



SERVICE LINGUISTIQUE
GROUPE DES RÉFÉRENCES
COPIE D'ARCHIVES
A RENDRE AU BUREAU E.5107

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RAPPORT ANNUEL

(18 avril 1991 — 15 avril 1992)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS, 1992

SUPPLÉMENT N° 12

NATIONS UNIES



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RAPPORT ANNUEL

(18 avril 1991 – 15 avril 1992)

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1992

SUPPLÉMENT N° 12

NATIONS UNIES

New York, 1992

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1992/32 E/ECE//1266

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

ISSN 0251-0189

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1	1
<u>Chapitre</u>		
I. QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU SUR LESQUELLES IL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS	2	1
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUARANTE-SIXIEME SESSION	3 - 6	1
A. Activités des organes subsidiaires	3	1
B. Autres activités	4 - 5	1
C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies	6	1
III. QUARANTE-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION	7 - 232	2
A. Participation et organisation des travaux	7 - 16	2
B. Ordre du jour	17	3
C. Election du Bureau	18 - 23	6
D. Compte rendu des débats	24 - 232	6
Ensemble des travaux de la Commission depuis la quarante-sixième session et application de la décision O (45)	24 - 25	6
Activités de la Commission et mise en oeuvre des priorités depuis la quarante-sixième session	26 - 47	7
Rapport du Président sur les réunions informelles spéciales tenues par la Commission depuis la quarante-sixième session	48	11
Activités des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission	49 - 141	11
Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	49 - 55	11
Comité de l'agriculture	56 - 61	12
Comité du bois	62 - 64	13
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau	65 - 78	14
Comité des établissements humains	79 - 84	15
Comité pour le développement du commerce	85 - 93	17
Comité de l'énergie	94 - 99	18

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. (<u>suite</u>)	Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	100 - 103	19
	Comité des transports intérieurs	104 - 115	19
	Conférence des statisticiens européens	116 - 123	21
	Groupe de travail de l'industrie chimique	124 - 131	22
	Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation	132 - 134	24
	Groupe de travail des politiques de normalisation	135 - 136	24
	Groupe de travail de l'acier	137 - 141	25
	Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales	142 - 149	25
	Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale	150 - 158	27
	Contribution de la Commission aux programmes des Nations Unies pour l'aide des pays de la région en développement du point de vue économique et des pays en développement des autres régions	159 - 161	29
	Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale	162 - 169	30
	Examen de la situation économique en Europe	170 - 181	31
	<u>Application des décisions pertinentes de la Commission</u>		
	Coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition	182	34
	Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer	183 - 185	34
	Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable	186 - 187	34
	Coopération dans le domaine des transports	188 - 189	35

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
III. (<u>suite</u>)	Coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe	190 - 196	35
	Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe	197 - 200	36
	Travaux futurs de la Commission concernant la coopération dans la région de la CEE, compte tenu notamment de la décision 0 (45) de la Commission ..	201 - 213	37
	Recommandations du Comité de session	214 - 219	40
	Programme de travail pour 1992-1996	220 - 223	40
	Questions diverses	224 - 225	41
	Adoption des décisions	226 - 229	42
	Rapport annuel de la Commission	230 - 232	42
IV.	DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE AU COURS DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION		44

* * *

Annexe

I.	Exposé des incidences financières des décisions et propositions de la Commission	58
II.	Liste des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission en 1991/92	59
III.	Publications et documents publiés par la Commission en 1991/92	75
IV.	Programme de travail pour 1992-1996	81

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Rapport annuel pour la période du 18 avril 1991 au 15 avril 1992

INTRODUCTION

1. Le présent rapport annuel a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la huitième séance de sa quarante-septième session, le 15 avril 1992.

CHAPITRE I

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
OU SUR LESQUELLES IL EST APPELE A PRENDRE DES DECISIONS

2. La Commission n'a recommandé aucun projet de décision appelant une décision du Conseil.

CHAPITRE II

TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. On trouvera à l'annexe II la liste des réunions tenues depuis la quarante-sixième session de la Commission, avec dans chaque cas indication de leurs dates, des noms des membres des bureaux et des cotes des rapports adoptés. Ces rapports rendent compte des débats et indiquent les accords intervenus et les décisions prises. Les rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission contiennent aussi les programmes de travail adoptés par ces organes.

B. Autres activités

4. Conformément aux décisions de la Commission, le Secrétaire exécutif a présenté à la quarante-septième session un certain nombre de rapports sur l'état d'avancement des projets relevant directement de la Commission elle-même (voir l'annexe III).

5. Le secrétariat a assuré le service de la session annuelle de la Commission, des sessions de ses organes subsidiaires, ainsi que des réunions spéciales tenues sous les auspices de la CEE. Il a poursuivi la publication d'études et de rapports périodiques, notamment de l'Etude sur la situation économique de l'Europe, du Bulletin économique pour l'Europe et de plusieurs bulletins statistiques spécialisés. Le secrétariat de la Commission a eu des contacts étroits et réguliers avec le Secrétariat de l'ONU au Siège et a collaboré avec les services concernés ainsi qu'avec les secrétariats des autres commissions régionales à l'exécution de projets d'intérêt commun.

C. Rapports avec d'autres programmes des Nations Unies

6. Le document E/ECE/1255 contient une description de la façon dont la Commission et son secrétariat ont coopéré en 1991/1992 avec les institutions spécialisées des Nations Unies et avec d'autres organisations internationales, ainsi qu'avec leurs secrétariats.

CHAPITRE III

QUARANTE-SEPTIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participation et organisation des travaux

7. La quarante-septième session de la Commission s'est tenue du 7 au 15 avril 1992. La Commission a entendu des déclarations du Président, du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, du Secrétaire général adjoint, Département du développement économique et social, et du Secrétaire exécutif.

8. Les représentants des pays ci-après ont participé à la quarante-septième session : Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République fédérative tchèque et slovaque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Yougoslavie.

9. Des représentants de la Communauté européenne ont assisté à la session.

10. Des représentants du Saint-Siège ont participé à la session en vertu de l'article 8 du mandat de la Commission.

11. Le Chili, l'Egypte, le Maroc et la Tunisie étaient représentés en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission.

12. Ont également participé à la session des représentants du Corps commun d'inspection (CCI), de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), ainsi que des institutions spécialisées et autres organisations intergouvernementales ci-après : Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds monétaire international (FMI), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

13. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées : Chambre de commerce internationale (CCI), Conseil international des femmes (CIF), Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU), Association internationale du barreau (IBA), Fédération internationale des femmes diplômées des universités (FIFDU), Citoyens planétaires.

14. On trouvera une liste complète des participants dans les documents E/ECE(47)/L.2 et Corr.1.

15. La Commission a décidé de renvoyer au Comité de session, outre le point 2 c) de l'ordre du jour (Activités des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de

la Commission), les points ci-après de l'ordre du jour, pour examen préliminaire :

- 2 a) - EDIFACT (Activités de la Commission et mise en oeuvre des priorités depuis la quarante-sixième session)
- 4 a) - Coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition
- 4 b) - Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer
- 4 c) - Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable
- 4 d) - Coopération dans le domaine des transports
- 6 - Travaux futurs de la Commission concernant la coopération dans la région de la CEE, compte tenu notamment de la décision 0 (45) de la Commission
- 7 - Programme de travail pour 1992-1996.

16. Le Comité de session s'est réuni du 7 au 10 avril 1992. On trouvera aux paragraphes 49 à 141 ci-dessous un compte rendu de l'examen du point 2 c) de l'ordre du jour par le Comité de session. Les débats qui ont eu lieu au Comité de session sur les questions qui lui avaient été renvoyées pour examen préliminaire (voir ci-dessus) sont résumés aux paragraphes 38-44, 182-189, 201-213 et 220-223 ci-après. Pour les recommandations du Comité de session à la plénière et les décisions prises par la Commission à leur sujet, voir les paragraphes 214 à 219 ci-après.

B. Ordre du jour

17. La Commission a adopté l'ordre du jour (E/ECE/1248) qui était ainsi conçu :

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Ensemble des travaux de la Commission depuis la quarante-sixième session (décision A (46) de la Commission) et application de la décision 0 (45) :

- a) Activités de la Commission et mise en oeuvre des priorités depuis la quarante-sixième session (résolution 2 (XXV) de la Commission)
E/ECE/1251
E/ECE/1252/Rev.1
E/ECE/1253
- b) Rapport du Président sur les réunions informelles spéciales tenues par la Commission depuis la quarante-sixième session (décision P (45))

- c) Activités des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission 1/
- d) Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales E/ECE/1255
- e) Activités de la Commission visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale E/ECE/1254

1/ Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, la Commission disposait des documents suivants :

Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	ECE/EC.AD/38
Comité de l'agriculture	ECE/AGRI/118
Comité du bois	ECE/TIM/59
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau	ECE/ENVWA/24 et Add.1
Comité des établissements humains	ECE/HBP/83
Comité pour le développement du commerce	ECE/TRADE/178
Comité de l'énergie	ECE/ENERGY/18
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	ECE/SC.TECH/42
Comité des transports intérieurs	ECE/TRANS/94 Add.1
Conférence des statisticiens européens	ECE/CES/38
Groupe de travail de l'industrie chimique	ECE/CHEM/83
Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation (ne s'est pas réuni depuis la quarante-sixième session)	
Groupe de travail des politiques de normalisation	ECE/STAND/34
Groupe de travail de l'acier	ECE/STEEL/76

- f) Contribution de la Commission aux programmes des Nations Unies pour l'aide des pays de la région en développement du point de vue économique et des pays en développement des autres régions E/ECE/1256
- g) Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale E/ECE/1257
- 3. Examen de la situation économique en Europe
- 4. Application des décisions pertinentes de la Commission :
 - a) Coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition (décision B (46)) E/ECE/1258
 - b) Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer (décision C (46)) E/ECE/1259
 - c) Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (décision E (46)) E/ECE/1260
 - d) Coopération dans le domaine des transports (décision F (46)) E/ECE/1261
 - e) Coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (décision L (45)) E/ECE/1262
- 5. Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe E/ECE/1263
- 6. Travaux futurs de la Commission concernant la coopération dans la région de la CEE, compte tenu notamment de la décision O (45) de la Commission E/ECE/1264
- 7. Programme de travail pour 1992-1996 E/ECE/1265
- 8. Questions diverses
- 9. Election du Bureau
- 10. Rapport annuel de la Commission

C. Election du Bureau

18. Le président de la quarante-septième session de la Commission était M. Andrei A. Ozadovski (Ukraine) et le vice-président M. William Rossier (Suisse).

19. La présidente du Comité de session était Mme Jutta Wolke (Allemagne). A sa séance d'ouverture, la Commission a élu M. Kalin A. Borissov (Bulgarie) vice-président du Comité de session.

20. Mme Justine Gentile (Belgique) et M. Jaroslav Stepanek (République fédérative tchèque et slovaque) ont été nommés rapporteurs.

21. A sa séance de clôture, la Commission a élu à l'unanimité M. William Rossier (Suisse) président, et M. Bernard Miyet (France) vice-président de la quarante-huitième session de la Commission.

22. Etant entendu que la Commission, comme le veut l'usage, constituerait un comité de session à sa quarante-huitième session, la Commission a élu à l'unanimité M. Kalin A. Borissov (Bulgarie) président, et Mme Bettina Kirnbauer (Autriche) vice-présidente du Comité de session pour la quarante-huitième session.

23. La délégation de la Fédération de Russie a noté que, par le passé, la Commission avait respecté le principe du roulement en fonction d'une répartition géographique équitable lors de l'élection des membres du Bureau. Elle a suggéré que le même principe soit observé à l'avenir, compte tenu des circonstances nouvelles en Europe et des intérêts des 14 pays en transition de l'Europe orientale. Elle a déclaré que la composition du Bureau pour la quarante-huitième session de la Commission ne devait pas constituer un précédent et que les pays en transition devraient être représentés de manière appropriée dans les futurs bureaux de la Commission.

D. Compte rendu des débats

Ensemble des travaux de la Commission depuis
la quarante-sixième session et application de la décision 0 (45)
(point 2 de l'ordre du jour)

24. La Commission a examiné les points 2 a), b) et d) à g) en séance plénière, en même temps que les points 5 (Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe) et 6 (Travaux futurs de la Commission en ce qui concerne la coopération dans la région de la CEE, particulièrement compte tenu de la décision 0 (45) de la Commission). Il est fait état ci-dessous, sous le titre approprié, des questions soulevées lors de l'examen de chacun de ces points pris séparément. Le point 2 c) (Activités des organes subsidiaires principaux de la Commission et des groupes de travail relevant directement de la Commission) et l'élément du point 2 a) concernant EDIFACT ont été examinés par le Comité de session.

25. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision A (47) sur les travaux de la Commission et ses activités futures (pour le texte, voir chapitre IV).

Activités de la Commission et mise en oeuvre des priorités
depuis la quarante-sixième session
(point 2 a) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1251, 1252/Rev.1 et 1253

26. Un certain nombre de délégations ont accueilli avec satisfaction la déclaration de soutien du Secrétaire général de l'ONU à l'ouverture de la session appelant l'attention sur les principales tâches dont devait s'acquitter le système des Nations Unies, y compris ses commissions régionales pour résoudre de nombreux problèmes politiques, économiques et sociaux.

27. Les délégations ont noté que la session intervenait à un moment où la région de la CEE continuait à connaître des bouleversements historiques qui créaient de nouveaux défis et appelaient de nouvelles solutions concertées. Certains de ces événements ont également été jugés source d'incertitude et de préoccupation.

28. Notant que le nombre des membres de la Commission était passé de 34 à 40 pays depuis la session précédente, les délégations ont chaleureusement accueilli les nouveaux pays membres : Estonie, Israël, Lettonie, Lituanie, République de Moldova et Saint-Marin. Les délégations ont réaffirmé leur conviction que la Commission était un instrument important pour développer la coopération économique régionale et mondiale. Elles ont recommandé que les nouveaux membres soient traités comme partenaires à part entière de la communauté démocratique des nations et que les organes subsidiaires de la Commission partagent aussi rapidement que possible leurs compétences techniques avec les nouveaux pays membres.

29. L'année écoulée avait été marquée par divers événements dans les différentes parties de l'Europe, notamment par des processus de désintégration et d'intégration. De nombreuses délégations ont parlé de la désintégration de l'ancienne Union soviétique et de l'ex-Yougoslavie et de la création consécutive de nouveaux Etats indépendants. L'ancienne partition est-ouest de l'Europe avait été remplacée par de nouvelles structures de coopération et de relations économiques. Les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale avaient poursuivi sur la voie de la démocratie parlementaire et de l'économie de marché. L'euphorie de 1989 avait toutefois fait place à une prise de conscience de plus en plus claire de la longueur et de la difficulté du processus de transformation économique et politique. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur la fragilité de la transition alors qu'apparaissaient de nouvelles contraintes économiques et politiques. On a félicité les gouvernements des pays en transition pour la détermination et le courage dont ils avaient fait preuve face aux difficultés économiques, sociales et politiques du moment. Par ailleurs, et tout aussi importants pour de nombreuses délégations, des processus d'intégration se mettaient en place aux niveaux régional et sous-régional, avec l'établissement d'une coopération économique et d'accords de libre-échange entre les pays de toutes les parties de la région.

30. La délégation du Portugal, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et des ses Etats membres, et le représentant de la Commission des Communautés européennes, ont décrit les progrès réalisés vers la phase finale de l'instauration du marché unique. Ils ont insisté sur la signature du Traité historique de Maastricht en février 1992 qui établissait les grandes lignes conduisant à l'union politique, monétaire et économique. La Communauté continuerait à renforcer sa coopération avec le reste du monde. Plusieurs délégations ont fait état de leur récent acte de candidature à la Communauté européenne et de nombreuses délégations de pays en transition ont exprimé leur intention de chercher à resserrer au maximum leurs liens avec la Communauté.

31. Un certain nombre de délégations ont fait état de projets et d'activités aux niveaux régional et sous-régional destinés à resserrer la coopération européenne dans les régions de la Baltique, de la mer Noire, de la Méditerranée, du Danube et en Europe centrale avec l'Initiative d'Europe centrale. Une délégation a exposé ses vues sur le projet de construction d'un barrage sur le Danube et a exprimé la conviction qu'il était possible de trouver une solution pour éviter des conséquences environnementales et écologiques indésirables. Elle a instamment demandé le début d'une enquête trilatérale d'experts pour éviter une escalade du conflit.

32. De nombreuses délégations ont attiré l'attention sur la situation économique maussade dans la région de la CEE. On a fait observer que les résultats économiques des pays industriels occidentaux avaient été décevants en 1991. La croissance de la production avait généralement fléchi et la récession persistait dans plusieurs pays ou en avait gagné de nouveaux. Le ralentissement général avait également entraîné un accroissement sensible du chômage tandis que les pressions inflationnistes s'étaient atténuées dans la plupart des pays occidentaux.

33. En évaluant l'évolution économique dans les pays en transition d'Europe centrale et d'Europe orientale ainsi que dans l'ex-Union soviétique, des représentants ont noté la complexité des processus de transformation. Le changement de système économique, l'introduction de mesures de stabilisation et l'effondrement des relations commerciales de l'ex-CAEM ont été autant de facteurs ayant contribué sensiblement à la récession à l'est. La chute de la production s'était accélérée et le chômage avait fortement progressé en 1991.

34. Les événements survenus en Europe avaient conduit les gouvernements à réfléchir à l'avenir du continent et au rôle qu'ils avaient à y jouer ainsi qu'à celui de la Commission dans la nouvelle Europe. Pour de nombreuses délégations, la Commission constituait un lieu unique de dialogue permanent et concret sur le processus de réforme économique en cours. Avec les décisions O (45) et P (45), la Commission avait adapté sa structure et ses méthodes de travail aux nouvelles conditions de la coopération économique dans la région. En faisant de l'environnement, des transports, des statistiques, de la facilitation du commerce et de l'analyse économique ses domaines d'activité prioritaires, la CEE avait décidé de privilégier les secteurs où elle disposait d'un avantage comparatif. La convocation d'ateliers et d'autres réunions informelles comme principale méthode de travail pour traiter des questions de transition a également été approuvée. L'application de la décision O (45) avait déjà donné lieu à d'importants travaux mais on a estimé

nécessaire de poursuivre les efforts dans ce sens dans tous les organes compétents de la CEE, en particulier s'agissant de l'affectation de personnel et des autres ressources aux domaines prioritaires.

35. De nombreuses délégations ont réitéré leur appui à l'important travail accompli dans le domaine des statistiques et de l'analyse économique, en particulier pour aider les pays en transition à mener leurs réformes en cours. On a fait l'éloge de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1991-1992 pour sa qualité remarquable et l'on a jugé qu'elle représentait une contribution importante tant pour les gouvernements que pour les milieux d'affaires. Une délégation a fermement appuyé les principes et les directives adoptés par la Conférence des statisticiens européens en juin 1991. Une autre délégation s'est félicitée des efforts accomplis en matière de coopération et de coordination des activités avec les autres organisations et institutions s'occupant de statistique.

36. Les délégations se sont félicitées des travaux accomplis et des résultats obtenus dans le domaine de l'environnement et de l'eau au cours de l'année écoulée. A été en particulier mentionné l'avancement des travaux d'élaboration et d'application d'instruments juridiquement contraignants en matière de protection de l'environnement. Les délégations se sont félicitées de l'adoption de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels. On a continué à appuyer les travaux en cours concernant l'application de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Les délégations se sont félicitées de l'adoption du Protocole relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils et de l'élaboration du Protocole pour une nouvelle réduction des émissions de soufre. Elles ont également noté avec satisfaction la coopération régionale concernant la gestion des produits chimiques dangereux. Une délégation a souligné les travaux indispensables effectués par l'Equipe spéciale des aspects économiques des stratégies de réduction ainsi que les travaux sur les charges critiques. Deux délégations se sont réjouies des mesures prises pour contribuer aux préparatifs de la Conférence "Un environnement pour l'Europe" qui se tiendrait en Suisse en 1992/93. Certaines délégations se sont félicitées de la contribution de la Commission au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).

37. Les délégations ont souligné l'importance des questions de transport dans le contexte de l'évolution économique et sociale en cours dans la région et l'importance qu'elles attachaient aux travaux de la CEE dans ce domaine prioritaire. On a en particulier mentionné les activités dans le domaine du transport des marchandises dangereuses, le projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM) et le projet de chemin de fer transeuropéen nord-sud (TER), l'Accord européen sur les lignes importantes de transport combiné international et les installations connexes (AGTC) et l'élaboration de réseaux de transport européens.

38. Soulignant l'importance qu'elles attachaient aux travaux de la Commission dans le domaine de la facilitation du commerce, notamment la poursuite de la mise au point et de l'extension globale du projet EDIFACT/ONU, de nombreuses délégations ont fait part de leur préoccupation et de leur regret devant

le fait que les ressources en personnel nécessaires n'avaient pas encore été affectées à ce projet prioritaire.

39. Pendant le débat sur EDIFACT au Comité de session, plusieurs délégations ont rendu compte des mesures administratives et institutionnelles prises dans leur pays respectif en vue d'établir un cadre approprié à l'introduction et à la mise en application du système EDIFACT.

40. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont émis des opinions favorables concernant le développement national et international du système EDIFACT/ONU et ont exprimé leur appréciation des progrès accomplis par le Groupe de travail. Néanmoins, un vibrant appel a été lancé au nouveau bureau du Groupe d'experts No 1 et au Groupe d'experts lui-même pour qu'ils contribuent avec un maximum de rapidité, d'efficacité et de professionnalisme aux travaux de normalisation liés à l'EDIFACT. Des délégations ont exprimé leur grande préoccupation au sujet de la situation critique des ressources qui devaient être attribuées à cette activité et tout particulièrement du retard, qu'elles estimaient inacceptable, dans le recrutement du personnel pour occuper les postes vacants. Elles ont exhorté le Secrétaire exécutif à faire tout ce qui était en son pouvoir pour assurer, le plus rapidement possible, la mise en oeuvre des recommandations relatives au recrutement de ce personnel, sans oublier le matériel et les services, promis depuis longtemps. Tout en exprimant leur désir que cette activité demeure du ressort de la CEE/ONU qui était le forum le plus approprié, elles ont insisté sur le risque réel et imminent qu'une telle activité prioritaire soit placée dans un cadre autre que celui des Nations Unies et de la Commission économique pour l'Europe si les décisions de recrutement du personnel n'étaient pas prises immédiatement.

41. Les mêmes délégations ont regretté qu'au moment où l'EDIFACT/ONU se développait considérablement tant sur le plan national qu'international, nécessitant notamment un rôle de coordination accru de la part du secrétariat de la CEE, celui-ci ne soit pas en mesure d'y répondre.

42. Une délégation - appuyée par d'autres - a demandé au secrétariat comment il comptait résoudre la question des ressources en personnel si le gel du recrutement persistait ou s'il n'y était pas apporté de dérogation. Le secrétariat a répondu qu'il pourrait envisager en l'occurrence la solution peu souhaitable consistant à opérer des transferts internes de fonctionnaires et à les recycler.

43. Le secrétariat ayant appelé les gouvernements et les entreprises des pays membres à apporter leur contribution au fonds d'affectation spéciale pour l'EDIFACT, le représentant de la France a indiqué qu'une telle éventualité pourrait être envisagée dans la mesure où deux conditions au moins seraient remplies par le secrétariat, à savoir : l'établissement d'un budget prévisionnel et l'assurance que le secrétariat soit en mesure de gérer intégralement le fonds.

44. Le secrétariat a indiqué que ces conditions étaient à la fois acceptables et conformes aux pratiques déjà suivies par le secrétariat dans des cas semblables.

45. Plusieurs délégations ont manifesté leur soutien aux activités de la Commission dans le domaine de l'énergie. Les travaux réalisés au titre du projet "Efficacité énergétique 2000" ont été hautement appréciés et fortement encouragés par de nombreuses délégations.

46. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui aux travaux de la CEE dans les domaines de la normalisation, de l'agriculture, du bois, des établissements humains, de l'acier et de l'industrie chimique, ainsi que dans celui des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation.

47. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision B (47) sur la fourniture de ressources suffisantes pour assurer les services des secteurs prioritaires de la Commission économique pour l'Europe (pour le texte, voir chap. IV).

Rapport du Président sur les réunions informelles spéciales
tenues par la Commission depuis la quarante-sixième session
(point 2 b) de l'ordre du jour)

48. Le Président a fait un exposé sur les réunions informelles spéciales qu'il avait convoquées, conformément à la décision P (45), depuis la quarante-sixième session.

Activités des organes subsidiaires principaux de la Commission
et des groupes de travail relevant directement de la Commission
(point 2 c) de l'ordre du jour)

Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE

Documentation : ECE/EC.AD/38, E/ECE/1258

49. Ce point a été examiné en même temps que le point 4 a) intitulé Coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition.

50. Les orateurs qui ont pris la parole au titre de ce point ont salué la qualité remarquable de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1991-1992 ainsi que sa pertinence et son utilité pour les travaux des Conseillers économiques.

51. On a mentionné qu'il était bon que le secrétariat perfectionne la base de données macro-économique spéciale et entreprenne des travaux connexes de modélisation à l'intention des Etats membres de la CEE et des Conseillers économiques. A cet égard, on s'est félicité des efforts du secrétariat pour resserrer la coordination avec les autres organisations internationales, en particulier l'OCDE.

52. On a jugé que les activités du Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie apportaient une contribution de valeur à l'analyse des relations entre l'activité économique et l'environnement.

53. Les ateliers étaient un bon moyen de favoriser la coopération entre les Etats membres et d'aider les pays en transition, à condition d'être soigneusement préparés, axés sur des questions pratiques et organisés de manière à faciliter le dialogue entre les participants. Le défaut de communication des résultats d'ateliers aux gouvernements de pays intéressés a fait l'objet d'une certaine préoccupation. Pour avoir un plus grand retentissement, ces résultats devraient être diffusés plus largement.

54. La délégation de la Fédération de Russie a proposé d'entreprendre une étude détaillée de la privatisation dans les pays en transition et d'accorder une attention particulière aux aspects législatifs et à l'évaluation de l'efficacité des méthodes utilisées. Elle a aussi proposé que les Conseillers économiques débattent comment améliorer l'assistance aux pays en transition en se fondant sur les activités décrites dans le document E/ECE/1254. On a mentionné la promptitude avec laquelle les Conseillers économiques avaient analysé les conséquences de la crise du Golfe sur les économies de la région de la CEE suite à la résolution 661 du Conseil de sécurité.

55. La Commission a approuvé le rapport des Conseillers économiques, y compris leur programme de travail et leur mandat révisé.

Comité de l'agriculture

Documentation : ECE/AGRI/118

56. Les délégations ont exprimé leur satisfaction au sujet des activités du Comité. Un intérêt particulier s'est manifesté en faveur des activités concernant la normalisation des produits périssables, les relations entre agriculture et environnement, les statistiques agricoles et alimentaires. Par contre, la délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a suggéré que dans les études de marché on aborde les études des perspectives au lieu de l'analyse des statistiques du passé.

57. Les représentants des pays en transition, où l'agriculture est souvent une priorité nationale, ont insisté sur le rôle nécessaire du Comité comme enceinte régionale. L'utilité d'activités concrètes a été soulignée, notamment des ateliers, l'un sur la transformation des exploitations collectives en unités viables orientées vers le marché, et un autre consacré aux recensements agricoles dans les pays en transition.

58. Certaines délégations ont été d'avis que l'organisation des travaux du Comité pouvait encore être améliorée, afin que le temps disponible pendant ses sessions soit davantage consacré à des discussions sur la substance, et moins à des questions de procédure.

59. Les délégations ont noté que la répartition des tâches entre le Comité de l'agriculture et la FAO avait été mise en oeuvre avec succès. Elles ont souligné l'intérêt du renforcement de la coopération avec la FAO, notamment pour les activités d'assistance aux économies en transition. En outre, les délégations ont été informées de la prochaine Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, organisée en coopération avec la CEE (Prague, République fédérative tchèque et slovaque, août 1992).

60. La délégation de Bélarus a rappelé les conséquences pour l'agriculture de l'accident de Tchernobyl et répété son intention d'organiser sous l'égide du Comité un atelier sur ce thème.

61. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris son programme de travail avec les priorités indiquées. Elle a accepté le mandat des deux nouveaux groupes de travail du Comité. La Commission a décidé que le Comité continuerait à se réunir chaque année.

Comité du bois

Documentation : ECE/TIM/59

62. Les délégations se sont félicitées des activités du Comité et de celles de ses organes subsidiaires. De nombreuses délégations ont estimé que le programme de travail était tout à fait actuel et qu'il reflétait leurs principaux intérêts. Plusieurs pays ont souligné qu'ils s'intéressaient en particulier aux travaux relatifs à la cinquième Etude sur les tendances et les perspectives du bois en Europe (ETTS V). Plusieurs se sont félicités de l'inclusion d'une aide aux pays en transition sous la forme d'un sous-programme séparé. Les délégations de la Fédération de Russie et du Bélarus ont favorablement accueilli la décision d'entreprendre des travaux sur les problèmes relatifs aux effets des rayonnements sur les forêts. Une délégation s'est intéressée en particulier à l'expérience pratique d'envergure sur l'utilisation de la détection par satellite pour évaluer les dommages causés aux forêts entreprise conjointement avec la Commission européenne des forêts de la FAO et la base de données GRID du PNUE.

63. Plusieurs délégations des pays d'Europe centrale et orientale ont souligné le rôle important que le Comité continuait de jouer en tant que lieu de discussion approprié pour l'échange d'informations, la coopération dans le domaine des statistiques relatives au secteur des forêts et des produits forestiers, les techniques forestières, la gestion forestière, la privatisation et la conservation des forêts, la formation en ce domaine ainsi que pour les problèmes liés aux impacts environnementaux sur ce secteur. La délégation de la République fédérative tchèque et slovaque a appelé l'attention sur le fait qu'elle accueillerait en mai 1992 un voyage d'étude et un atelier consacrés au thème de la régénération des forêts dans les zones exposées à la pollution atmosphérique. La délégation roumaine a confirmé l'offre de son pays d'accueillir un séminaire sur les routes forestières et le transport de la matière première bois en 1993, et la délégation de la Fédération de Russie a confirmé son offre d'accueillir un séminaire sur les machines forestières à fins multiples également en 1993 (reporté de 1992).

64. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris son programme de travail, son ordre de priorité et son mandat. Elle a approuvé la proposition du Comité tendant à ce que le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts se réunisse tous les deux ans avec cinq sessions officielles d'une demi-journée.

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE
pour les problèmes de l'environnement et de l'eau

Documentation : ECE/ENVWA/24 et Add.1, E/ECE/1260

65. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point 4 c) - Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (pour la décision adoptée sur ce point, voir le paragraphe 187 ci-après).

66. Les délégations ont remercié les Conseillers pour les travaux qu'ils avaient accomplis et les résultats qu'ils avaient obtenus dans le domaine de l'environnement et de l'eau au cours de l'année écoulée. Il a été souligné que la vocation des Conseillers à élaborer et à mettre en oeuvre des instruments paneuropéens de protection de l'environnement ayant force obligatoire était désormais pleinement reconnue dans la région.

67. Les délégations se sont félicitées de l'adoption de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels et de la décision B (5) relative à ces deux conventions, ainsi que de la signature des deux conventions à Helsinki, par 22 et 23 pays, respectivement, et par la Communauté européenne. Bon nombre de délégations ont noté avec satisfaction que l'adoption et la signature ultérieure de ces conventions étaient un résultat direct de la réunion de Sofia de la CSCE sur la protection de l'environnement. Certaines délégations ont exprimé l'espoir que la réunion de suivi de la CSCE se déroulant à Helsinki donnerait un élan aux activités de la CEE dans le domaine de l'environnement.

68. Les délégations ont réaffirmé leur appui aux travaux entrepris pour la mise en oeuvre de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, en attendant son entrée en vigueur, ainsi que de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de l'adoption du Protocole sur les composés organiques volatils et de l'élaboration d'un protocole sur les nouvelles réductions des émissions de composés du soufre.

69. La délégation du Portugal, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a souligné que la CEE devait mettre plus encore l'accent sur l'application effective et la surveillance du respect des engagements existants.

70. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de fournir un appui plus important aux pays dont l'économie est en transition pour leur permettre d'appliquer les conventions sur l'environnement élaborées ou en cours de préparation au sein de la CEE, et d'intégrer au plus tôt les considérations écologiques dans les réformes économiques. Certaines délégations ont souligné qu'un plus gros effort devait être fait pour promouvoir l'échange de renseignements sur les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques en matière d'environnement. Plusieurs délégations ont fait ressortir l'utilité des ateliers sur des aspects de la gestion de l'environnement organisés dans les pays dont l'économie est en transition.

71. Les délégations se sont félicitées des dispositions prises pour contribuer à la préparation de la Conférence "Un environnement pour l'Europe" qui se tiendrait en Suisse au cours de l'hiver 1992/93. Certaines délégations ont souligné la nécessité de tenir pleinement compte, dans les préparatifs de cette conférence, des conséquences de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour la région de la CEE.

72. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les mesures prises pour intensifier la coopération avec l'OCDE dans le domaine de l'économie et de l'environnement, et pour la préparation d'analyses des résultats obtenus dans le domaine de l'environnement et la gestion des substances chimiques dangereuses.

73. Un certain nombre de délégations se sont félicitées des activités menées en coopération avec la Communauté européenne pour l'élaboration d'un rapport sur la situation de l'environnement en Europe et pour le programme environnemental pour le bassin du Danube.

74. Les délégations de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont exprimé la crainte que la multiplicité des nouvelles initiatives en matière d'environnement prises par d'autres organismes internationaux n'entraîne des doubles emplois et des chevauchements avec les travaux exécutés par les Conseillers. Ces délégations ont proposé de renforcer le rôle de la CEE en tant que principal organe coordonnateur en Europe dans le domaine de l'environnement.

75. Les mêmes délégations ont accueilli favorablement la décision d'entreprendre des travaux sur la lutte intégrée contre la pollution qui devraient englober notamment la prévention et la maîtrise des accidents, y compris les accidents nucléaires, en particulier celui de la centrale de Tchernobyl.

76. Certaines délégations ont apporté leur soutien à la proposition faite par la délégation du Canada d'élaborer une stratégie qui servirait aux Conseillers d'instrument pour adapter continuellement leur programme de travail à l'évolution de la situation dans la région.

77. Certaines délégations ont fait valoir la nécessité de renforcer le secrétariat dans ce secteur prioritaire des travaux de la Commission.

78. La Commission a approuvé le rapport des Conseillers, y compris leur programme de travail.

Comité des établissements humains

Documentation : ECE/HBP/83

79. Les délégations ont remercié le Comité des travaux qu'il avait accomplis et ont réaffirmé leur intérêt pour ses activités. Elles ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Comité pour rationaliser son programme de travail et définir clairement des priorités. Elles ont encouragé le Comité à prendre une décision, à sa cinquante-troisième session, sur ses méthodes et son programme de travail, ainsi que sur son mandat, compte tenu de

la décision 0 (45) et de la nécessité de réagir avec souplesse, efficacité et promptitude face aux défis actuels. La délégation de la Belgique, s'exprimant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a appuyé l'importance que le Comité attachait aux grands thèmes du développement durable et de l'aide aux pays en transition.

80. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'apporter un appui supplémentaire aux activités relatives au processus de transition, notamment les ateliers déjà organisés qui présentaient un intérêt pratique. Il a été suggéré également que le Comité élabore une méthode qui permette d'évaluer les résultats des ateliers.

81. On a mentionné l'utilité du projet de principes directeurs en matière de politique du logement pour l'élaboration d'une nouvelle législation du logement dans les pays en transition, et l'on a encouragé le Comité à poursuivre ses travaux relatifs à la préparation d'une charte de la politique du logement. La délégation de la Fédération de Russie a proposé qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé avec le concours de la Banque mondiale. Il a été suggéré également que le Comité étudie la possibilité de participer à la mise en oeuvre des actions énumérées dans le Résumé de la Conférence des ministres du bâtiment des pays d'Europe centrale, orientale, et sud-orientale, tenue à Hanovre (Allemagne) en février 1992. Il a été proposé en outre que le Comité coopère avec le Groupe de travail du logement au titre du suivi de la Conférence sur la coordination de l'aide aux nouveaux Etats indépendants, tenue à Washington en janvier 1992. Il a été souligné qu'il importait de coordonner les travaux avec HABITAT sur les problèmes de transition.

82. On a émis l'opinion que les travaux concernant l'élaboration d'une stratégie de la CEE en vue du développement durable des établissements humains et les aspects pratiques de cette stratégie devaient se poursuivre. Il a été fait mention de l'atelier sur ce thème qui se tiendrait en Suède en mai 1992, ainsi que d'un séminaire sur la pathologie du bâtiment qui se tiendrait à Prague (République fédérative tchèque et slovaque) à la fin de 1992. Certaines délégations ont exprimé leur intérêt pour les travaux sur les politiques en matière d'établissements humains en Europe méridionale. La délégation du Bélarus a relevé avec satisfaction que le Comité avait réagi promptement au problème de Tchernobyl, et elle a appelé à une poursuite de l'assistance sur cette question.

83. Une délégation a suggéré que le Comité examine la question de l'aménagement du territoire à l'échelle européenne. Elle a suggéré en outre que le Comité inscrive à son programme de travail un projet sur l'aménagement des établissements humains en zone rurale et elle s'est déclarée disposée à organiser un atelier sur ce sujet en 1992 ou 1993.

84. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris le programme de travail.

Comité pour le développement du commerce

Documentation : ECE/TRADE/178

85. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des activités du Comité et de ses organes subsidiaires qui ont été jugées positives et utiles pour les pays de la région. Quelques délégations ont décrit les nouvelles réglementations adoptées dans leur pays respectif concernant la libéralisation du commerce extérieur et soulevé la question d'accès de leurs produits aux marchés des pays industrialisés.

86. Certaines délégations ont souligné l'intérêt que présentent les travaux du Comité dans le domaine des investissements étrangers directs et apprécié l'étude sur le sujet préparée par le secrétariat. Il a été suggéré que les travaux futurs sur cette question traitent, parallèlement aux obstacles aux flux des capitaux, des facteurs et moyens qui contribuent à leur développement.

87. Les travaux du Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie ont été jugés positivement. La publication du Guide sur les aspects juridiques de la privatisation dans l'industrie a été bien reçue. Il a été suggéré que le prochain guide propose également des recommandations sur le sujet en s'appuyant sur les expériences retenues.

88. Certaines délégations ont apprécié les ateliers organisés en 1991 et ont exprimé le souhait que d'autres soient organisés. Des négociations sont en cours en vue de l'organisation d'un séminaire, ou d'un atelier sur la promotion des investissements directs étrangers.

89. Il a été suggéré au secrétariat de coopérer étroitement avec les autres organisations internationales et intergouvernementales, notamment européennes, en matière d'aide aux économies en transition, afin d'accroître l'efficacité de cette aide.

90. Plusieurs délégations ont exprimé leur intérêt concernant les travaux du Comité sur les petites et moyennes entreprises (PME) et l'amélioration des conditions de leur participation au commerce intrarégional.

91. D'autres délégations ont réitéré leur intention d'examiner en profondeur le programme de travail du Comité à sa prochaine session, à la lumière du mandat révisé du Comité, en vue de sa simplification, sa mise à jour et l'établissement d'un ordre de priorités dans ses activités. L'ordre du jour du Comité devrait respecter cet ordre de priorités après le débat général.

92. L'organisation d'une table ronde, lors de la dernière session du Comité, sur les problèmes et perspectives du commerce, des paiements et des investissements entre les pays en transition a été appréciée. De l'avis de plusieurs délégations, l'expérience mériterait d'être renouvelée et donnée plus de publicité suffisamment en avance.

93. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris son programme de travail, la version révisée de son mandat ainsi que la proposition de convoquer, à titre exceptionnel, une session du Groupe de travail des contrats

internationaux en usage dans l'industrie, à Genève, du 29 juin au 1er juillet 1992, à condition que puisse être assurée la participation officielle des pays en transition.

Comité de l'énergie

Documentation : ECE/ENERGY/18

94. De l'avis des délégations la coopération dans le domaine de l'énergie revêtait une importance cruciale notamment pour les pays en transition du point de vue économique. Plusieurs ont demandé que l'on redouble d'efforts pour faciliter la mise en place de systèmes énergétiques efficaces, axés sur le marché, notamment en faisant davantage appel au secteur privé.

95. On a dit que les activités du Comité en cours et prévues étaient d'actualité et formaient un programme équilibré. Le projet "Efficacité énergétique 2000" a été jugé particulièrement intéressant. Parmi les autres activités qui étaient appréciées, on a mentionné notamment les études sur le développement durable de l'énergie en Europe et en Amérique du Nord, sur les réformes énergétiques en Europe centrale et en Europe orientale - première année, sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'électricité, sur la sécurité dans les mines de charbon, sur l'interconnexion des réseaux de gaz naturel et des réseaux électriques, sur la combustion "propre", sur les sources d'énergie renouvelable et le commerce de l'énergie, ainsi que l'établissement de statistiques et de prévisions. Parmi les projets envisagés, celui prévoyant la création de zones de démonstration de l'efficacité énergétique a été particulièrement bien accueilli. La délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a insisté sur la nécessité d'établir une coordination efficace entre la Division de l'énergie et la Division de l'environnement et d'agir dans l'optique d'un développement durable.

96. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis en vue de mieux coordonner les programmes de travail des nouveaux Groupes de travail du charbon, du gaz et de l'énergie électrique. Il faudrait coopérer plus activement avec les Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau. Les délégations ont préconisé l'instauration d'une coopération plus étroite avec l'OCDE/AIE, l'AIEA, la Communauté européenne et les principales organisations internationales s'occupant de l'énergie. Elles ont accueilli avec satisfaction la décision du Comité de contribuer à la mise en oeuvre de la Charte européenne de l'énergie.

97. Les délégations ont pris note des difficultés entraînées par la réduction des services offerts pour les réunions d'experts, en application de la décision 0 (45). Elles ont recommandé que l'on assure des conditions plus satisfaisantes en fournissant des services pour quatre demi-journées au lieu de deux.

98. Plusieurs délégations ont relevé les problèmes d'effectifs touchant le programme de l'énergie ou se sont déclarées préoccupées par ces problèmes. D'autres ont dit qu'elles étaient opposées à ce que l'on consacre davantage de ressources pour l'instant à ce secteur d'activité, en dépit de son importance : selon la délégation des Etats-Unis, avant d'envisager d'affecter

des ressources supplémentaires au programme de l'énergie, il fallait répondre aux besoins dans les secteurs prioritaires, en application de la décision 0 (45).

99. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris son programme de travail, ses priorités et son mandat révisé.

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE
pour la science et la technique

Documentation : ECE/SC.TECH/42

100. La délégation de la Fédération de Russie s'est prononcée pour un élargissement du programme de travail des Conseillers et a manifesté de l'intérêt pour l'échange d'informations sur l'organisation et la gestion de la recherche scientifique dans les conditions de l'économie de marché et sur les dispositions législatives applicables à la science et à la technique et à la commercialisation des résultats de la R-D.

101. Cette même délégation a estimé que l'atelier qui devait se tenir en Pologne en juin 1992 devrait élaborer des propositions pour une série d'ateliers concernant des problèmes précis auxquels sont confrontés les pays en transition.

102. Elle a par ailleurs suggéré qu'à titre de nouveaux secteurs d'activités, les Conseillers entreprennent des activités concernant les problèmes de conversion des industries du secteur militaire ou de la défense. Elle a aussi mentionné la proposition qu'elle avait faite aux Conseillers concernant l'établissement d'un recueil de lois et autres instruments juridiques régissant les activités de R-D au niveau national et sous-régional dans les pays membres de la CEE.

103. La Commission a approuvé le rapport des Conseillers, y compris leur programme de travail et leur mandat révisé.

Comité des transports intérieurs

Documentation : ECE/TRANS/94 et Add.1, E/ECE/1261

104. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point 4 d) - Coopération dans le domaine des transports (pour la décision adoptée sur ce point, voir le paragraphe 189 ci-après).

105. L'importance d'une coopération et d'une coordination internationales efficaces dans le domaine des transports entre les pays de la région de la CEE a été soulignée, compte tenu en particulier des processus d'intégration et de transition en cours en Europe. Les délégations ont approuvé les activités menées par le Comité et se sont félicitées des initiatives qui avaient été prises en vue de traduire les dispositions de la Déclaration de Prague, adoptée par la Conférence paneuropéenne des transports (29-31 octobre 1991), en actions concrètes à entreprendre dans le cadre du programme de travail du Comité.

106. Les délégations ont estimé en particulier que le Comité devait contribuer activement à l'élaboration d'une conception paneuropéenne des transports, en étroite coopération avec les autres institutions et organismes internationaux compétents, tels que la Communauté européenne et la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT).

107. Les délégations ont réaffirmé leur appui aux activités du Comité relatives à l'élaboration et à la gestion d'un grand nombre d'accords et de recommandations internationaux existants sur les transports, notamment dans le domaine de l'infrastructure, tels que les accords AGR, AGC et AGTC. On a estimé que ces accords offraient déjà dans une certaine mesure un cadre cohérent pour la création d'un système de transport paneuropéen. On a souligné en conséquence l'intérêt d'effectuer une étude sur l'établissement d'un réseau des voies navigables européennes d'importance internationale grâce à l'élaboration d'un projet d'accord approprié (AGN).

108. Les délégations ont également exprimé leur appui aux projets concernant l'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM) et le chemin de fer transeuropéen nord-sud (TER), exécutés par la CEE.

109. De nombreuses délégations se sont félicitées de la décision prise par le Comité de réviser son programme de travail conformément à la décision 0 (45) et de compléter ses secteurs de travail prioritaires existants sur la construction des véhicules, la sécurité de la circulation et le transport des marchandises dangereuses par les travaux sur les infrastructures et le transport combiné.

110. Les délégations ont exprimé plus particulièrement leur appui aux travaux visant à réviser l'Accord de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, en vue d'étendre la portée géographique de l'accord au monde entier et de pouvoir en appliquer plus rapidement les dispositions.

111. Certaines délégations se sont inquiétées d'un manque de progrès dans le domaine des transports par voie navigable en ce qui concerne certains projets et règlements relatifs à l'infrastructure, tels que sur le transport des marchandises dangereuses, compte tenu en particulier de l'ouverture imminente du canal entre le Main et le Danube.

112. On a souligné le rôle du transport ferroviaire, du transport par voie navigable et, en particulier, du transport combiné dans un système de transport sûr et écologiquement rationnel et l'on a accueilli avec satisfaction les activités dans ce domaine. Notant que 18 pays avaient déjà signé l'accord AGTC sur le transport combiné, on a formulé l'espoir que cet accord entrerait en vigueur prochainement. Les délégations se sont également félicitées à ce propos de l'organisation, en septembre 1992, d'un séminaire mondial sur l'impact des dimensions croissantes des unités de chargement (conteneurs) sur le transport combiné.

113. On a également souligné l'intérêt de disposer de données fiables et harmonisées à l'échelle internationale sur les phénomènes de transport pour pouvoir adopter des orientations rationnelles et on s'est félicité des initiatives prises en vue de rationaliser et d'harmoniser la collecte et la publication internationales de données, en coopération avec EUROSTAT et la CEMT.

114. De nombreuses délégations ont pris note avec satisfaction des travaux engagés pour aider les pays en transition par l'organisation d'ateliers et la préparation de guides, mais elles ont estimé que l'assistance technique aux pays en transition pourrait être renforcée.

115. La Commission a approuvé le rapport du Comité, y compris son programme de travail.

Conférence des statisticiens européens

Documentation : ECE/CES/38

116. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites des travaux accomplis par la Conférence au cours de l'année écoulée pour donner suite à la décision O (45). On a souligné l'importance de la Conférence en tant qu'organe statistique unique de tous les pays de la région de la CEE et même son intérêt pour les pays extérieurs à celle-ci. On a estimé que le programme de travail était bien équilibré et répondait aux besoins des pays membres.

117. De nombreuses délégations ont souligné le rôle central de la Conférence dans la coordination des activités statistiques régionales. Dans ce contexte, les travaux intéressant les systèmes de gestion de l'information statistique, les banques de données et les moyens d'échange de données informatisés revêtaient une importance particulière. On a appuyé le projet d'informatique statistique CEE/PNUD dont la mise en oeuvre pouvait aider les pays en transition à moderniser leurs appareils statistiques pour qu'ils satisfassent aux exigences d'une économie de marché. Prenant la parole au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, la délégation du Portugal a appuyé la révision du programme commun, mesure importante pour améliorer la coordination des travaux entre les institutions intéressées, et indispensable si l'on voulait utiliser efficacement les ressources disponibles pour la coopération internationale dans le domaine statistique. La même délégation a également fourni des renseignements au sujet de l'évolution du système statistique européen au sein de l'Espace économique européen.

118. L'aide de la Conférence aux pays en transition pour qu'ils développent des systèmes statistiques correspondant aux nouvelles réalités sociales et économiques de la région a été accueillie avec beaucoup d'intérêt. Ces travaux bénéficiaient grandement du "Steering Document" (Document directif) et des bulletins sur les projets relatifs à la période de transition, ainsi que de la base de données d'EUROSTAT pour les projets d'assistance technique. On a exprimé l'espoir que l'atelier sur l'évaluation des résultats des processus de transition (fin 1992 en Roumanie) contribuerait à façonner les futures politiques d'assistance statistique aux pays en transition. De nouvelles demandes d'assistance technique pourraient apparaître à la suite de

l'accroissement du nombre de membres de la Conférence. Il a été noté à ce propos qu'il était essentiel que la CEE, ainsi que les principales institutions internationales, assurent une liaison efficace afin de répondre de manière rationnelle aux besoins de leurs Etats membres.

119. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance des travaux concernant les statistiques de l'environnement. Une délégation a fait valoir que les transformations politiques récentes offraient de nouvelles possibilités pour resserrer la coopération en matière de statistiques de l'environnement entre les pays baltes et la proposition d'un système d'information géographique balte, entraînant l'extension du programme CORINE de la Communauté européenne au bassin de la Baltique, a été accueillie favorablement. On a également attaché un très grand prix au rôle joué par le secrétariat de la CEE pour recueillir des données en vue du rapport sur l'environnement en Europe qui, il fallait le souhaiter, améliorerait durablement la coordination de la collecte des données.

120. Le Président de la Conférence a informé la Commission que la Conférence avait chargé un groupe de travail d'élaborer un rapport d'évaluation détaillé du système de publication des statistiques et de la politique de diffusion des données de la Commission. Le projet de rapport avait été examiné par le bureau de la Conférence et des propositions relatives à l'élimination des publications redondantes ainsi que d'autres modifications de la politique de publication et de diffusion des données seraient soumises à la Conférence à sa réunion plénière de 1992.

121. Enfin, on a exprimé une profonde inquiétude au sujet de la situation des ressources en personnel dans ce domaine prioritaire de la CEE : plusieurs postes étaient vacants à la Division de statistique, dont celui de Directeur depuis plusieurs mois. Les délégations ont instamment demandé que tout soit mis en oeuvre pour que ces postes soient pourvus le plus tôt possible.

122. La Commission a approuvé le rapport de la Conférence, y compris son programme de travail.

123. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision C (47) sur les principes fondamentaux de la statistique officielle dans la région de la Commission économique pour l'Europe (pour le texte, voir chapitre IV).

Groupe de travail de l'industrie chimique

Documentation : ECE/CHEM/83

124. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien concernant les activités menées à bien par le Groupe de travail. Elles ont noté que le programme de travail était conforme aux priorités et aux directives générales formulées dans la décision O (45). Les délégations de la Hongrie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Fédération de Russie se sont félicitées des activités visant à aider les pays d'Europe centrale et orientale dans leur restructuration industrielle.

125. La délégation de la Roumanie a annoncé le renvoi à juin 1993 de l'atelier sur l'utilisation rationnelle des matières premières et de l'énergie dans l'industrie chimique, initialement programmé du 13 au 18 septembre 1992.

126. En ce qui concerne toutes les activités du secteur de l'industrie, la délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a souligné la nécessité pour le secrétariat et les organes subsidiaires concernés d'assurer la pleine application de la décision O (45) et de ses directives dans l'évolution des programmes de travail.

127. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction le succès de la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique (Varsovie, Pologne, 10-12 mars 1992) et ont exprimé leur gratitude au Gouvernement polonais pour avoir accueilli cette manifestation et à la Commission des Communautés européennes et au Gouvernement norvégien pour avoir fourni un soutien financier. La délégation polonaise a tenu à indiquer sa reconnaissance pour ce soutien, et celui reçu des représentants des entreprises. Les délégations de la Hongrie, de la Pologne et de la Fédération de Russie ont suggéré que les Conclusions de la Réunion de haut niveau soient transmises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). La délégation suisse a proposé que la Commission prenne note de ces Conclusions, prie le Groupe de travail de l'industrie chimique de les examiner à sa prochaine session et transmette à la CNUED un document contenant les Conclusions de la Réunion de haut niveau.

128. La délégation polonaise a répété la proposition qu'elle avait faite à la Réunion de haut niveau d'accueillir à Varsovie un centre international de gestion de l'environnement pour l'industrie chimique. Cette proposition a été appuyée par la délégation de la Fédération de Russie.

129. Les délégations ont évoqué la nécessité de développer encore la coopération avec la Commission des Communautés européennes, le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique et d'autres organisations, coopération qui s'était révélée utile pour l'organisation de la Réunion de haut niveau.

130. Des délégations ont exprimé l'avis que les changements sociaux et politiques fondamentaux qui se produisaient dans la région de la CEE offrirait au Groupe de travail de nouveaux défis et renforceraient son rôle dans le dialogue entre les gouvernements et l'industrie. La délégation du Portugal a réaffirmé la nécessité d'adapter et de rationaliser le futur programme de travail du Groupe de travail afin d'appliquer pleinement la décision O (45) et d'éviter des doubles emplois avec les programmes existants.

131. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail, y compris son programme de travail et son mandat révisé. La Commission a décidé de présenter à la CNUED un document contenant les Conclusions de la Réunion de haut niveau.

Groupe de travail des industries mécaniques
et électriques et de l'automatisation

132. Le Président du Groupe de travail a rendu compte des travaux qui avaient été entrepris au cours de l'année écoulée.

133. Des délégations de pays en transition se sont félicitées de la préparation de séminaires sur des sujets liés à l'environnement et des résultats des ateliers sur les techniques de réadaptation. On a appuyé les travaux d'élaboration de statistiques comparables au plan international et la coopération étroite qui avait été nouée avec l'OCDE dans ce domaine ainsi que la Revue annuelle et l'étude des tendances et des perspectives à moyen et à long terme dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation.

134. Les mêmes délégations ont attiré l'attention sur les problèmes considérables rencontrés par les industries mécaniques et électriques de leurs pays et ont fait valoir l'urgence d'un appui de l'Occident et de l'aide du secrétariat de la CEE pour restructurer et privatiser ces industries, en particulier les petites et moyennes entreprises. Elles ont estimé que dans la pratique, l'application de la décision 0 (45) avait restreint les possibilités pour la CEE d'accorder suffisamment d'attention aux difficultés éprouvées par les pays en transition pour restructurer leur base industrielle. La délégation de la Bulgarie a dit que l'on avait besoin d'organismes pour tenir des ateliers. Notant que les principaux investissements directs étrangers dans son pays allaient aux industries mécaniques et électriques, la délégation de la Hongrie s'est déclarée disposée à organiser un séminaire sur l'automatisation industrielle en avril 1994.

Groupe de travail des politiques de normalisation

Documentation : ECE/STAND/34

135. Les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites du travail accompli par le Groupe de travail et l'une d'elles a fait observer que celui-ci était la seule instance dans laquelle les organes gouvernementaux et non gouvernementaux intéressés traitaient des questions relatives aux activités internationales de normalisation et à d'autres activités connexes. A sa deuxième session (12-14 mai 1992), le Groupe de travail serait saisi de la troisième version révisée de la Liste CEE des secteurs appelant une normalisation, qui était un instrument utile pour assurer une coordination efficace.

136. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail, y compris son programme de travail.

Groupe de travail de l'acier

Documentation : ECE/STEEL/76

137. Plusieurs délégations des pays en transition se sont déclarées satisfaites des activités du Groupe de travail. Elles ont estimé que son programme de travail était équilibré et conforme aux priorités définies dans la décision 0 (45). La délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, s'est félicitée de la lettre adressée par le Secrétaire exécutif aux chefs de délégation pour demander que les nouvelles propositions relatives au futur programme de travail concernent au moins l'un des secteurs prioritaires définis par la Commission et que le Groupe de travail modifie son programme de travail conformément à la décision 0 (45).

138. Les délégations de certains pays en transition se sont félicitées de l'approche pratique adoptée pour traiter de problèmes concernant à la fois l'industrie sidérurgique et les pays en transition. Elles ont souligné l'importance du Groupe de travail en tant qu'enceinte irremplaçable pour promouvoir la coopération multilatérale entre pays producteurs d'acier. Elles ont aussi souligné l'importance du programme "métallurgie et écologie".

139. Ces mêmes délégations ont fait part de leur intérêt pour l'organisation de séminaires, ateliers et voyages d'étude annuels. Elles ont souligné l'utilité des séminaires et ateliers organisés en coopération avec les secteurs industriels intéressés, comme l'Atelier sur la restructuration de l'industrie sidérurgique roumaine (Tirgoviste, février 1992).

140. Le Groupe de travail a été invité à apporter son concours en vue de faciliter les adaptations douloureuses que devaient opérer les industries sidérurgiques dans certains pays de la région pendant la période de transition et d'améliorer l'échange d'informations entre ces pays.

141. La Commission a approuvé le rapport du Groupe de travail, y compris son programme de travail et son mandat révisé.

* * *

Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations
et institutions internationales
(point 2 d) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1255

142. Les délégations ont noté avec satisfaction que la CEE avait poursuivi et renforcé sa coopération avec la Communauté européenne, l'OCDE et d'autres organisations internationales. Compte tenu de tous les changements qui se produisaient dans la région, on a estimé que la Commission devrait intensifier encore sa coopération avec ces institutions et organisations internationales, en particulier pour des activités destinées à aider les pays en transition et à intégrer leur économie dans l'économie européenne et mondiale. Plusieurs délégations ont souligné que la Commission devrait maintenant s'attacher à établir une distinction plus claire entre ses activités et celles des autres organisations et institutions internationales.

143. La délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a émis l'avis, partagé par une autre délégation, qu'il serait utile d'examiner de quelle manière la CEE pourrait contribuer à mettre en oeuvre certains volets de l'assistance coordonnée par le Groupe des 24.

144. Plusieurs délégations ont indiqué l'importance qu'elles attachaient aux efforts visant à renforcer la coopération dans la région entre la CEE, l'OCDE et EUROSTAT dans le domaine statistique.

145. Il a été fait mention de la coopération entre la CEE et le PNUD dans le cadre de projets opérationnels, notamment de leur collaboration passée concernant le projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (TEM) et de leur coopération en cours au titre du projet de chemin de fer transeuropéen nord-sud (TER), deux projets exécutés par la CEE. L'accent a été mis aussi sur la coopération avec la CNUCED au titre du projet interrégional EDIFACT.

146. Le représentant de la FAO a déclaré que son organisation attachait beaucoup d'importance à sa coopération avec la CEE dans les domaines de l'agriculture et du bois. Elle considérait qu'il était particulièrement important d'aider les pays en transition d'Europe centrale et orientale ainsi que les pays en développement du point de vue économique. La FAO étudierait attentivement la demande tendant à ce que deux groupes de travail de la CEE créés récemment deviennent des organes mixtes CEE/FAO et son représentant a souligné la nécessité de consultations interinstitutions en temps opportun sur des questions telles que des changements de programmes, de structures et de priorités qui pourraient affecter les deux organisations.

147. Plusieurs délégations ont estimé que la CEE et les autres commissions régionales devraient harmoniser leurs activités avec celles du nouveau Département du développement économique et social, comme l'a proposé le Secrétaire général dans le rapport sur la restructuration du Secrétariat de l'Organisation qu'il a présenté à l'Assemblée générale (A/46/882).

148. Une délégation a fait observer qu'une coopération et une coordination étroites entre les organisations internationales étaient nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents des pays en transition. Elle a déclaré que, eu égard à la restructuration du Secrétariat des Nations Unies et à l'application du principe de la croissance zéro au budget ordinaire de l'Organisation, il serait possible de dégager les ressources nécessaires pour appuyer la CEE grâce à une réaffectation des fonds entre les unités administratives des Nations Unies et aux économies qui résulteraient de la suppression de certaines d'entre elles. Cette manière de procéder permettrait de tenir compte de l'accroissement du nombre des membres de la CEE et serait conforme à la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session.

149. Une délégation, notant l'appui apporté lors de la réunion ministérielle d'Espoo à un accroissement de la participation des ONG, a exprimé l'espoir que les organes compétents de la CEE encourageraient cette participation et la coopération avec la communauté des ONG.

Activités de la Commission visant à aider les pays de la région
en transition vers une économie de marché et leur intégration
à l'économie européenne et mondiale
(point 2 e) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1254

150. Plusieurs délégations ont noté que le processus de transition s'était révélé plus pénible et plus complexe que ce que l'on prévoyait au départ et ont souligné qu'une assistance financière et technique internationale complémentaire était nécessaire. On a admis qu'il fallait prendre des initiatives à la fois bilatérales et multilatérales pour assurer le succès des réformes et atténuer les difficultés rencontrées par les pays en transition, et aussi pour promouvoir leur intégration à l'économie européenne et mondiale. Plusieurs délégations ont souligné que ces efforts devraient être entrepris en coopération et de façon coordonnée dans le cadre des organisations et institutions internationales, ainsi que sur le plan bilatéral.

151. Plusieurs délégations ont mis en évidence les dilemmes auxquels les pays procédant à des réformes sont confrontés. Une délégation a estimé que dans une large mesure le déclin économique de l'ancienne Union soviétique pourrait être attribué au fait qu'elle n'avait pas appliqué les recommandations faites dans une étude effectuée en 1990 par les institutions financières internationales et que les formes d'assistance financières techniques et autres ne pourraient être efficaces sans un cadre indispensable de réformes orientées vers le marché. Elle a donc estimé impératif que les pays procédant aux réformes coopèrent entre eux et évitent d'appliquer des mesures économiques, telles que des réformes monétaires non coordonnées, qui compliquent le processus de transition. Plusieurs délégations ont estimé que les progrès accomplis par les pays en transition en vue d'améliorer leurs propres régimes commerciaux devraient s'accompagner dans les autres pays membres de la CEE de mesures équivalentes de politique commerciale et d'ajustement structurel visant à réduire les obstacles au commerce. A cet égard, on a souligné qu'il importait de conclure de façon satisfaisante les négociations commerciales de l'Uruguay Round et que les pays en transition devraient devenir d'urgence membres des institutions de Bretton Woods.

152. Une délégation a fait remarquer que le processus de transformation était complexe et que les pays procédant à des réformes n'avaient pas tous les mêmes besoins et que par conséquent il serait peut-être nuisible de tenter d'élaborer des principes directeurs uniformes au-delà de la phase initiale de stabilisation macro-économique. Elle a aussi noté que des ressources extérieures étaient indispensables et que les investissements privés joueraient un rôle essentiel. Elle a par ailleurs souligné qu'il fallait accorder un degré de priorité élevé à l'assistance technique, surtout pour appuyer la création des institutions nécessaires. Une autre délégation a appelé l'attention sur la nécessité d'aider les pays en transition à résoudre leurs problèmes d'environnement et une autre a attaché de l'importance au développement du secteur des services et des petites et moyennes entreprises dans les pays en transition.

153. Plusieurs délégations représentant des pays en transition ont fourni des informations sur l'évolution économique, politique et sociale de leur pays et

sur les perspectives pour l'avenir. Elles ont aussi examiné les problèmes de politique concernant leur transition vers des économies de marché. Elles ont décrit les mesures législatives et les mesures de réforme et de restructuration économique qu'elles ont prises pour favoriser la transition vers des économies de marché. Il a été fait mention en particulier des nouveaux cadres juridiques pour les investissements étrangers, la privatisation, la stabilisation des monnaies, l'industrie et les organismes financiers, ainsi que les réformes agraires. Ces mêmes délégations ont exprimé le souhait de participer aussi pleinement que possible au fonctionnement d'institutions telles que la Communauté européenne, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, le FMI et la Banque mondiale, ainsi que la CEE. Elles ont fait part de leur gratitude pour l'aide financière et technique qui leur était accordée par d'autres gouvernements et d'autres organisations et institutions internationales et ont fait part de leur intention de coopérer activement aux niveaux sous-régional et multilatéral dans des domaines d'intérêt commun.

154. La délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, et le représentant de la Commission des Communautés européennes ont mis l'accent sur les activités de la Communauté visant à surmonter les graves problèmes d'adaptation résultant du processus de transition. Il a été fait mention en particulier des nouveaux accords d'association négociés avec la République fédérative tchèque et slovaque, la Hongrie et la Pologne en vue d'améliorer l'accès au marché ainsi que des négociations qui vont s'engager incessamment avec la Roumanie et la Bulgarie concernant des accords semblables. Des accords de coopération commerciale et économique étaient aussi négociés avec l'Albanie et les Etats baltes. Il a aussi été fait mention du programme d'assistance PHARE et du rôle joué par la Commission des Communautés européennes pour coordonner l'assistance des pays occidentaux dans le cadre du Groupe des 24. La Communauté finançait également des programmes d'assistance technique, des crédits alimentaires et une aide d'urgence accordés aux pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) et procédait à des entretiens exploratoires concernant de nouveaux accords prévoyant l'élimination des obstacles au commerce et l'établissement d'un dialogue politique. Des travaux préparatoires se poursuivaient intensivement dans la Communauté en vue de la Conférence de Lisbonne qui s'efforcerait de mieux coordonner l'assistance à court terme pour répondre aux besoins urgents des pays en transition.

155. De nombreuses délégations ont mis en relief la récente Conférence de coordination de Washington et un important accord multilatéral d'assistance à la Fédération de Russie et à d'autres nouveaux Etats de la CEI, y compris un fonds de stabilisation pour le rouble, lancé récemment par les Etats-Unis, les pays du G-7 et d'autres pays. La délégation des Etats-Unis a appelé l'attention sur le programme de soutien à la liberté de 1992 qui devait fournir 1,1 milliard de dollars supplémentaires en aide humanitaire pour faire face aux besoins en ce domaine ainsi qu'une assistance technique supplémentaire aux économies en transition. La délégation de la Finlande a rendu compte des principaux résultats d'une conférence sur la transformation d'un système d'économie planifiée passant à l'économie de marché, tenue dans le cadre de la CSCE à Helsinki en février 1992. Elle a exprimé l'espoir que d'autres gouvernements et organisations multilatérales, y compris la CEE, prendraient l'initiative d'organiser régulièrement des réunions semblables.

La délégation de la Turquie a fait part de son expérience concernant le lancement de réformes de changement structurel dans le sens d'une économie libérale, expérience qui, à son avis, pourrait être très profitable aux pays en transition.

156. De nombreuses délégations sont convenues que la CEE pourrait jouer un rôle important pour aider les pays en transition. Elles se sont félicitées du travail analytique et des travaux de recherche entrepris par la CEE concernant les problèmes auxquels les pays en transition doivent faire face. Elles se sont aussi félicitées des ateliers organisés et d'autres activités destinées à aider les pays en transition. Une délégation a estimé que les ateliers devraient être évalués périodiquement pour en apprécier les résultats compte tenu des besoins respectifs des pays en transition et pour éviter des doubles emplois inutiles.

157. Plusieurs délégations ont fait part de leur gratitude pour l'appui financier fourni aux ateliers par la Communauté européenne, le Gouvernement canadien et d'autres gouvernements. Ces délégations ont suggéré qu'il faudrait encourager la participation d'experts plus nombreux et trouver de nouveaux moyens de financement, en créant notamment un fonds d'affectation spéciale à cette fin. Une délégation a exprimé des doutes quant à l'opportunité d'un tel dispositif, notant que la CEE pourrait continuer d'être un lieu de rencontre important sans intervenir dans le domaine de l'assistance technique. Quelques délégations ont accordé de l'importance aux possibilités offertes par la Commission pour la fourniture de services consultatifs et l'échange d'expérience concernant la formation de spécialistes dans le domaine de la privatisation et elles ont appuyé la proposition tendant à lancer un deuxième programme de relèvement européen. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité pour la CEE d'aider les pays en transition à renforcer les systèmes de gestion de l'environnement. La délégation de la République fédérative tchèque et slovaque a proposé d'organiser et d'accueillir un atelier qui serait consacré à un échange de vues et qui devrait permettre de mieux diffuser l'expérience acquise pendant la période de transition.

158. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision D (47) sur les travaux de la Commission concernant les économies en transition d'Europe orientale et centrale (pour le texte, voir chapitre IV).

Contribution de la Commission aux programmes des Nations Unies pour
l'aide des pays de la région en développement du point de vue
économique et des pays en développement des autres régions
(point 2 f) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1256

159. Certaines délégations ont fait observer que l'écart entre les pays très industrialisés de la région et ceux qui sont en transition ou en développement du point de vue économique s'était creusé par suite de l'instabilité actuelle de la situation économique. Plusieurs délégations ont fait remarquer que la CEE avait beaucoup contribué au développement des relations économiques et au renforcement de la coopération économique entre tous les pays de la région. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de mettre au point des programmes coordonnés d'assistance pour l'ensemble des pays de la région européenne.

160. Les ateliers et autres activités organisés par la CEE avaient été d'une grande utilité pour des pays parvenus à des niveaux de développement différents. Pendant plusieurs décennies encore, un certain nombre de pays auront besoin de ce type de savoir pour répondre à des besoins précis et à des priorités différentes. Cela était particulièrement important pour les nouveaux pays membres de la CEE. Une délégation a vivement insisté sur la nécessité de tenir compte des difficultés des nouveaux pays membres, en particulier dans l'élaboration de règlements juridiques ayant force obligatoire. Beaucoup de pays en transition n'étaient pas encore en mesure de signer de nouvelles conventions et de nouveaux protocoles, ni de se conformer aux recommandations de plus en plus nombreuses dans le domaine de l'environnement.

161. Les délégations ont exprimé l'opinion qu'une grande partie des activités de la CEE intéressait aussi les pays en développement des autres régions, et elles ont préconisé de renforcer ces activités et de les harmoniser avec celles des autres commissions régionales. Les délégations ont dit grand bien du projet EDIFACT de la CEE/ONU et des projets opérationnels de la CEE financés par le PNUD et il a été noté que ces projets avaient une portée mondiale. Plusieurs délégations ont fourni des informations sur les efforts déployés par leur pays pour aider des pays de la région ou d'autres régions. Une délégation a estimé qu'il fallait avoir présent à l'esprit que la reprise économique, suivie d'une croissance dynamique en Europe centrale et orientale et dans la CEI, profiterait également aux pays développés en fin de compte.

Résolutions intéressant les travaux de la Commission adoptées par
le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale
(point 2 g) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1257

162. La délégation d'Israël a exprimé la satisfaction qu'elle éprouvait à participer pour la première fois aux travaux de la CEE en qualité de nouveau membre comme suite à la décision 1991/72 du Conseil. Elle a exprimé ses remerciements pour l'accueil chaleureux réservé à son pays et les nombreux concours offerts dès son entrée dans la CEE et fait part de sa volonté de contribuer aux travaux de la Commission en acceptant les responsabilités inhérentes à la qualité de membre à part entière.

163. Soulignant l'importance qu'elles attachaient aux activités de la Commission dans le domaine du développement durable, plusieurs délégations se sont félicitées de la contribution de la CEE aux préparatifs de la CNUED et ont demandé que la Commission fasse le point des conclusions des conférences de Bergen et de la CNUED conformément à la résolution 46/168 de l'Assemblée.

164. Trois délégations ont exprimé leur gratitude à tous les gouvernements, institutions et personnes qui avaient apporté une assistance conformément aux dispositions de la résolution 46/150 de l'Assemblée sur la coopération internationale pour l'étude des effets de la catastrophe de Tchernobyl et une action visant à les atténuer et les limiter. On a attiré l'attention sur le fait qu'il faudrait à l'avenir prendre des mesures pratiques pour venir à bout des difficultés existantes, notamment dans les domaines de la santé et de l'assistance technique. De nouvelles initiatives en vue de remédier aux conséquences de la catastrophe et de les atténuer ont été décrites et la CEE

ainsi que d'autres institutions, groupes sociaux et professionnels ont été invités à contribuer à ces efforts.

165. Convaincues que la Commission devrait renforcer ses activités dans le domaine de l'efficacité énergétique, un certain nombre de délégations ont estimé que la CEE pouvait contribuer à l'application de la décision 1991/86 du Conseil sur la mise en valeur et l'utilisation efficace des ressources énergétiques.

166. Rappelant la résolution 3534 (XXX) de l'Assemblée sur le mode de présentation du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies, une délégation a jugé que la Commission devrait tenir compte du paragraphe 2 de cette résolution lorsqu'elle préparerait son budget-programme.

167. Rappelant la décision 1991/76 du Conseil sur la promotion de la coopération interrégionale dans le domaine de la facilitation du commerce international, plusieurs délégations ont constaté avec préoccupation que les ressources en personnel nécessaires n'avaient pas été mises à la disposition du projet EDIFACT et ont espéré que cet oubli serait rapidement réparé.

168. Vu la nécessité urgente d'intensifier la coopération et l'assistance internationales aux pays en transition, plusieurs délégations ont estimé qu'il faudrait harmoniser les activités des commissions régionales et mettre à leur disposition des fonds suffisants pour mener à bien les tâches dans ce domaine. A ce propos, il a été pris note de la résolution 46/202 de l'Assemblée relative à l'incidence de l'évolution récente des relations est-ouest sur la croissance de l'économie mondiale, en particulier sur la croissance économique et le développement des pays en développement, ainsi que sur la coopération économique internationale.

169. Rappelant la décision 1988/169 relative aux centres sur les transports pour la région méditerranéenne, dans laquelle le Conseil économique et social avait accordé le statut de Centre des Nations Unies aux centres d'étude des transports et de formation dans le domaine des transports pour la région méditerranéenne, statut qui devait prendre effet dès la conclusion d'accords entre l'Organisation des Nations Unies et les gouvernements concernés, une délégation a déploré le retard survenu dans l'exécution de cette décision, et a prié instamment le Secrétaire exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires pour régler cette question.

Examen de la situation économique en Europe
(point 3 de l'ordre du jour)

Documentation : Texte préliminaire de l'Etude sur la situation économique de l'Europe en 1991-1992 et du Bulletin économique pour l'Europe, vol. 43

170. Les délégations ont rendu compte de l'activité économique dans leur pays en 1991 et des perspectives pour 1992, y compris des problèmes de politique générale concernant l'ensemble de la région.

171. En général, les délégations ont approuvé l'évaluation faite dans l'Etude, de l'évolution et des perspectives économiques en Europe et en Amérique du Nord. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était très important d'aider les pays d'Europe centrale et orientale dans leur transition vers un système d'économie de marché.

172. En ce qui concerne les pays industriels occidentaux, on a fait observer qu'en 1991 leurs résultats économiques avaient été décevants. En fait, contrairement aux prévisions, il y avait eu un ralentissement général de la croissance de la production, et plusieurs pays étaient restés ou étaient entrés dans une période de récession. Ce ralentissement global s'était accompagné d'une nette augmentation du chômage, tandis que les pressions inflationnistes s'étaient atténuées dans la grande majorité des pays. Selon les prévisions pour 1992, la croissance économique générale serait faible pour l'année dans son ensemble, mais cette situation masquait une intensification de l'activité prévue au second semestre. On a toutefois admis que ces prévisions comportaient une marge d'incertitude supérieure à la moyenne.

173. En évaluant l'évolution économique des pays en transition d'Europe centrale et de l'ex-Union soviétique, les représentants ont relevé la complexité du processus de transformation, qui se révélait beaucoup plus difficile qu'on ne l'avait prévu à l'origine. Les modifications du système économique, l'adoption de mesures de stabilisation et l'effondrement des échanges dans le cadre de l'ex-CAEM étaient autant de facteurs qui contribuaient grandement à la récession dans l'est de l'Europe. En 1991, la régression de la production s'était accélérée et le chômage avait beaucoup augmenté.

174. Les réformes économiques, dont l'axe était la libéralisation des prix et du commerce extérieur, la stabilisation macro-économique et la privatisation, avaient beaucoup progressé, encore que de manière variable, dans tous les pays d'Europe orientale. Jusqu'ici, le rythme de la transformation structurelle avait été plus lent qu'on ne le souhaitait et un fort recul des investissements avait freiné la reprise économique. Toutefois, on a souligné que le processus de transition vers une économie de marché n'était pas uniforme dans tous les pays et que son analyse devait tenir compte de nombreuses caractéristiques nationales.

175. Dans l'ex-URSS, l'évolution économique avait été dominée par la désintégration de l'Union. A la suite de la création de la Communauté d'Etats indépendants, toutes les responsabilités en matière de politique économique étaient passées aux républiques. En 1991, la récession économique s'était approfondie et les déséquilibres extérieurs et intérieurs s'étaient aggravés, tandis que les liens économiques traditionnels entre républiques et entre entreprises se dissolvaient. Les représentants ont relevé l'importance de maintenir les échanges commerciaux entre les républiques en les aidant à limiter le recul éventuel de l'activité économique en 1992.

176. Les délégations ont souligné l'importance de l'aide étrangère comme moyen de soutenir le processus de transition dans les pays d'Europe orientale. Plusieurs représentants ont exposé les programmes en cours. Les ressources affectées aux pays en transition étaient considérables et auraient atteint 111 milliards de dollars. Malgré cela, plusieurs pays, notant la difficulté de

leur situation économique, ont mentionné leurs besoins d'aide, notamment d'assistance technique, ainsi que la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des engagements pris en matière d'assistance étrangère.

177. On a mentionné les arrangements futurs possibles et les arrangements récemment conclus qui prévoyaient un accès accru aux marchés occidentaux pour tous les pays d'Europe orientale, notamment la conclusion d'accords d'association avec la Communauté européenne et d'accords de libre-échange avec l'AELE. Les représentants de nombreux pays en transition ont signalé les changements juridiques et institutionnels introduits chez eux pour attirer davantage de capitaux étrangers.

178. Plusieurs délégations ont estimé que le cadre institutionnel déjà établi par le programme PHARE, le programme G-24 et la Conférence de Washington était suffisant pour assurer une coordination efficace de l'appui international. Selon d'autres, l'idée d'un nouveau Programme de relèvement européen méritait d'être étudiée plus à fond. On s'est accordé sur l'importance d'améliorer l'accès aux marchés occidentaux en stimulant la croissance économique en Europe orientale. Quelques délégations ont noté que les pays de cette région pourraient également bénéficier d'une coopération accrue entre eux-mêmes. On a mentionné que la CEE pourrait constituer la source de certains types d'assistance. Une délégation a préconisé une division efficace du travail et une meilleure coordination entre les organisations internationales afin d'éviter une concurrence inutile et les doubles emplois.

179. Plusieurs délégations ont formulé des observations sur le contenu actuel et futur de l'Etude. Elles ont félicité le secrétariat pour la qualité et la rigueur de son analyse de l'évolution économique de la région de la CEE, notamment en ce qui concernait les problèmes auxquels devaient faire face les pays en transition.

180. Certaines délégations ont dit qu'à leur avis l'Etude présentait un tableau exagérément pessimiste de l'évolution économique récente des pays d'Europe centrale et orientale; elles ont mentionné les grands progrès accomplis dans ces pays dans leur transition vers un système d'économie de marché. Selon une délégation, l'Etude ne devrait pas contenir de conclusions concernant des groupes de pays, à moins qu'elles ne puissent s'appliquer de façon égale à chacun d'eux. A son avis, elle devrait présenter des notes sur les divers pays en transition, comme elle le faisait pour les pays industrialisés, afin de permettre de mieux considérer et évaluer les renseignements et les données dans leur contexte national.

181. De nombreuses délégations ont souligné qu'il leur avait été difficile de procéder à une évaluation plus complète de l'Etude parce qu'elle leur avait été communiquée tardivement, mais elles ont reconnu les obstacles auxquels se heurtait le secrétariat en matière de ressources, ainsi que d'autres difficultés, soit l'augmentation du nombre de pays, la date à laquelle certaines statistiques avaient été reçues et l'importance des thèmes à analyser.

Application des décisions pertinentes de la Commission

Coopération dans le domaine de l'analyse économique
et l'assistance aux pays en transition
(point 4 a) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1258

182. Ce point a été examiné en même temps que le point 2 c) - Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE (voir les paragraphes 49 à 55 ci-dessus).

Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences
de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl
et pour les atténuer
(point 4 b) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1259

183. Les délégations du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont exprimé leur gratitude pour les mesures prises par un certain nombre d'organes subsidiaires de la CEE en application de la décision C (46) afin de s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et de les atténuer et ont exprimé le voeu que des projets liés à cette question soient inclus dans les programmes de travail d'autres organes subsidiaires de la Commission. Il a également été fait mention de la résolution adoptée par le Parlement européen créant un programme d'assistance médicale et technique. Ces délégations se sont félicitées de l'inscription de l'activité relative à Tchernobyl dans le Plan à moyen terme de la CEE pour 1992-1997.

184. La délégation du Bélarus a souligné que le processus de réforme économique devait être considéré dans le contexte de la catastrophe de Tchernobyl. Soixante-dix pour cent des dommages causés par l'accident se sont produits au Bélarus, où une personne sur cinq a été touchée et où l'environnement a subi de graves dommages. La délégation de l'Ukraine a indiqué le coût des mesures requises pour atténuer les effets de l'accident, coût dont le montant total atteint en 1992 70 milliards de roubles.

185. Ces délégations ont aussi exprimé leur reconnaissance pour l'assistance et le soutien fournis par la communauté internationale. Elles ont demandé au monde des affaires et aux organisations publiques de contribuer à l'exécution du Plan concerté d'assistance internationale, y compris le projet Sarcophage visant à assurer la sécurité de la centrale de Tchernobyl, pour lequel on pourrait aussi mobiliser les possibilités de la CEE.

Coopération dans le domaine de l'environnement
et du développement durable
(point 4 c) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1260

186. Ce point a été examiné en même temps que le point 2 c) - Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau (voir les paragraphes 65 à 78 ci-dessus).

187. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision E (47) sur la coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable (pour le texte, voir chapitre IV).

Coopération dans le domaine des transports
(point 4 d) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1261

188. Ce point a été examiné en même temps que le point 2 c) - Comité des transports intérieurs (voir les paragraphes 104 à 115 ci-dessus).

189. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision F (47) sur la coopération dans le domaine des transports (pour le texte, voir chapitre IV).

Coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final
de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
(point 4 e) de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1262

190. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point ont souligné l'importance qu'elles continuaient d'attacher au renforcement de la sécurité et de la coopération économique dans la région méditerranéenne à la lumière de l'Acte final de la CSCE et des documents ultérieurs de la CSCE. Il a été rappelé que la réunion de Palma de Majorque avait mis l'accent sur le rôle important de la CEE dans les activités visant à promouvoir la coopération multilatérale aux niveaux régional et sous-régional, en particulier dans les domaines de l'environnement, des transports, des statistiques et du tourisme. Les délégations ont exprimé le ferme espoir que la CEE inscrirait les questions intéressant la région de la Méditerranée à son programme de travail conformément aux dispositions des documents pertinents de la CSCE.

191. Ces délégations ont réaffirmé l'importance qu'elles attachaient à la coopération avec les pays méditerranéens qui ne sont pas membres de la CEE, ainsi qu'avec les autres commissions régionales et organisations internationales, en vue d'élaborer des projets présentant un intérêt commun pour l'ensemble des pays méditerranéens, de promouvoir le développement économique et social et de renforcer la stabilité dans la région.

192. Les délégations ont exprimé leur intérêt pour les projets de la CEE exposés dans le document E/ECE/1262. Une délégation a souligné qu'il importait d'obtenir des ressources suffisantes pour mener à bien ces activités. On a mis l'accent sur les travaux dans les domaines des transports, de l'environnement, de la facilitation du commerce, en particulier l'EDIFACT, de l'agriculture et de la foresterie, des établissements humains, du tourisme, de la normalisation des fruits et légumes frais et séchés, de la gestion de l'eau et du dessalement, de l'énergie et de l'utilisation des ressources géothermiques et solaires. Une délégation a vivement recommandé de consacrer une partie de l'Etude sur la situation économique de l'Europe à l'analyse de l'évolution et de la coopération dans la région méditerranéenne.

193. Les délégations ont appuyé les résultats de la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale, tenue à Ankara (Turquie) en avril 1991, ainsi que la contribution de la Commission aux préparatifs de la Réunion sur l'architecture et la planification urbaine conçues en fonction du climat méditerranéen et d'un développement durable, qui devait se tenir à Séville (Espagne) en 1992. On a également appelé l'attention sur le voyage d'étude et l'atelier sur l'utilisation rationnelle des matières premières et de l'énergie dans l'industrie chimique, qui devraient avoir lieu en Roumanie au printemps de 1992 et auxquels les pays méditerranéens ont été conviés à participer.

194. Une délégation a souligné le rôle important des centres d'étude des transports et de formation dans ce domaine en Méditerranée, et a rappelé les dispositions de la décision 1988/169 du Conseil sur cette question. Elle a déploré que la question de l'attribution à ces centres du statut de centre des Nations Unies n'ait pas progressé et elle a demandé au Secrétaire exécutif de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin.

195. Le Secrétaire exécutif a été prié de poursuivre ses efforts pour faciliter les consultations relatives au Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et au Programme spécial d'action pour la Méditerranée (MEDSPA) en vue d'améliorer la gestion et l'aménagement de l'environnement dans la région. Il a été suggéré que la Commission définisse également les éléments d'un développement durable dans la région méditerranéenne.

196. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sa décision G (47) sur la coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (pour le texte, voir chapitre IV).

Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe
(point 5 de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1263

197. De nombreuses délégations ont souligné que le processus de la CSCE avait un rôle essentiel à jouer dans l'architecture de la nouvelle Europe et se sont félicitées de ce qu'il ait beaucoup progressé l'an dernier. Le Document de clôture de la réunion de Bonn et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe constituaient les mesures les plus importantes dans ce sens. Se référant à la Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères de la CSCE, tenue à Prague en janvier 1992, un grand nombre de délégations ont accueilli avec faveur l'accord qui s'y était réalisé sur la création du nouveau Forum économique dans le cadre des réunions de hauts fonctionnaires. Une délégation a exprimé l'espoir que l'accord sur le mécanisme de négociation se trouverait renforcé par l'accord sur le mécanisme d'application.

198. On a exprimé l'espoir que la Réunion de suivi d'Helsinki actuellement en cours permettrait de faire progresser les changements fondamentaux du processus de la CSCE amorcé à Paris et d'améliorer encore la sécurité et la coopération dans la région, de promouvoir le dialogue sur les problèmes de transition et de donner de l'élan à la coopération des pays intéressés. Quelques délégations ont estimé que le processus de la CSCE devrait tirer parti des mécanismes existants plutôt qu'en créer de nouveaux et que son évolution devrait se traduire par la fixation de nouveaux objectifs pour la CEE. La Communauté européenne a indiqué que ses domaines prioritaires du renforcement de la coopération dans le cadre du processus de la CSCE étaient la science et la technologie, les télécommunications, l'environnement, les transports, le tourisme et les ressources humaines. D'autres délégations ont mentionné en outre la normalisation et le transport de marchandises dangereuses. Selon une délégation, la Réunion d'Helsinki de la CSCE devrait formuler des politiques et directives écologiques concernant les activités futures des instances internationales appropriées. Cette délégation a souligné en particulier la nécessité d'une sécurité écologique dans la région de la CSCE et a noté qu'il conviendrait d'examiner plus à fond l'utilité des Conventions de l'AIEA de 1986 sur la notification rapide et sur l'assistance en cas d'accident nucléaire.

199. On a observé que la Réunion de suivi d'Helsinki examinerait aussi le rôle de la CSCE dans la reconstruction de l'Europe et les rapports entre la CSCE et les organisations internationales actives dans ce domaine, dont la CEE.

200. Diverses délégations ont estimé que la CEE restait une instance importante pour la mise en oeuvre multilatérale des dispositions pertinentes émanant de la "deuxième corbeille" de la CSCE et se sont déclarées convaincues qu'elle continuerait à jouer un rôle important à l'avenir. A cet égard, deux délégations ont noté avec satisfaction les activités de la Commission exposées dans le document E/ECE/1263. De nombreuses délégations ont encouragé l'établissement d'une coopération et d'une coordination étroites entre, d'une part, la CEE, la Communauté européenne et l'OCDE, et, d'autre part, les autres organisations internationales engagées dans le processus de la CSCE, afin d'éviter des chevauchements d'activités et de réaliser les tâches urgentes décidées à Helsinki.

Travaux futurs de la Commission concernant la coopération dans la région de la CEE, compte tenu notamment de la décision O (45) de la Commission (point 6 de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1264 et 1265

201. Ce point a été examiné conjointement avec le point 7 - Programme de travail pour 1992-1996 (voir les paragraphes 220 à 223 ci-après).

202. On s'est accordé à penser que la quarante-septième session de la Commission fournissait l'occasion d'examiner l'application future des décisions O (45) et P (45), de lui donner un nouvel élan et de revoir l'orientation des activités dans les cinq domaines d'activité prioritaires, à savoir l'environnement, les transports, les statistiques, la facilitation du commerce et l'analyse économique, ainsi que d'envisager des activités destinées à aider les pays en transition vers une économie de marché et

d'examiner des questions relatives au développement durable. Les délégations ont considéré que la décision O (45) restait un fondement solide pour les travaux futurs de la Commission. Elles ont préconisé des mesures pour continuer d'appliquer la décision et faire en sorte que les ressources financières et en personnel nécessaires soient affectées aux domaines d'activité prioritaires.

203. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par l'application de la décision O (45), convaincues que le secrétariat n'avait pas consacré des ressources et une attention suffisantes aux domaines prioritaires, et spécialement à la facilitation du commerce (EDIFACT), à l'environnement et aux statistiques, et elles ont demandé avec insistance qu'il soit rapidement porté remède à cette situation. Les délégations ont en particulier critiqué la lenteur des procédures de recrutement. Une délégation a remarqué que le projet de Plan à moyen terme pour la période 1992-1997 ne prenait pas suffisamment en compte les décisions pertinentes relatives aux travaux futurs de la Commission ni ne mettait suffisamment l'accent sur les domaines prioritaires. Une autre délégation s'est interrogée sur l'utilité de continuer des activités dans les domaines non prioritaires, comme les industries mécaniques et électriques et l'automatisation et les industries chimiques, et a émis l'avis que ces secteurs détournent des ressources d'activités plus importantes. D'autres délégations ont été d'avis que la définition de cinq domaines prioritaires ne devait pas exclure les autres activités de la CEE. Elles ont exprimé le souhait de voir poursuivre les travaux dans les domaines suivants : énergie, normalisation, science et technique, industrie, établissements humains, agriculture et bois. Des délégations ont souligné l'importance de développer la coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et pour les atténuer.

204. Les délégations ont souligné l'importance d'une étroite coopération avec la Communauté européenne, l'OCDE et d'autres organisations internationales. En sus des domaines d'activité prioritaires, l'avis dominant était que les travaux devraient être concentrés sur l'aide aux pays de la CEE en transition au moyen d'ateliers et d'autres réunions informelles. Une délégation a souligné la nécessité de poursuivre au sein de la CEE les consultations entre les pays intéressés et les institutions internationales afin de fournir des services d'experts concernant les programmes de transition vers une économie de marché.

205. De nombreuses délégations ont souligné que la restructuration devait se poursuivre à tous les niveaux de la CEE, par un processus permanent de consultations et de réunions informelles spéciales conformément à la décision P (45). En ce qui concerne les méthodes de travail de la Commission, dont les ateliers et autres réunions informelles, une délégation a proposé une procédure d'évaluation régulière basée sur les critères adoptés par la Commission. Des délégués ont recommandé une définition plus claire des responsabilités de la Commission compte tenu des besoins concurrents de travaux dans les domaines prioritaires, les domaines non prioritaires et l'assistance aux pays en transition.

206. Au sujet des travaux futurs dans le domaine de l'environnement, plusieurs délégations ont été d'avis que la CEE devrait regrouper et développer ses activités touchant l'élaboration de conventions et de protocoles juridiquement

contraignants. Une délégation a suggéré d'axer les travaux futurs sur l'identification de stratégies à la fois à court et à long terme en matière d'environnement et les interrelations avec les besoins et les instruments économiques.

207. Deux délégations ont mis l'accent sur la promotion du développement durable, en insistant sur l'élaboration et l'application d'accords régionaux; le renforcement de la gestion de l'environnement en Europe centrale et orientale; l'examen des conclusions de la Conférence de Bergen et de la prochaine CNUED et la suite à donner à ces conclusions; et une coopération accrue avec d'autres organisations. Plusieurs délégations ont estimé qu'il fallait donner la priorité à l'intégration efficace de la protection de l'environnement dans le processus de restructuration économique des pays en transition. Dans cette idée, une délégation a dit qu'elle était prête à participer à des arrangements pour faciliter la réalisation de cet objectif. Une délégation a exprimé l'espoir qu'un soutien se dégagerait en faveur de la création d'un centre international de l'industrie chimique pour la gestion de l'environnement.

208. Une autre délégation a attiré l'attention sur la proposition d'élaborer un cadre de planification stratégique à l'intention des Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau afin d'introduire davantage de cohérence et d'organisation dans le processus de planification, et elle a remercié les autres délégations de leur appui à l'élaboration et à l'avancement du Plan stratégique.

209. Afin d'augmenter la valeur de l'analyse économique de la Commission, une délégation a suggéré qu'à l'avenir l'Etude sur la situation économique de l'Europe s'efforce de considérer les perspectives à moyen terme, y compris l'identification des possibilités existantes et des objectifs nécessaires pour les réaliser.

210. Plusieurs délégations ont estimé que la Commission pourrait grandement contribuer à développer les réseaux de transport paneuropéens. Une autre délégation a souligné que les travaux devaient se poursuivre sur les aspects environnementaux des transports.

211. Dans le domaine de la facilitation du commerce, de nombreuses délégations ont souligné que le développement d'EDIFACT/ONU dépendait fortement de l'affectation de ressources suffisantes.

212. Plusieurs délégations se sont exprimées en faveur des activités futures dans le secteur de l'énergie, les jugeant importantes pour la coopération européenne dans son ensemble et pour les économies en transition en particulier. Trois domaines ont été notamment suggérés pour les travaux futurs : développement énergétique viable, approvisionnement énergétique stable et technologies à haute efficacité énergétique.

213. Les délégations ont exprimé leur conviction que la CEE continuerait de s'adapter à l'évolution de la situation dans la région et qu'elle serait à la hauteur des nouveaux défis qui l'attendaient.

Recommandations du Comité de session

214. A sa 7ème séance, la Commission a entendu le Président du Comité de session qui lui a rendu compte des résultats des délibérations du Comité consacrées aux activités des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission, au programme de travail de la Commission pour 1992-1996 et à d'autres points de l'ordre du jour qui lui avaient été renvoyés par la Commission plénière pour examen préliminaire.

215. Le Président du Comité de session a informé la Commission que les participants avaient passé en revue les activités et le programme de travail des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail relevant directement de la Commission, qui avaient été présentés par leurs présidents respectifs. Les discussions avaient été approfondies et constructives et des avis détaillés et intéressants avaient été émis sur les divers points de l'ordre du jour.

216. Des représentants avaient dit du bien de la façon dont le secrétariat de la CEE exécutait le programme de travail des différents organes subsidiaires.

217. Au nom du Comité de session, le Président du Comité a recommandé :

- a) que la Commission approuve son programme de travail pour 1992-1993 et approuve en principe, sous réserve d'un réexamen à sa quarante-huitième session, son programme de travail pour 1993-1996;
- b) que la Commission approuve les rapports des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail de la CEE, y compris leurs programmes de travail, leurs mandats révisés le cas échéant et leurs ordres de priorité tels qu'ils figurent dans ces rapports;
- c) que la Commission adopte la décision relative aux principes fondamentaux et aux directives applicables pour les statistiques officielles proposée par la Conférence des statisticiens européens à sa trente-neuvième réunion plénière (ECE/CES/38, par. 74).

218. Le Président du Comité de session a remercié le Vice-Président du Comité, les participants et tous ceux qui avaient contribué aux travaux du Comité.

219. Le Président de la Commission a exprimé à la Présidente et au Vice-Président du Comité de session et à tous les représentants qui avaient participé aux délibérations du Comité la reconnaissance de la Commission et ses remerciements pour le travail qu'ils avaient accompli.

Programme de travail pour 1992-1996
(point 7 de l'ordre du jour)

Documentation : E/ECE/1265

220. La délégation du Portugal, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, a dit que les cinq domaines prioritaires désignés dans la décision O (45) de la Commission devaient continuer de servir de principes

directeurs. Cette délégation a également indiqué que, dans le Plan à moyen terme l'ordre de présentation et les titres des sous-programmes devaient pleinement refléter ces priorités.

221. La délégation de la Fédération de Russie a rappelé les points soulevés par le Secrétaire exécutif en ce qui concerne les ressources pour l'application de la décision O (45) et le fait que, en raison du gel du recrutement, la volonté exprimée dans les décisions ne pourrait pas toujours se concrétiser. La méthode du redéploiement horizontal n'était qu'un palliatif, et il fallait donc prier le Secrétaire général d'autoriser des exceptions. Cette délégation a émis l'avis qu'un répit était nécessaire dans le processus de réorganisation; qu'une restructuration continuelle ne pouvait mener qu'à l'incertitude, et que nul ne le savait mieux que les Russes eux-mêmes.

222. La délégation des Etats-Unis d'Amérique a réaffirmé qu'il fallait d'abord trouver les ressources nécessaires pour les cinq domaines prioritaires avant de s'occuper des problèmes de ressources posés par d'autres domaines de travail.

223. Sur la recommandation du Comité de session, la Commission a adopté son programme de travail pour 1992-1993 et a approuvé en principe, sous réserve d'un réexamen à sa quarante-huitième session, le programme de travail pour 1993-1996 exposé dans le document E/ECE/1265.

Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

224. Le Secrétaire exécutif a informé la Commission que sa quarante-huitième session qui se tiendrait à Genève était provisoirement fixée du 20 au 28 avril 1993. En proposant ces dates, il a expliqué qu'elles permettaient de respecter l'usage établi qui était d'éviter autant que possible tout chevauchement avec les périodes de congé de Pâques et du 1er mai. La Commission a décidé de laisser le soin au Secrétaire exécutif d'arrêter les dates exactes de la quarante-huitième session, en consultation avec les membres du Bureau et compte tenu des dispositions prises à ce sujet par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, et l'a prié d'en informer les gouvernements.

225. Conformément à la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social, le Secrétaire exécutif a informé la Commission que l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session, qui serait établi en consultation avec les membres du Bureau, correspondrait dans ses grandes lignes à l'ordre du jour de la quarante-septième session. Il a cependant précisé qu'il était difficile de prévoir ce qui se passerait dans les prochains mois vu la rapidité avec laquelle la situation évoluait dans la région. Il a fait observer que compte tenu de l'examen de l'avant-projet d'ordre du jour avec le Bureau, qui était une pratique bien établie, et de la série de réunions informelles spéciales que la Commission tenait désormais pendant l'année, on aurait tout loisir d'examiner en détail l'ordre du jour tant avant que pendant la réunion habituelle du Bureau en décembre. Ainsi les membres de la Commission seraient informés de l'élaboration de l'ordre du jour et associés à cette tâche en temps utile.

Adoption des décisions

226. A sa 8ème séance, la Commission a adopté sept décisions, dont le texte intégral figure au chapitre IV.

227. A cette occasion, le Secrétaire exécutif a informé la Commission que lors de la reprise de sa session le 13 avril 1992, l'Assemblée générale avait adopté sa résolution 46/235 sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Il s'est référé en particulier au paragraphe 6 de cette résolution stipulant qu'il faudrait mettre les commissions régionales à même de jouer pleinement leur rôle et rehausser leur efficacité et que les commissions régionales étaient priées de présenter des recommandations pour examen par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Etant donné que cette résolution avait été adoptée trop tard pour que la Commission puisse l'examiner au cours de sa session, il a suggéré que les délégations décident, si tel était leur voeu, de renvoyer l'examen de cette question à la prochaine Réunion informelle spéciale, de manière à ce que des recommandations puissent être soumises à l'Assemblée générale en temps voulu pour sa quarante-septième session en septembre 1992. La Commission a accepté cette suggestion.

228. S'exprimant au nom de toutes les délégations, le Président a déclaré que la Commission chargeait la Réunion informelle spéciale de formuler au cours de l'année à venir, des propositions sur la réorganisation de la session annuelle de la Commission en vue d'en améliorer les structures et les méthodes de travail. Il a souligné que ces propositions devraient être présentées à temps pour être examinées à la réunion du Bureau où serait établi l'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session de la Commission.

229. La délégation maltaise a exprimé sa satisfaction aux auteurs du projet de décision sur la coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pour leur soutien et leur parrainage, ainsi qu'à la Communauté européenne pour sa contribution à l'accord qui s'était fait sur ce texte. Elle a accueilli favorablement cette décision qui devrait, selon elle, permettre d'améliorer la coopération politique, économique, sociale et culturelle en Méditerranée et s'est réjouie à la perspective de voir pleinement mises en oeuvre les dispositions de cette décision.

Rapport annuel de la Commission (point 10 de l'ordre du jour)

230. A sa 8ème séance, le 15 avril 1992, la Commission a adopté son rapport pour la période allant du 18 avril 1991 au 15 avril 1992.

231. A cette occasion, la délégation hongroise a attiré l'attention sur la récente réunion à Budapest du Comité directeur du TER au cours de laquelle les pays participants avaient exprimé leur intention de poursuivre la mise en oeuvre du Projet après 1992, même dans le cas où le PNUD cesserait d'y apporter son soutien financier. Elle a fait observer qu'il existait une convergence de vues de plus en plus grande quant aux diverses possibilités de financer le Projet et elle a exprimé sa gratitude aux pays qui avaient offert de cofinancer le Projet TER à l'avenir. Elle a émis l'opinion que les fonds

alloués par le PNUD pour 1992 devraient être utilisés comme prévu. Cette délégation s'est en outre déclarée prête à examiner les recommandations de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU visant à apporter une solution au problème du barrage sur le Bos-Nagymaros, eu égard en particulier aux considérations touchant la protection de l'environnement. A son avis, ce problème complexe devrait être résolu conjointement avec les parties concernées et sans recourir à des mesures unilatérales.

232. La délégation de la Lituanie, participant pour la première fois à la session de la Commission en qualité de pays membres, a exprimé sa satisfaction pour l'accueil qui lui avait été réservé et a déclaré son intention de participer activement aux travaux de la Commission à l'avenir.

CHAPITRE IV

DECISIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE AU COURS DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

A (47) LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET SES ACTIVITES FUTURES

La Commission économique pour l'Europe,

Consciente du rôle important de la CEE en tant qu'instrument de l'application des principes et de la réalisation des buts de la Charte des Nations Unies, au niveau régional,

Soulignant l'importance de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et des documents de la Conférence de Bonn sur la coopération économique et d'autres réunions pertinentes de la CSCE et ayant présent à l'esprit le fait que ces documents contiennent aussi des recommandations concernant les travaux futurs de la Commission,

Prenant note du rapport du Secrétaire exécutif sur l'application de la décision O (45) (E/ECE/1252/Rev.1), des notes et des rapports du Secrétaire exécutif, en particulier de son rapport E/ECE/1251 sur les activités de la Commission et la mise en oeuvre des priorités depuis la quarante-sixième session, ainsi que du programme de travail pour 1992-1996 (E/ECE/1265), et tenant compte de la décision P (45), adoptée à la reprise de sa quarante-cinquième session annuelle,

1. Réaffirme sa volonté d'appliquer les décisions O (45) et P (45) adoptées à la reprise de sa quarante-cinquième session et prie ses organes subsidiaires de continuer à donner effet sans tarder aux dispositions de la décision O (45) lors de l'examen et de l'exécution de leurs programmes de travail et de lui rendre compte des mesures prises à sa quarante-huitième session;

2. Prie ses organes subsidiaires de tenir compte dans leurs activités des dispositions pertinentes des documents appropriés de la CSCE appelant une mise en oeuvre multilatérale dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe et prie également le Secrétaire exécutif de contribuer, s'il y est invité, à la Réunion de suivi de la CSCE qui s'est ouverte à Helsinki le 24 mars 1992 et s'achèvera par une réunion au sommet en juillet, afin que les Etats participant à la Conférence soient pleinement informés des activités pertinentes de la CEE, et de rendre compte à la Commission aussitôt que possible des résultats de la Réunion de suivi de la CSCE qui se tient à Helsinki dans la mesure où des recommandations relatives aux travaux futurs de la Commission y auront été faites;

3. Approuve son programme de travail pour 1992-1993 et entérine en principe, sous réserve de l'examen qui aura lieu à sa quarante-huitième session, son programme de travail pour 1992-1996;

4. Prie le Secrétaire exécutif de transmettre au Secrétaire général, outre le plan à moyen terme pour 1992-1997, ce qui a déjà été fait, les vues exprimées par les délégations au sujet de ce document et les observations qu'il leur a inspirées;

5. Prie le Secrétaire exécutif de continuer d'appliquer les dispositions et les recommandations figurant dans ses décisions O (45) et P (45), qui concernent le travail du secrétariat et de lui faire rapport à sa quarante-huitième session;

6. Prie le Secrétaire exécutif de communiquer aux organes subsidiaires principaux concernés la présente décision et les autres décisions prises à la quarante-septième session ainsi que les opinions exprimées ou approuvées en la matière par les gouvernements des pays membres, et prie ces organes d'en tenir compte dans leurs travaux et lors de l'examen de leurs programmes respectifs.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 25)

B (47) LA FOURNITURE DE RESSOURCES SUFFISANTES POUR ASSURER LES SERVICES
DES SECTEURS PRIORITAIRES DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant ses décisions A (44), O (45), P (45) et A (46),

Consciente du fait que l'efficience et l'efficacité de la CEE, comme celles d'autres organismes de l'ONU, dépendent en grande partie de l'apport d'un personnel doté des qualifications et d'une expérience appropriées,

Tenant compte de l'importance de méthodes de sélection transparentes et impartiales mises en oeuvre en temps opportun,

Notant avec préoccupation que des activités particulièrement importantes pour les gouvernements des Etats membres, dans des domaines définis comme étant des priorités de la Commission économique pour l'Europe dans la décision O (45), en particulier le développement de l'échange de données informatisées qui permettra des gains d'efficacité sans précédent et des économies dans les opérations du commerce international, sont sérieusement entravées et retardées par des postes laissés vacants et par les difficultés rencontrées dans le redéploiement de ressources humaines et matérielles essentielles dans ces domaines,

Tenant compte de la décision prise par le Secrétaire général d'appliquer une suspension provisoire du recrutement externe sauf dans les cas exceptionnels,

Tenant compte également des besoins croissants des économies en transition en matière de coopération dans les domaines d'activité prioritaires de la Commission, ainsi que dans des domaines non prioritaires, pour assurer une répartition rationnelle des ressources existantes,

Soulignant la nécessité d'une coopération étroite avec la Communauté européenne, compte tenu également du rôle de la Commission des Communautés européennes en qualité de coordonnateur du G-24, ainsi qu'avec l'OCDE, la BERD, le FMI, la Banque mondiale et les organisations internationales compétentes, en vue d'éviter les doubles emplois dans les efforts déployés,

Préoccupée par les difficultés exceptionnelles rencontrées au sein de la Commission économique pour l'Europe du fait des postes laissés vacants,

1. Demande que le poste vacant de chef du Groupe de la facilitation du commerce, qui n'a pas été pourvu de façon permanente depuis 12 mois, et les autres postes vacants dans le secteur de la facilitation du commerce, ainsi qu'il est indiqué dans le document TRADE/WP.4/R.659, et comme il a été prescrit par la Commission dans sa décision J (45), soient pourvus sans plus tarder et que des ressources supplémentaires soient, au besoin, affectées au Groupe afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions;

2. Exprime sa satisfaction au sujet des mesures adoptées par le Secrétaire exécutif pour mettre en oeuvre les dispositions de la décision O (45), notamment le redéploiement des postes, et dans tous les cas où cela est possible, le transfert de personnel pour renforcer les domaines prioritaires, et l'encourage à poursuivre ses efforts, dans les limites des ressources existantes, pour obtenir l'appui du Département de l'administration et de la gestion du Siège de l'ONU en vue de pourvoir les postes vacants dans les domaines prioritaires, et en particulier pour nommer un directeur de la Division de statistique, et pour fournir sans plus tarder aux divisions le matériel dont elles ont un besoin urgent dans les secteurs prioritaires;

3. Invite le Secrétaire exécutif à continuer d'insister auprès du Département de l'administration et de la gestion afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour prévoir, aussi longtemps à l'avance que possible, les vacances de poste au sein de la CEE signalées à son attention et accélérer les nominations pour que des décisions puissent être prises et que les candidats en soient avisés bien avant le départ prévu des titulaires;

4. Invite le Président de la Commission, ainsi que le Secrétaire exécutif, à organiser des consultations avec les bureaux ou les présidents des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail qui relèvent directement de la Commission, afin de déterminer les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de leurs programmes de travail et de favoriser une rationalisation accrue de leurs activités, de manière à assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources existantes; invite également le Président de la Commission à faire rapport aux réunions informelles spéciales sur les résultats de ces consultations et à suggérer, le cas échéant, des propositions concrètes aux fins d'examen par les pays membres, par le secrétariat et par les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail relevant directement de la Commission;

5. Prie le Secrétaire exécutif d'appeler sans plus tarder l'attention des missions permanentes des pays membres à Genève sur les problèmes éventuels concernant les ressources humaines et financières, ainsi que, d'une façon générale, sur les difficultés de gestion rencontrées par le secrétariat, lors des réunions informelles spéciales de la Commission;

6. Prie le Secrétaire exécutif de porter la présente décision à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport sur les mesures adoptées lors de la prochaine réunion spéciale de la Commission.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 47)

C (47) LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA STATISTIQUE OFFICIELLE DANS LA REGION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

La Commission économique pour l'Europe,

Considérant que l'information statistique officielle est une base indispensable pour le développement dans les domaines économique, démographique, social et de l'environnement ainsi que pour la connaissance mutuelle et les échanges entre les Etats et les peuples de la région,

Considérant que la nécessaire confiance du public dans l'information statistique officielle repose dans une large mesure sur le respect des valeurs et des principes fondamentaux sur lesquels est fondée toute société démocratique désireuse de se connaître elle-même et de respecter les droits de ses membres,

Considérant que la qualité de la statistique officielle et, par conséquent, celle de l'information mise à la disposition des administrations publiques, du secteur économique et du public dépend dans une large mesure de la collaboration qu'apportent les citoyens, les entreprises et d'autres répondants en fournissant des données appropriées pour l'établissement des statistiques nécessaires,

Rappelant les normes et les dispositions générales adoptées en ce sens dans la Convention européenne des droits de l'homme, la Convention du 28 janvier 1981 du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe, la Déclaration finale de la Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe, ainsi que la Charte de Paris pour une nouvelle Europe,

Rappelant les efforts déployés par les organisations gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de statistique pour élaborer des normes et des concepts permettant les comparaisons entre les pays,

Rappelant également la Déclaration d'éthique professionnelle de l'Institut international de statistique,

Ayant pris connaissance du consensus qui s'est dégagé au sein de la Conférence des statisticiens européens quant à l'opportunité de définir les principes devant régir les activités des organismes responsables de la statistique officielle dans la région et dans les Etats membres,

Adopte la présente résolution :

1. La statistique officielle constitue un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique, fournissant aux administrations publiques, au secteur économique et au public des données concernant la situation économique, démographique et sociale et la situation de l'environnement. A cette fin, des organismes responsables de la statistique officielle doivent établir les statistiques officielles selon un critère d'utilisation pratique et les rendre disponibles, en toute impartialité, en vue de rendre effectif le droit d'accès des citoyens à l'information publique.
2. Pour que se maintienne la confiance dans l'information statistique officielle, les organismes responsables de la statistique doivent déterminer, en fonction de considérations purement professionnelles, notamment de principes scientifiques et de règles déontologiques, les méthodes et les procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
3. Pour faciliter une interprétation correcte des données, les organismes responsables de la statistique doivent fournir, en fonction de normes scientifiques, des informations sur les sources, les méthodes et les procédures qu'ils utilisent.
4. Les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques.
5. Les données utilisées à des fins statistiques peuvent être tirées de toutes sortes de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de fichiers administratifs. Les organismes responsables de la statistique doivent choisir leur source en tenant compte de la qualité des données qu'elle peut fournir, de leur actualité, des coûts et de la charge qui pèse sur les répondants.
6. Les données individuelles collectées pour l'établissement des statistiques par les organismes qui en ont la responsabilité, qu'elles concernent des personnes physiques ou des personnes morales, doivent être strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'à des fins statistiques.
7. Les textes législatifs et réglementaires et toutes dispositions régissant le fonctionnement des systèmes statistiques doivent être portés à la connaissance du public.
8. A l'intérieur de chaque pays, il est essentiel que les activités des différents organismes responsables de la statistique soient coordonnées pour assurer la cohérence et l'efficacité du système statistique.
9. L'utilisation par les organismes responsables de la statistique de chaque pays des concepts, classifications et méthodes définis à l'échelon international favorise la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.

10. La coopération bilatérale et multilatérale dans le domaine de la statistique contribue à l'amélioration des systèmes d'élaboration des statistiques officielles dans tous les pays.

La Conférence des statisticiens européens examinera, à intervalles de trois ans au maximum, les principes énoncés ci-dessus, étudiera les moyens de contribuer à leur application et adressera un rapport sur la question à la Commission.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 123)

D (47) LES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONCERNANT LES ECONOMIES EN TRANSITION
D'EUROPE ORIENTALE ET CENTRALE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision B (46) et confirmant l'importance qu'elle attache à la promotion du processus de réforme économique et de transition vers l'économie de marché dans les pays d'Europe centrale et orientale,

Soulignant que le passage de ces pays à l'économie de marché et leur intégration dans l'économie européenne et mondiale revêtent une grande importance et sont conformes aux intérêts de tous les pays membres de la CEE,

Notant que le travail effectué dans les cinq secteurs prioritaires définis dans la décision O (45) contribue pour beaucoup à promouvoir la réforme et l'intégration ou la réintégration des économies en transition dans les économies de la région de la CEE et, par conséquent dans l'économie mondiale,

Réaffirmant que dans les domaines qui n'ont pas été définis comme prioritaires, les problèmes de transition devraient être abordés essentiellement dans le cadre d'ateliers, de colloques et d'autres réunions informelles analogues,

Notant avec satisfaction que les ateliers, colloques et autres activités analogues organisés par la CEE sur différents aspects de la restructuration économique ont pour objet de donner des conseils aux pays d'Europe orientale et centrale afin de faciliter leur transition vers l'économie de marché sur la base de la décision O (45), exprimant sa gratitude au secrétariat de la CEE pour le travail déjà accompli dans ce domaine et notant que l'organisation de réunions de ce type se poursuivra en 1992,

Tenant compte des difficultés rencontrées par les pays dont l'économie est en transition pour financer l'organisation d'ateliers, de colloques et d'autres activités informelles analogues ainsi que la participation d'experts de ces pays à ces manifestations et consciente de la nécessité d'évaluer de manière approfondie les conclusions des réunions déjà tenues et de communiquer des résultats de cette évaluation aux intéressés,

Notant avec satisfaction les contributions très appréciables qui ont déjà été apportées et continueront de l'être sous les auspices de la Communauté européenne, notamment dans le cadre du programme PHARE, ainsi que par le Groupe des 24 (G-24) et diverses organisations internationales, pour aider les économies en transition,

Prenant en considération les ressources limitées dont la Commission dispose à cette fin,

1. Confirme qu'elle est prête à encourager le processus de transition vers l'économie de marché des pays d'Europe orientale et centrale dans les limites des ressources disponibles;

2. Invite les gouvernements des pays membres, la Communauté européenne, les institutions internationales compétentes et les donateurs privés à examiner les possibilités de financer les ateliers, colloques et autres activités informelles analogues organisés sous les auspices de la CEE, ainsi que la participation d'experts des pays d'Europe orientale et centrale intéressés;

3. Prie les organes subsidiaires principaux de contribuer, dans leur domaine de compétence, à la préparation d'ateliers, de colloques et d'autres activités informelles analogues sur la transition vers l'économie de marché;

4. Invite à nouveau le Secrétaire exécutif, dans le cadre du mandat de la Commission et conformément à la décision O (45), à faciliter les consultations avec les pays et les institutions internationales intéressés afin qu'il soit possible de disposer de connaissances spécialisées sur les programmes destinés à assurer la transition vers l'économie de marché;

5. Invite aussi le Secrétaire exécutif à étudier les questions relatives à la privatisation dans le cadre de ses travaux de recherche en cours, en s'attachant tout particulièrement à analyser les mesures fructueuses que les pays européens ont prises dans ce domaine et les expériences négatives qu'ils ont faites et de publier les résultats de cette étude selon qu'il conviendra;

6. Invite en outre le Secrétaire exécutif, en sus du travail qu'il a déjà entrepris et compte tenu de son rapport E/ECE/1254, à établir, en coopération avec les organisateurs et d'autres participants, une étude détaillée évaluant les résultats des ateliers qui doivent être soumis à la Commission à sa réunion informelle spéciale en vue d'élaborer pour la prochaine session annuelle des recommandations concrètes concernant l'organisation et les méthodes de travail des futurs ateliers;

7. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa quarante-huitième session, sur l'application de cette décision.

8ème séance

15 avril 1992

(voir ci-dessus par. 158)

E (47) LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant sa décision E (46),

Accueillant avec satisfaction la résolution 46/169 de l'Assemblée générale sur les changements climatiques,

Réaffirmant que la coopération dans le domaine de l'environnement est l'une des priorités de la CEE, en particulier en ce qui concerne la mise au point de politiques régionales de l'environnement et l'élaboration d'instruments juridiques ainsi que les mesures préventives,

Soulignant l'importance de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Notant avec satisfaction la contribution du processus en cours de la CSCE à la solution des problèmes d'environnement de la région ainsi que le rôle de la CEE dans l'application des dispositions pertinentes des documents de la CSCE,

Se félicitant des résultats de la Conférence des ministres de l'environnement sur le thème "Un environnement pour l'Europe" qui s'est tenue au Château de Dobris (République fédérative tchèque et slovaque) du 21 au 23 juin 1991,

Réaffirmant l'importance de la notion de développement durable,

Se félicitant de l'adoption et de la signature à Genève (Suisse) le 19 novembre 1991, par 21 Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, du Protocole relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières,

Se félicitant également de l'adoption et de la signature à Helsinki (Finlande) le 18 mars 1992, par 23 et 24 pays membres, respectivement, et par la Communauté européenne, de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels,

Tenant compte des problèmes pratiques et techniques rencontrés par certains pays membres, en particulier les pays en transition, pour appliquer efficacement les décisions et les instruments juridiquement contraignants,

Prenant note de l'échange de vues utile sur la coopération en matière d'environnement dans la région de la CEE qui a eu lieu entre les ministres de l'environnement et des hautes personnalités des gouvernements des Etats membres de la CEE assistant à la reprise de la cinquième session des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau les 17 et 18 mars 1992 à Helsinki (Finlande),

1. Lance un appel aux gouvernements des Etats membres de la CEE et à la Communauté européenne pour qu'ils renforcent leur coopération et redoublent d'efforts pour protéger et améliorer l'environnement et pour intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques nationales;

2. Prie les Conseillers de préciser leurs priorités dans leur programme de travail conformément à la décision O (45) et de poursuivre leurs travaux concernant d'éventuelles recommandations sur la mise au point d'un cadre pour une planification et une gestion stratégiques;

3. Prie le Secrétaire exécutif d'accélérer le processus visant à pourvoir les postes vacants à la Division de l'environnement et de l'habitat conformément à la décision O (45), ainsi que de veiller à ce que la coordination interne nécessaire soit assurée pour les questions d'environnement et d'accroître la coopération et la coordination avec la Communauté européenne, l'OCDE, le PNUE et les organisations internationales pertinentes;

4. Invite les pays membres à contribuer de manière constructive à l'élaboration d'une convention-cadre sur les changements climatiques et, le cas échéant, d'instruments juridiques connexes, ainsi que d'une convention-cadre sur la diversité biologique, conventions qui devraient être conclues suffisamment tôt pour pouvoir être signées durant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

5. Demande instamment aux Conseillers d'examiner les incidences au niveau régional des conclusions de cette Conférence;

6. Prend note avec satisfaction de la création par les Conseillers d'un Groupe de travail spécial chargé de contribuer à la préparation de la Conférence "Un environnement pour l'Europe" qui doit être accueillie par le Gouvernement suisse;

7. Invite les Conseillers à envisager de mettre au point des moyens d'appliquer et de vérifier de manière plus systématique les conventions de la CEE dans le domaine de l'environnement, en tenant compte des problèmes rencontrés par certains pays, en particulier les pays en transition;

8. Invite en outre les Conseillers à examiner

- Les questions concernant l'amélioration de la coordination des projets relatifs à la mise en place d'institutions et au renforcement des capacités, à la communication de données par les pays, à la formation dans le domaine de l'environnement, à l'évaluation de l'impact sur l'environnement et à la surveillance de l'environnement,
- Les questions relatives à l'élaboration de principes directeurs pour le financement international de projets environnementaux dans les pays en transition,
- Le développement des possibilités commerciales liées aux écotechnologies;

9. Souligne qu'il importe d'élaborer, en étroite coopération avec l'OCDE, un programme d'examen des résultats des politiques de l'environnement pour les gouvernements des Etats membres de la CEE qui ne sont pas membres de l'OCDE;

10. Prend note avec satisfaction des progrès accomplis dans l'application de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et encourage la poursuite, sur la base des charges critiques, de la meilleure technologie disponible et d'autres considérations, des négociations engagées en vue de l'élaboration d'un deuxième protocole prévoyant de nouvelles réductions des émissions de soufre après 1993 et de la deuxième étape du protocole relatif aux réductions des émissions d'oxydes d'azote;

11. Invite les pays membres qui ne l'ont pas encore fait, ainsi que la Communauté européenne, à ratifier la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ou d'y adhérer dès que possible;

12. Invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer le Protocole relatif aux composés organiques volatils;

13. Invite les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ainsi que la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, invite également tous les pays membres et la Communauté européenne à ratifier ces conventions dès que possible et les encourage à les appliquer dans toute la mesure possible en attendant qu'elles entrent en vigueur;

14. Encourage la poursuite dans toute la CEE de la campagne sur le thème "Efficacité énergétique 2000", qui vise à améliorer le commerce et la coopération dans le domaine des technologies à haut rendement énergétique ménageant l'environnement et à améliorer les pratiques des pays membres de la CEE en matière de gestion;

15. Demande aux Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau et aux autres organes compétents de la Commission de contribuer à un développement industriel durable et invite le Groupe de travail de l'industrie chimique à donner suite aux conclusions de la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique (Varsovie, Pologne, 10-12 mars 1992);

16. Prie le Secrétaire exécutif de lui faire rapport à sa quarante-huitième session sur l'application de la présente décision.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 187)

F (47) LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS

La Commission économique pour l'Europe,

Rappelant ses décisions O (45) et F (46),

Réaffirmant la priorité qu'elle attache aux questions relatives aux transports,

Ayant présentes à l'esprit les conclusions de la Conférence paneuropéenne des transports tenue à Prague, en octobre 1991,

Soulignant l'importance des questions relatives au transport dans la coopération régionale, particulièrement en ce qui concerne l'assistance aux économies en transition,

1. Prend note avec satisfaction du rapport et des conclusions de la cinquante-quatrième session du Comité des transports intérieurs et apprécie sa décision de définir comme hautement prioritaires les questions d'infrastructure et de transport combiné, sans préjudice des priorités antérieures, à savoir la construction des véhicules, le transport des marchandises dangereuses et la sécurité routière;

2. Se félicite de l'importante contribution que le Comité des transports intérieurs a décidé d'apporter au suivi de la Conférence paneuropéenne des transports tenue à Prague;

3. Se félicite également des mesures adoptées par le Comité des transports intérieurs pour donner suite aux recommandations du Séminaire de Volos (Grèce) sur l'Analyse des flux de trafic le long des couloirs de transport européens;

4. Souligne qu'il devient de plus en plus nécessaire de coopérer de façon effective et efficace avec la Communauté européenne, la CEMT et toutes les organisations internationales compétentes, en vue de parvenir à une conception cohérente des transports européens et d'éviter les doubles emplois dans les activités;

5. Souligne qu'il est important de disposer de données suffisantes, compatibles et fiables en tant que base du développement des infrastructures;

6. Insiste sur la nécessité de méthodes analytiques fondées sur une base saine et compatibles tendant à un développement cohérent des infrastructures dans les pays de la région;

7. Se félicite des activités déjà entreprises dans ce domaine par les organismes compétents du Comité des transports intérieurs et invite les gouvernements à axer leurs efforts sur cette tâche prioritaire;

8. Souligne l'importance de la mise en oeuvre ultérieure des projets TEM et TER dans ce contexte et prie le Secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts visant à favoriser la réussite de la continuation et de l'achèvement de ces projets;

9. Invite les gouvernements à examiner les accords en vigueur sur les infrastructures (AGR, AGC et AGTC) afin de définir les goulets d'étranglement et les liaisons manquantes, et d'assurer la mise en oeuvre appropriée de ces accords;

10. Appuie pleinement la révision en cours de l'Accord de 1958 concernant l'adoption de conditions uniformes d'homologation et la reconnaissance réciproque de l'homologation des équipements et pièces de véhicules à moteur, exprime le voeu de voir cette révision menée à bien au plus tôt et prie le secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires pour en faciliter l'achèvement et l'application;

11. Invite les pays membres de la CEE à prendre les mesures législatives ou autres nécessaires à l'échelon national pour appliquer les dispositions de l'Accord européen révisé relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) après son entrée en vigueur;

12. Insiste sur la nécessité d'un développement des transports qui tienne compte de la protection de l'environnement;

13. Recommande à nouveau aux gouvernements des pays membres de la CEE qui ne l'ont pas encore fait de signer au plus tôt l'Accord sur les lignes importantes de transport combiné international et les installations connexes (AGTC);

14. Exprime l'espoir que le Séminaire sur l'impact des dimensions croissantes des unités de charge sur le transport combiné, qui se tiendra du 1er au 4 septembre 1992, contribuera à harmoniser les besoins en matière de transport et les infrastructures disponibles en tenant compte notamment des résultats du premier Séminaire de la Commission économique pour l'Europe tenu à Genève en novembre 1989 et de la nécessité d'évaluer les conséquences coûts/avantages et coût/efficacité pour les transporteurs comme pour les propriétaires des infrastructures;

15. Se félicite des résultats du Séminaire récent sur la sécurité routière;

16. Souligne qu'il est important d'éliminer les obstacles et les retards au passage des frontières, ce qui exige une définition nette des problèmes spécifiques posés par l'utilisation de toutes les infrastructures de transport (voies ferrées, routes, transport par voies navigables intérieures);

17. Prie le Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa quarante-huitième session, sur l'application de la présente décision.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 189)

G (47) LA COOPERATION ECONOMIQUE EN MEDITERRANEE A LA LUMIERE DE L'ACTE FINAL
DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE

La Commission économique pour l'Europe,

Réaffirmant sa décision L (45) et les autres décisions qu'elle a adoptées
précédemment sur ce sujet,

Constatant que le renforcement de la coopération économique entre les
Etats membres de la CEE contribue également à promouvoir la stabilité dans la
région méditerranéenne et soulignant l'importance de la coopération économique
entre les pays de la Méditerranée en tant que facteur ayant un effet positif
sur l'ensemble de la région de la CEE,

Consciente de la nécessité de continuer à développer la coopération
économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE et de la
Charte de Paris, ainsi que du rôle utile que la CEE peut jouer pour atteindre
cet objectif,

Se rappelant que plusieurs pays membres de la Commission situés dans la
région méditerranéenne sont en développement du point de vue économique,

1. Prend acte des rapports E/ECE/1239 (1991) et E/ECE/1262 (1992) du
Secrétaire exécutif sur la coopération économique en Méditerranée à la lumière
de l'Acte final de la CSCE;

2. Souligne la nécessité de consacrer un effort particulier à la
protection et à l'amélioration de l'écosystème méditerranéen, mentionné
dans le rapport de la Réunion sur la Méditerranée tenue par la CSCE
à Palma de Majorque, et invite le Secrétaire exécutif à présenter à la
quarante-huitième session de la CEE un rapport sur les activités dans ce
secteur;

3. Invite en outre le Secrétaire exécutif à continuer à entreprendre
des études orientées vers l'action pour explorer les moyens efficaces de
coopération économique à appliquer dans la région méditerranéenne, en
particulier dans les domaines prioritaires de la CEE, en vue de les soumettre
aux organes subsidiaires principaux de la Commission;

4. Prie le Secrétaire exécutif de continuer à collaborer avec les
secrétaires exécutifs des autres commissions régionales des Nations Unies
compétentes et avec les autres organes des Nations Unies intéressés, et de
rester en rapport avec les pays méditerranéens non membres de la Commission
à propos de questions qui relèvent de la compétence de la CEE et présentent
un intérêt commun pour les pays méditerranéens;

5. Prie le Secrétaire exécutif d'insister sur la participation de
la CEE au projet PNUD-CEE sur le développement des transports internationaux
en Méditerranée, afin que celui-ci puisse être adopté et mis en oeuvre dès que
possible;

6. Se déclare satisfaite des activités menées par le Centre d'étude des
transports en Méditerranée orientale situé à Volos (Grèce), le Centre d'étude

des transports en Méditerranée occidentale situé à Barcelone (Espagne) et le Centre de formation dans le domaine des transports situé à Istanbul (Turquie), confirmant que ces activités ont une utilité pratique non seulement pour l'étude des problèmes de transport dans la région méditerranéenne, mais aussi pour les travaux du Comité des transports intérieurs en général, et invite le Comité à tirer pleinement parti des travaux accomplis par les centres, notamment en continuant de coopérer avec les centres d'étude des transports en Méditerranée à des programmes d'intérêt commun;

7. Rappelle la résolution 1988/169 du Conseil économique et social et les décisions pertinentes de la Commission visant à octroyer aux centres mentionnés ci-dessus le statut de centre des Nations Unies, et invite le Secrétaire exécutif à poursuivre ses efforts pour mettre en oeuvre cette résolution et à faire rapport à ce sujet au Comité des transports intérieurs à sa cinquante-cinquième session;

8. Se félicite de la décision de la Conférence des statisticiens européens d'accepter avec reconnaissance l'offre du Gouvernement italien d'accueillir en octobre 1992 la réunion des services de statistique des pays méditerranéens et invite tous les pays membres de la CEE intéressés à participer à cette manifestation en vue d'intensifier la coopération dans ce secteur entre les pays du bassin méditerranéen;

9. Accueille avec satisfaction les conclusions concernant les pays méditerranéens du Séminaire sur l'analyse des flux de trafic le long des couloirs de transport européens, qui s'est tenu à Volos (Grèce) en juin 1991, ainsi que les mesures adoptées par le Comité des transports intérieurs en vue de mettre en oeuvre ses recommandations;

10. Prend note également des conclusions de la Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale, qui s'est tenue à Ankara (Turquie) en avril 1991, sur le thème "Régénération et adaptation de l'espace urbain en fonction de la dynamique du développement propre aux pays méditerranéens";

11. Invite le Secrétaire exécutif à contribuer aux préparatifs de la prochaine réunion, qui aura lieu à Séville (Espagne) en octobre 1992, sur le thème "Architecture et planification urbaine conçues en fonction du climat méditerranéen et d'un développement durable" et invite instamment les pays membres de la CEE à participer activement à cette réunion;

12. Prie le Secrétaire exécutif de continuer à faciliter les consultations sur le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et sur le Programme spécial d'action pour la Méditerranée (MEDSPA) en vue de renforcer encore la gestion et l'amélioration de l'environnement dans la région méditerranéenne;

13. Prie le Secrétaire exécutif de préparer, pour la quarante-huitième session un rapport sur l'application de la présente décision.

8ème séance
15 avril 1992
(voir ci-dessus par. 196)

ANNEXE I

EXPOSE DES INCIDENCES FINANCIERES DES DECISIONS
ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

(DEPENSES DEVANT ETRE FINANCEES A L'AIDE DES CREDITS
BUDGETAIRES DEJA OUVERTS)

néant.

ANNEXE II

LISTE DES REUNIONS TENUES PAR LES ORGANES SUBSIDIAIRES
DE LA COMMISSION EN 1991/92

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
<u>LA COMMISSION</u>		
Réunion informelle spéciale de la Commission	3 juin 1991	ECE/AC.20/91(2)/1
<u>Président:</u> M. A. Ozadovski (Ukraine)	23 octobre 1991	ECE/AC.20/91(3)/1
	18 février 1992	ECE/AC.20/92(1)/1
<u>Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance</u>		
Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance	9ème session 18-22 novembre 1991	ECE/EB.AIR/29
<u>Président:</u> M. F. Cotti (Suisse)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. V.G. Sokolovsky (URSS)		
M. J. Thompson (Norvège)		
M. P. Woltner (France)		
Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à grande distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)	15ème session 2-4 septembre 1991	EB.AIR/GE.1/18
<u>Président:</u> M. E. Weber (Allemagne)		
<u>Vice-Présidents:</u> Mme. G. Mitosek (Pologne)		
M. I. Allegrini (Italie)		
M. R. Gehrig (Suisse)		
M. N.Z. Heidam (Danemark)		
M. A. Pressman (URSS)		
Groupe d'experts économiques de la pollution atmosphérique	7ème session 24-26 juin 1991	EB.AIR/GE.2/14
<u>Président:</u> M. B. Schaerer (Allemagne)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Tretiakov (URSS)		
Groupe de travail des effets	10ème session 8-10 juillet 1991	EB.AIR/WG.1/16
<u>Président:</u> M. R.B. Wilson (Royaume-Uni)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. B. Achermann (Suisse)		
M. T. Johannessen (Norvège)		
M. V. Krasilov (URSS)		
M. P. Ringold (Etats-Unis)		
Groupe de travail des composés organiques volatils	6ème session 3-7 juin 1991	EB.AIR/WG.4/12
<u>Président:</u> M. P. Woltner (France)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Novotny (Tchécoslovaquie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail des stratégies [de réduction]	6ème session 26-30 août 1991	EB.AIR/WG.5/12
<u>Président:</u> M. G. Persson (Suède)		
<u>Président:</u> M. L. Bjorkbom (Suède)	7ème session	EB.AIR/WG.5/14
<u>Vice-Présidents:</u> M. W. Draper (Canada)	3-6 février 1992	
M. H. Vygen (Allemagne)		
Cinquième Séminaire sur les techniques de lutte contre les émissions provenant de sources fixes	10-14 juin 1991 Nuremberg (Allemagne)	EB.AIR/SEM.2/3
<u>Président:</u> M. O. Rentz (Allemagne)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. E. Kovacs (Hongrie)		
M. L. Lindau (Suède)		

QUESTIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	27ème session 13-17 mai 1991	ECE/EC.AD/38
<u>Présidente:</u> Mme. H. Wasilewska (Pologne)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. M. Cosea (Roumanie)		
M. F. Levčik (Autriche)		
Réunion spéciale sur le commerce international et les changements structurels	2ème réunion 1er-3 avril 1992	EC.AD/AC.8/4
<u>Président:</u> M. B.A. van Hamel (Pays-Bas)		
<u>Vice-Président:</u> M. J. Arski (Fédération de Russie)		
Réunion spéciale sur l'application des instruments économiques aux politiques de l'environnement dans les pays en transition (en collaboration avec l'OCDE)	16-18 décembre 1991	EC.AD/AC.9/2 ENVWA/AC.9/2
<u>Président:</u> M. J. Arski (URSS)		
<u>Vice-Président:</u> M. P. Schreiner (Norvège)		
Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie	2ème session 18-20 décembre 1991	EC.AD/WG.1/4 ENVWA/WG.2/4
<u>Président:</u> M. P. Schreiner (Norvège)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Gejdos (Tchécoslovaquie)		

ALIMENTATION ET AGRICULTURE (Y COMPRIS LES PRODUITS FORESTIERS)

A. Agriculture

Comité de l'agriculture	43ème session 9-12 mars 1992	ECE/AGRI/118
<u>Président:</u> M. H. Redl (Autriche)		
Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et l'amélioration de la qualité	47ème session 30 octobre - 1er novembre 1991	AGRI/WP.1/56
<u>Président:</u> M. K. Hirsch (Allemagne)		
<u>Vice-Président:</u> M. M. Dokuzoguz (Turquie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion d'experts de la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais	37ème session 28-30 octobre 1991	AGRI/WP.1/GE.1/38
<u>Président:</u> M. J.P. Blakey (Royaume-Uni) <u>Vice-Président:</u> M. M. Vilchez-Barros (Espagne)		
Réunion d'experts de la normalisation des produits secs et séchés	38ème session 21-24 mai 1991	AGRI/WP.1/GE.2/47
<u>Président:</u> M. K. Hirsch (Allemagne) <u>Vice-Président:</u> M. F. Monastra (Italie)	39ème session 30 mars - 2 avril 1992	AGRI/WP.1/GE.2/49
Réunion d'experts de la normalisation de la viande (bovine, porcine et de volaille)	2ème session 9-12 septembre 1991	AGRI/WP.1/GE.11/6
<u>Président:</u> M. C. Barel (Pays-Bas) <u>Vice-Président:</u> M. P. Turkki (Finlande)		
Groupe de travail des relations entre l'agriculture et l'environnement	1ère session 16-18 septembre 1991	AGRI/WP.4/2
<u>Président:</u> M. A. Hilmersen (Norvège) <u>Vice-Présidents:</u> M. L. Vermes (Hongrie) Mme. T. Avelar (Portugal)		
Groupe de travail de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations	1ère session 21-24 octobre 1991	AGRI/WP.5/1
<u>Président:</u> M. H.R. Oosterveld (Pays-Bas) <u>Vice-Président:</u> M. Cs. Székely (Hongrie)		
Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe	20ème session 8-11 juillet 1991	FAO/ECE:ESS(91)-9 CES/AC.61/22
<u>Président:</u> M. C. Gay (France) <u>Vice-Président:</u> M. J. Pacha (Tchécoslovaquie)		
Colloque sur l'utilisation des terres agricoles à des fins non alimentaires	3-8 juin 1991 Graz (Autriche)	AGRI/SEM.29/2
<u>Président:</u> M. H. Alfons (Autriche) <u>Vice-Président:</u> M. I. Vainio-Mattila (Finlande)		
B. Bois		
Comité du bois	49ème session 27-30 janvier 1992	ECE/TIM/59
<u>Président:</u> M. H. van der Meiden (Pays-Bas)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Comité de direction du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières	20ème session 29-30 juin 1991 Nodebo (Danemark)	TIM/EFC/WP.1/AC.1/14
<u>Président:</u> M. S.-A. Axelsson (Danemark) <u>Vice-Présidents:</u> M. P. Efthymiou (Grèce) M. V. Korobov (URSS)		
Séminaire sur les coupes d'éclaircies	24-28 juin 1991 Nodebo (Danemark)	TIM/EFC/WP.1/SEM.34/2
<u>Président:</u> M. L. Toksvig (Danemark) <u>Vice-Président:</u> M. V. Korobov (URSS)		
Séminaire sur la prévention des incendies de forêt, l'aménagement du territoire et les populations	29 octobre - 2 novembre 1991 Athènes (Grèce)	TIM/EFC/WP.1/SEM.35/2
<u>Président:</u> M. V. Frangos (Grèce) <u>Vice-Présidents:</u> M. J. Goldammer (Allemagne) M. T. Karlikowski (Pologne)		
Groupe de travail mixte CEE/FAO de l'économie forestière et des statistiques des forêts	18ème session 28-30 août 1991	TIM/EFC/WP.2/21
<u>Président:</u> M. N.A. Burdin (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. H. Ollmann (Allemagne)		
Réunion spéciale sur l'analyse des ressources forestières (zones tempérées) de 1990	26-28 août 1991	TIM/EFC/WP.2/AC.2/9
<u>Président:</u> M. K. Janz (FAO)		
Séminaire sur les techniques et les applications nouvelles dans le secteur des panneaux dérivés du bois	20-24 mai 1991 Gdansk (Pologne)	ECE/TIM/SEM.14/2
<u>Président:</u> M. L. Zukowski (Pologne) <u>Vice-Président:</u> M. T.M. Maloney (Etats-Unis)		

ENVIRONNEMENT

Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau	5ème session 3-6 mars 1992	ECE/ENVWA/24
<u>Président:</u> M. K. Bärlund (Finlande) <u>Vice-Président:</u> M. J. Arski (Fédération de Russie)		
<u>Présidente:</u> Mme. S. Pietikäinen (Finlande)	Reprise de la 5ème session 17-18 mars 1992 Helsinki (Finlande)	ECE/ENVWA/24/Add.1

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion spéciale sur les droits et obligations en matière de l'environnement	1er-5 juillet 1991 La Haye (Pays-Bas)	ENVWA/AC.7/2
<u>Président:</u> M. W. Kakebeeke (Pays-Bas) <u>Vice-Président:</u> M. J. Cuth (Tchécoslovaquie)		
Réunion spéciale sur la coopération régionale pour la gestion des substances chimiques dangereuses (en coopération avec l'OCDE)	2-4 septembre 1991 Vienne (Autriche)	ENVWA/AC.8/2
<u>Président:</u> M. H. Kohlmann (Autriche) <u>Vice-Président:</u> M. A. Bazykin (URSS)		
Réunion spéciale sur l'application des instruments économiques aux politiques de l'environnement dans les pays en transition (en collaboration avec l'OCDE)	16-18 décembre 1991	ENVWA/AC.9/2 EC.AD/AC.9/2
<u>Président:</u> M. J. Arski (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. P. Schreiner (Norvège)		
Groupe de travail chargé d'élaborer un projet de convention sur les effets transfrontières des accidents industriels	4ème session 10-14 juin 1991	ENVWA/WG.1/8
<u>Président:</u> M. P. Woltner (France) <u>Vice-Président:</u> M. S. Bourtssev (URSS)		
Groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie	5ème session 4-8 novembre 1991	ENVWA/WG.1/10
<u>Président:</u> M. P. Schreiner (Norvège) <u>Vice-Président:</u> M. V. Gejdos (Tchécoslovaquie)		
Réunion de Signataires de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	2ème session 18-20 décembre 1991	ENVWA/WG.2/4 EC.AD/WG.1/4
<u>Présidente:</u> Mme. W. Petek (Autriche) <u>Vice-Président:</u> M. C. Braun (Royaume-Uni)		
Groupe de travail des problèmes de la pollution de l'air	1ère réunion 2-4 décembre 1991	ENVWA/WG.3/2
<u>Président:</u> M. J. Kurfurst (Tchécoslovaquie) <u>Vice-Président:</u> M. L. Lindau (Suède)		
Groupe de travail des techniques peu polluantes et sans déchets et de la réutilisation et du recyclage des déchets	20ème session 26-27 juin 1991	ENVWA/WP.1/8
<u>Président:</u> M. J. Zurek (Pologne) <u>Vice-Président:</u> M. M. Rubin (Etats-Unis)		
<u>Président:</u> M. J. Zurek (Pologne) <u>Vice-Président:</u> M. M. Rubin (Etats-Unis)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail des problèmes de l'eau	4ème session extraordinaire 29 avril - 3 mai 1991	ENVWA/WP.3/15
<u>Président:</u> M. W. Kittinger (Autriche)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Sakharov (URSS)		
<u>Président:</u> M. V. Sakharov (URSS)	5ème session extraordinaire 14-18 octobre 1991	ENVWA/WP.3/18
<u>Vice-Président:</u> M. W. Kittinger (Autriche)		
<u>Président:</u> M. W. Kittinger (Autriche)	5ème session 17-18 octobre 1991	ENVWA/WP.3/19
<u>Vice-Président:</u> M. M. Varela (Espagne)		
Séminaire sur l'approche écosystémique de la gestion de l'eau	27-31 mai 1991 Oslo (Norvège)	ENVWA/SEM.5/3
<u>Président:</u> M. A. Tollan (Norvège)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Shlikhounov (URSS)		
<u>ETABLISSEMENTS HUMAINS</u>		
Comité des établissements humains	52ème session 10-12 septembre 1991	ECE/HBP/83
<u>Président:</u> M. S. Staynov (Bulgarie)		
<u>Vice-Président:</u> M. J. Tutenuit (France)		
Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale	16ème session 24-26 avril 1991 Ankara (Turquie)	HBP/GE.2/25
<u>Présidente:</u> Mme. F. Eke (Turquie)		
<u>Vice-Président:</u> M. F. Rodriguez-Garcia (Espagne)		
Groupe de travail de l'habitation	17ème session 12-14 novembre 1991	HBP/WP.1/29
<u>Président:</u> M. N. Karadimov (Bulgarie)		
<u>Vice-Président:</u> M. P. Brown (Canada)		
Groupe de travail de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la recherche urbaine et régionale	3ème session 25-27 février 1992	HBP/WP.4/6
<u>Président:</u> M. U. Christiansen (Danemark)		
<u>Vice-Président:</u> M. L. Ianas (Roumanie)		
Colloque sur la planification pour le développement durable du tourisme	29-30 octobre 1991 Luxembourg	HBP/SEM.46/2
<u>Président:</u> M. E. Dauphin (Luxembourg)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. A. Buchanan (Royaume-Uni)		
M. K. Misley (Hongrie)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
<u>DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL</u>		
<u>A. Industrie chimique</u>		
Groupe de travail de l'industrie chimique	1ère session 2-4 octobre 1991	ECE/CHEM/83
<u>Président:</u> M. V. Evsioukov (URSS)		
<u>Vice-Président:</u> M. V. Kamenicky (Etats-Unis)		
Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique	10-12 mars 1992 Varsovie (Pologne)	CHEM/AC.25/10
<u>Président:</u> M. S. Kozlowski (Pologne)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. B. Botos (Hongrie)		
Mme. K. Refsnes (Norvège)		
M. H. Lever (CEFIC)		
Réunion préparatoire à la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique	2ème réunion 28 mai 1991	CHEM/AC.25/4
<u>Président:</u> M. E. Grzywa (Pologne)		
<u>Vice-Président:</u> M. J.M. Devos (CEFIC)	3ème réunion 21 janvier 1992	CHEM/AC.25/7
Réunion sur l'élaboration du Répertoire des produits chimiques et des fabricants de ces produits	2ème réunion 30 septembre 1991	CHEM/AC.26/4
<u>Président:</u> M. P. Laroche (France)		
Réunion d'experts chargés de l'étude périodique de l'industrie chimique	17ème session 1er octobre 1991	CHEM/GE.1/28
<u>Président:</u> M. N. Edison (Royaume-Uni)		
<u>B. Industries mécaniques et électriques et automatisation</u>		
Réunion sur les questions de statistique concernant les industries mécaniques et électriques et l'automatisation	13ème réunion 31 octobre 1991	ENG.AUT/AC.1/22
<u>Président:</u> M. J. Tuomainen (Finlande)		
<u>Vice-Président:</u> M. A. Szabo (Hongrie)		
Atelier sur les techniques de réadaptation : REHAB-2	2ème réunion 12-15 mai 1991 Fagernes (Norvège)	ENG.AUT/AC.14/6
<u>Président:</u> M. O. Lorentsen (Norvège)		
<u>Vice-Présidents:</u> M. R.A. Foulds (Etats-Unis)		
M. V. Komarek (Tchécoslovaquie)		
Réunion spéciale pour l'étude des tendances et des perspectives à moyen et à long terme dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation	1ère réunion 1er novembre 1991	ENG.AUT/AC.17/2
<u>Président:</u> M. H. Engman (Suède)		
<u>Vice-Président:</u> M. R. Bandorowicz (Pologne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion préparatoire en vue d'un Séminaire sur les nouveaux matériaux et leur application dans les industries mécaniques et électriques	30 octobre 1991	ENG.AUT/SEM.10/AC/2

Président: M. V. Trefilov (Ukraine)

Réunion préparatoire du Séminaire sur la fonderie et l'écologie	1ère réunion 30 octobre 1991	ENG.AUT/SEM.11/AC/2
---	---------------------------------	---------------------

Président: M. D. Kukui (Bélarus)

C. Normalisation

Groupe de travail des politiques de normalisation	1ère réunion 13-15 mai 1991	ECE/STAND/34
---	--------------------------------	--------------

Président: M. S.A. Warshaw (Etats-Unis)

Vice-Président: M. V.V. Sytchev (URSS)

D. Acier

Groupe de travail de l'acier	1ère session 23-25 octobre 1991	ECE/STEEL/76
------------------------------	------------------------------------	--------------

Président: M. A. Signora (France)

Vice-Président: M. O. Kopecny (Tchécoslovaquie)

Réunion spéciale pour l'étude sur la qualité des produits en acier et l'utilisation maximale de la ferraille	2ème réunion 6 février 1992	STEEL/AC.12/4
--	--------------------------------	---------------

Président: M. V. Copak (Tchécoslovaquie)

Réunion spéciale sur les développements dans le marché sidérurgique	6 février 1992	-
---	----------------	---

Président: M. J. Ghislain (Belgique)

Réunion d'experts du marché de l'acier	30ème session 20 juin 1991	STEEL/GE.4/9
--	-------------------------------	--------------

Président: M. J. Ghislain (Belgique)

Vice-Président: M. V.S. Olefir (URSS)

Réunion d'experts des statistiques de l'acier	20ème session 18 juin 1991	STEEL/GE.5/6
---	-------------------------------	--------------

Président: M. E. Ruist (Suède)

Vice-Président: M. M. Negulici (Roumanie)

Séminaire sur les exigences métallurgiques des producteurs et des utilisateurs concernant le soudage des produits sidérurgiques	16-20 septembre 1991 Kiev (Ukraine)	STEEL/SEM.17/3
---	--	----------------

Président: M. B. Paton (Ukraine)

Vice-Présidents: M. R. Salkin (Belgique)

M. Y. Sterenbogen (Ukraine)

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion préparatoire du Séminaire sur l'industrie sidérurgique dans les pays en transition vers des conditions d'économie de marché	1ère réunion 19 juin 1991	STEEL/SEM.18/AC/2

Président: M. M. Negulici (Roumanie)

COMMERCE INTERNATIONAL ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Comité pour le développement du commerce	40ème session 2-4 décembre 1991	ECE/TRADE/178
<u>Président:</u> M. J. Kaczurba (Pologne)		
<u>Vice-Président:</u> M. W. van Ditmars (Pays-Bas)		
Groupe de travail de la facilitation des procédures du commerce international	34ème session 17-20 septembre 1991	TRADE/WP.4/177
<u>Président:</u> M. V. David (Tchécoslovaquie)	35ème session	TRADE/WP.4/178
<u>Vice-Président:</u> M. T. Blomfeldt (Finlande)	17-20 mars 1992	
Réunion d'experts des éléments de données et de la télématique	44ème session 18-19 septembre 1991	TRADE/WP.4/GE.1/85
<u>Président:</u> M. E. Dreyfous (France)		
<u>Président:</u> M. R. Walker (Royaume-Uni)	45ème session 18-19 mars 1992	TRADE/WP.4/GE.1/87
Réunion d'experts des procédures et de la documentation	44ème session 17 septembre 1991	TRADE/WP.4/GE.2/85
<u>Président:</u> M. R. Dale (Royaume-Uni)		
<u>Président:</u> M. E. Goffin (Belgique)	45ème session 17 mars 1992	TRADE/WP.4/GE.2/87
Groupe de travail des contrats internationaux en usage dans l'industrie	38ème session 24-26 juin 1991	TRADE/WP.5/38
<u>Président:</u> M. D. Stein (Etats-Unis)	39ème session	TRADE/WP.5/40
<u>Vice-Président:</u> M. A. Martynov (URSS)	25-27 novembre 1991	

ENERGIE

Comité de l'énergie	1ère session 12-14 novembre 1991	ECE/ENERGY/18
<u>Président:</u> M. J. Lambotte (France)		
<u>Vice-Président:</u> M. I. Szergenyi (Hongrie)		
Comité directeur du projet Efficacité énergétique 2000	1ère session 28-30 mai 1991	ENERGY/AC.11/4
<u>Président:</u> M. B. Devin (France)		
<u>Vice-Président:</u> M. L. Lengyel (Hongrie)		
<u>Président:</u> M. B. Devin (France)	2ème session	ENERGY/AC.11/6
<u>Vice-Président:</u> M. G.A. Foldvary (Hongrie)	3-5 mars 1992	

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion spéciale sur les normes d'efficacité énergétique	14-16 janvier 1992	ENERGY/AC.12/2
<u>Présidente:</u> Mme. M. Troen (Norvège) <u>Vice-Président:</u> M. V. Kozlov (Fédération de Russie)		
Réunion spéciale sur l'efficacité énergétique 21	6 mars 1992	ENERGY/AC.13/2
<u>Président:</u> M. T.B. Johansson (Suède) <u>Vice-Président:</u> M. D. Levy (France)		
Groupe de travail du charbon	1ère session 28-30 octobre 1991	ENERGY/WP.1/2
<u>Président:</u> M. J. Lambotte (France) <u>Vice-Président:</u> M. V. Astafiev (URSS)		
Réunion spéciale sur l'élaboration d'une nouvelle classification internationale des charbons	9ème réunion 30 septembre - 2 octobre 1991	ENERGY/WP.1/AC.1/2
<u>Président:</u> M. M. Lemos de Sousa (Portugal) <u>Vice-Président:</u> M. R. Damiani (Italie)		
Réunion d'experts des problèmes de productivité et de gestion dans l'industrie charbonnière	21ème session 6-8 mai 1991	ENERGY/WP.1/GE.1/1
<u>Président:</u> M. V. Ilyin (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. E. Hamm (Allemagne)		
Réunion d'experts du marché charbonnier et des statistiques du charbon	1ère session 3-5 juin 1991 Rome (Italie)	ENERGY/WP.1/GE.2/2
<u>Président:</u> M. K. Moffitt (Royaume-Uni) <u>Vice-Président:</u> M. V. Sukhov (URSS)		
Réunion d'experts de l'utilisation et de la préparation des combustibles solides	21ème session 2-4 octobre 1991	ENERGY/WP.1/GE.3/2
<u>Président:</u> M. V. Ruban (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. P. Kettunen (Finlande)		
Groupe de travail de l'énergie électrique	2ème session 10-12 février 1992	ENERGY/WP.2/3
<u>Président:</u> M. A. Pilatowicz (Pologne) <u>Vice-Président:</u> M. J. Thiry (Belgique)		
Réunion d'experts de la production d'énergie électrique et de l'environnement	1ère session 1er-3 octobre 1991	ENERGY/WP.2/GE.1/2
<u>Président:</u> M. P. Reeh (Allemagne) <u>Vice-Président:</u> M. J. Rakowski (Pologne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion d'experts des problèmes de planification et d'exploitation des grands réseaux électriques	23ème session 22-23 mai 1991	ENERGY/WP.2/GE.2/2
<u>Président:</u> M. J. Thiry (Belgique) <u>Vice-Président:</u> M. T. Terstyanszky (Hongrie)		
Groupe de travail du gaz	2ème session 20-22 janvier 1992	ENERGY/WP.3/3
<u>Président:</u> M. L. Wappel (Hongrie) <u>Vice-Président:</u> M. J. Elgström Garcia (Espagne)		
Réunion d'experts des ressources en gaz naturel	14ème session 17-19 juin 1991	ENERGY/WP.3/GE.1/2
<u>Président:</u> M. H.A. van Adrichem Boogaert (Pays-Bas) <u>Vice-Président:</u> M. V. Ermakov (URSS)		
Réunion d'experts de l'utilisation et de la distribution du gaz	22ème session 9-10 septembre 1991	ENERGY/WP.3/GE.2/2
<u>Président:</u> M. V. Vershinsky (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. C. Bernardet (France)		
Réunion d'experts du transport et du stockage du gaz	22ème session 11-12 septembre 1991	ENERGY/WP.3/GE.3/2
<u>Président:</u> M. M. Pierkarski (Pologne)		
Colloque sur l'utilisation du gaz naturel comprimé (GNC), du gaz naturel liquéfié (GNL) et du gaz de pétrole liquéfié (GPL) comme carburants pour les moteurs à combustion interne	23-27 septembre 1991 Kiev (Ukraine)	ENERGY/WP.3/SEM.15/2
<u>Président:</u> M. I. Karp (Ukraine) <u>Vice-Présidents:</u> M. A. Gritsenko (URSS) M. E.I. Williamson (Royaume-Uni)		
Colloque sur les mesures concernant l'efficacité énergétique dans l'industrie	30 septembre-4 octobre 1991 Bled (Yougoslavie)	ENERGY/SEM.9/2
<u>Président:</u> M. P. Novak (Yougoslavie) <u>Vice-Président:</u> M. B. Devin (France)		
Séminaire sur les systèmes hélioélectriques	22-26 avril 1991 Alouchta (URSS)	ENERGY/SEM.10/2
<u>Président:</u> M. E. Volkov (URSS) <u>Vice-Président:</u> M. P.-G. Gutermuth (Allemagne)		
Réunion préparatoire au Colloque sur les avantages, pour l'environnement, des économies d'énergie et les zones de démonstration de l'efficacité énergétique	6-7 février 1992	ENERGY/SEM.11/AC/2
<u>Président:</u> M. D. Volfberg (Fédération de Russie) <u>Vice-Président:</u> M. S. Bolland (Royaume-Uni)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
<u>SCIENCE ET TECHNIQUE</u>		
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	19ème session 25-27 septembre 1991	ECE/SC.TECH/42
<u>Président:</u> M. G. Kint (Belgique) <u>Vice-Président:</u> M. M. Stalski (Pologne)		
<u>TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME</u>		
Comité des transports intérieurs	54ème session 3-7 février 1992	ECE/TRANS/94 et Add.1
<u>Présidente:</u> Mlle. A. Roy (France) <u>Vice-Présidents:</u> M. P. Danjord (Norvège) M. D. Valásek (Tchécoslovaquie)		
Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports	4ème session 30 septembre - 2 octobre 1991	TRANS/WP.5/8
<u>Président:</u> M. D. Dervenis (Grèce) <u>Vice-Président:</u> M. A. Peltram (Tchécoslovaquie)		
Groupe de travail des statistiques des transports	42ème session 25-27 novembre 1991	TRANS/WP.6/121 CES/AC.62/73
<u>Président:</u> M. F. Stulemeijer (Pays-Bas)		
Réunion spéciale sur les recensements de la circulation routière	2-4 septembre 1991	TRANS/WP.6/AC.2/10
<u>Président:</u> M. E. Scotto (Italie)		
Groupe de travail du transport des denrées périssables	47ème session 4-7 novembre 1991	TRANS/WP.11/184
<u>Président:</u> M. M. de Clippel (Belgique) <u>Vice-Présidente:</u> Mme. N. Melik (France)		
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	48ème session 13-17 mai 1991	TRANS/WP.15/118
<u>Président:</u> M. E. Berson (France) <u>Vice-Président:</u> M. J. Myhre (Norvège)		
<u>Président:</u> M. E. Berson (France)		
	49ème session (extraordinaire) 10-14 février 1992	TRANS/WP.15/120
Réunion commune de la Commission de sécurité du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses	17-27 septembre 1991	TRANS/WP.15/AC.1/46
<u>Président:</u> M. W. Visser (Pays-Bas) <u>Vice-Président:</u> M. F. Lohrmann (Allemagne)		
	10-20 mars 1992 Berne (Suisse)	TRANS/WP.15/AC.1/48

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail du transport combiné	14ème session 27-30 mai 1991	TRANS/WP.24/49
<u>Président:</u> M. E. Volk (Allemagne)		
	15ème session 16-17 mars 1992	TRANS/WP.24/51
Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports	70ème session 22-26 avril 1991	TRANS/WP.30/139
<u>Président:</u> M. F. Hohrmann (Allemagne)		
<u>Président:</u> M. R. Bellis (Royaume-Uni)	71ème session 7-11 octobre 1991	TRANS/WP.30/141
<u>Président:</u> M. E. Vanderstede (Belgique)	72ème session 20-23 janvier 1992	TRANS/WP.30/143
<u>Vice-Président:</u> M. R. Ehmcke (Allemagne)		
Comité de gestion de la Convention TIR de 1975	14ème session 10-11 octobre 1991	TRANS/WP.30/AC.2/29
<u>Président:</u> M. J. Kroon (Pays-Bas)		
<u>Vice-Président:</u> M. F. Paroissin (France)		
Groupe de travail principal des transports routiers	85ème session 13-15 novembre 1991	TRANS/SC1/348
<u>Président:</u> M. J. Jinks (Royaume-Uni)		
<u>Vice-Président:</u> M. L. Tarwid (Pologne)		
Réunion spéciale d'experts sur la facilitation des opérations de transports routiers internationaux	11-12 novembre 1991	TRANS/SC1/348 Annex I
<u>Président:</u> M. J. Jinks (Royaume-Uni)		
Réunion spéciale sur l'application de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)	11ème réunion 6-7 mai 1991	TRANS/SC1/AC.5/22
<u>Président:</u> M. E. Renstrup (Danemark)		
Groupe de travail de la sécurité de la circulation	15ème session 22-25 avril 1991	TRANS/SC1/WP.1/30
<u>Président:</u> M. G. Plomteux (Belgique)		
	16ème session 9-12 décembre 1991	TRANS/SC1/WP.1/32
	17ème session 23-27 mars 1992	TRANS/SC1/WP.1/35

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail de la construction des véhicules	94ème session 25-28 juin 1991	TRANS/SC1/WP29/313
<u>Président:</u> M. V. Koutenev (Fédération de Russie)	95ème session 15-18 octobre 1991	TRANS/SC1/WP29/322
<u>Vice-Président:</u> M. B. Gauvin (France)	96ème session 10-13 mars 1992	TRANS/SC1/WP29/341
Réunion d'experts de l'éclairage et de la signalisation lumineuse	26ème session 1er-3 mai 1991	TRANS/SC1/WP29/GRE/26
<u>Président:</u> M. G. Meekel (Pays-Bas)	27ème session 27-29 novembre 1991	TRANS/SC1/WP29/GRE/27
Réunion d'experts de la pollution et de l'énergie	23ème session 20-22 janvier 1992	TRANS/SC1/WP29/GRPE/23
<u>Président:</u> M. B. Gauvin (France)		
Réunion d'experts en matière de roulement et de freinage	28ème session 6-8 mai 1991	TRANS/SC1/WP29/GRRF/28
<u>Président:</u> M. P. Murphy (Royaume-Uni)	29ème session 28-30 août 1991	TRANS/SC1/WP29/GRRF/29
	30ème session 10-13 février 1992	TRANS/SC1/WP29/GRRF/30
Réunion d'experts des dispositions générales de sécurité	60ème session 29-30 avril 1991	TRANS/SC1/WP29/GRSG/39
<u>Président:</u> M. A. Perea (Espagne)	61ème session 27-30 mai 1991 Rome (Italie)	TRANS/SC1/WP29/GRSG/40
	62ème session 23-25 mars 1992	TRANS/SC1/WP29/GRSG/41
Réunion d'experts de la sécurité passive	9ème session 21-23 mai 1991	TRANS/SC1/WP29/GRSP/9
<u>Président:</u> M. C. Lomonaco (Italie)	10ème session 25-27 septembre 1991	TRANS/SC1/WP29/GRSP/10
Groupe de travail principal des transports par chemin de fer	45ème session 4-6 novembre 1991	TRANS/SC2/176
<u>Président:</u> M. A. de Zoete (Pays-Bas)		
<u>Vice-Président:</u> M. C. Masikowski (Pologne)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Groupe de travail principal des transports par voie navigable	35ème session 28-30 octobre 1991	TRANS/SC3/128
<u>Présidente:</u> Mlle. C. Vanluchène (Belgique) <u>Vice-Président:</u> M. I. Valkar (Hongrie)		
Réunion spéciale d'experts sur la classification des voies navigables	1ère réunion 25-27 juin 1991 Prague (Tchécoslovaquie)	TRANS/SC3/AC.3/1
<u>Président:</u> M. J. Kubec (Tchécoslovaquie)		
	2ème réunion 8-10 janvier 1992	TRANS/SC3/AC.3/3
Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure	1ère session 29 avril - 1er mai 1991	TRANS/SC3/WP.3/2
<u>Coprésidents:</u> M. D. Anissin (URSS) M. H.R. van Doorn (Pays-Bas) <u>Vice-Présidente:</u> Mlle. C. Vanluchène (Belgique)		
<u>Président:</u> M. H.R. van Doorn (Pays-Bas)		
	2ème session 12-14 août 1991	TRANS/SC3/WP.3/4
<u>Président:</u> M. D. Anissin (Fédération de Russie)		
	3ème session 17-19 février 1992	TRANS/SC3/WP.3/6
Séminaire sur l'analyse des flux de trafic dans les couloirs de transport en Europe	4-6 juin 1991 Volos (Grèce)	TRANS/SEM.8/2
<u>Président:</u> M. D. Dervenis (Grèce) <u>Vice-Présidents:</u> M. R. Wiberg (Suède) M. A. Peltram (Tchécoslovaquie)		
Séminaire sur la sécurité routière	23-24 mars 1992	TRANS/SEM.9/2
<u>Président:</u> M. J. Jenssen (Norvège) <u>Vice-Présidents:</u> M. H. Büschi (Suisse) M. J. L'Hoste (France)		

STATISTIQUES

Conférence des statisticiens européens	39ème session plénière 17-21 juin 1991	ECE/CES/38
<u>Président:</u> M. C. Malaguerra (Suisse) <u>Vice-Présidents:</u> M. S. Tassev (Bulgarie) M. E. Hölder (Allemagne) M. S. Johansson (Suède) M. N. Borisenko (RSS d'Ukraine)		

Organe et Bureau	Session	Cote du rapport
Réunion sur les indices des prix à la consommation (avec OIT)	18-21 novembre 1991	CES/AC.49/33
<u>Président:</u> M. P.A. Armknecht (Etats-Unis) <u>Vice-Président:</u> M. D. Koch (Suisse)		
Réunion sur les statistiques de la qualité de l'eau	9-12 décembre 1991	CES/AC.56/36
<u>Président:</u> M. D. Edwards (Royaume-Uni)		
Groupe d'étude des statistiques alimentaires et agricoles en Europe	20ème session 8-11 juillet 1991	CES/AC.61/22 FAO/ECE:ESS(91)-9
<u>Président:</u> M. Ch. Gay (France) <u>Vice-Président:</u> M. J. Pacha (Tchécoslovaquie)		
Groupe de travail des statistiques des transports	42ème session 25-27 novembre 1991	CES/AC.62/73 TRANS/WP.6/121
<u>Président:</u> M. F. Stulemeijer (Pays-Bas)		
Séminaire sur les statistiques du revenu des ménages	1er-5 juillet 1991	CES/SEM.30/2
<u>Président:</u> M. S. Wahlström (Suède)		
<u>Projets opérationnels CEE/PNUD</u>		
Groupe d'étude du projet sur l'informatique statistique, Phase 2	9ème réunion 13-14 juin 1991	ECE/UNDP/SCP-2/TF9
<u>Président:</u> M. B. Sundgren (Suède)		
Comité directeur du projet sur l'informatique statistique, Phase 2	5ème réunion 13-15 novembre 1991 Bratislava (Tchécoslovaquie)	ECE/UNDP/SCP-2/21
<u>Président:</u> M. B. Sundgren (Suède)		
Projet multinational de recherche internationale concertée sur la technologie des combustibles à faible pouvoir calorifique - Atelier sur l'utilisation non polluante des combustibles solides à faible valeur calorifique	23-27 septembre 1991 Deva (Roumanie)	ECE/UNDP/LTC/36
<u>Président:</u> M. M. Salgian (Roumanie)		
Comité exécutif d'experts (ETEC)	11ème réunion 27 septembre 1991 Deva (Roumanie)	ECE/UNDP/LTC/37
<u>Président:</u> M. M. Salgian (Roumanie)		

ANNEXE III

PUBLICATIONS ET DOCUMENTS PUBLIES PAR LA COMMISSION

A. Liste des principales études et publications de la CEE, 1991/92

NOTE: Les symboles suivants indiquent les langues dans lesquelles les documents ont été publiés: A, anglais; F, français; R, russe; A/F, bilingue (anglais/français); A/F/R, trilingue (anglais/français/russe); *, publiés pour les Nations Unies par des maisons d'édition extérieures, comme il est indiqué ci-dessous.

QUESTIONS GENERALES

- Rapport annuel de la CEE au Conseil économique et social,
28 avril 1990 - 17 avril 1991, Supplément No. 15
(E/1991/36-E/ECE/1247) A F R
- Etude sur la situation économique de l'Europe en 1990-1991
(No. de vente: 91.II.E.1) A F R
- Bulletin économique pour l'Europe, Vol. 43 (1991)
(No. de vente: 91.II.E.39) A F R

Etudes économiques

- No. 2: Reforms in Foreign Economic Relations of
Eastern Europe and the Soviet Union
(No. de vente: 91.II.E.5) A slt.

Discussion Papers, Vol. 1 (1991)

- No. 1: Economic Growth in the Market Economies,
1950-2000 (No. de vente: GV.E.91.0.15) A slt.
- No. 2: Five Years of Perestroika: Results, Problems,
Prospects (No. de vente: GV.E.91.0.22) A slt.

PROBLEMES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'EAU

- Liste rouge pour l'Europe des animaux et des végétaux
menacés à l'échelle mondiale (E/ECE/1249-ECE/ENVWA/20)
(No. de vente: 91.II.E.34) A F R
- Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement
dans un contexte transfrontière, en date, à Espoo (Finlande),
du 25 février 1991 (E/ECE/1250) A F R
- Stratégies et politiques visant à réduire la pollution
atmosphérique - Résultats de l'examen approfondi de 1990
effectué en vertu de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance
(ECE/EB.AIR/27) (No. de vente: 91.II.E.29) A F R

Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de 1979, relatif à la lutte contre les émissions des composés organiques volatils ou leurs flux transfrontières (ECE/EB.AIR/30)

A F R

TRANSPORTS

Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP), fait à Genève le 1er septembre 1970 - Première édition révisée (E/ECE/810-E/ECE/TRANS/563/Rev.1) (No. de vente: 91.II.E.38)

A/F/R

Transport information - 1991 (TRANS/INFO/91/1) (No. de vente: 91.II.E.36)

A F R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe, 1991, Vol. XLI (No. de vente: 91.II.E.7)

A/F/R

Statistiques des accidents de la circulation routière en Europe, 1992, Vol. XXXVII (No. de vente: 92.II.E.3)

A/F/R

STATISTIQUES

Bulletins périodiques

Statistical Journal, Vol. 7, No. 4 (International Organizations Services, B.V.)

A *

Statistical Journal, Vol. 8, Nos. 1-4 (International Organizations Services, B.V.)

A *

COMMERCE

Méthode du code d'identification unique - UNIC - Recommandation No. 8/Rev.1 (ECE/TRADE/175)

A F R

Aspects juridiques de la privatisation dans l'industrie (ECE/TRADE/180) (No. de vente: 92.II.E.2)

A F R

Les investissements étrangers en Europe de l'est (ECE/TRADE/181)

A F R

AGRICULTURE

Normes CEE/ONU concernant les fruits et légumes frais (ECE/AGRI/55/Rev.2) (No. de vente: 91.II.E.42)

A F R

Prix des produits agricoles et de certains moyens de production
en Europe et en Amérique du Nord, 1989/90: Etude annuelle des
prix CEE/FAO No. 40 (ECE/AGRI/114) (No. de vente: 91.II.E.19) A F R

Normes CEE/ONU pour les fruits secs et séchés
(ECE/AGRI/116) (No. de vente: 91.II.E.43) A F R

Revue agricole pour l'Europe No. 33, 1989 et 1990 (ECE/AGRI/115):

Vol. I: Etude d'ensemble (No. de vente: 91.II.E.22) A F R

Vol. II: Le commerce agricole (No. de vente: 91.II.E.23) A F R

Vol. III: Le marché des céréales (No. de vente: 91.II.E.24) A F R

Vol. IV: Le marché du bétail et de la viande
(No. de vente: 91.II.E.25) A F R

Vol. V: Le marché du lait et des produits laitiers
(No. de vente: 91.II.E.21) A F R

Vol. VI: Le marché des oeufs (No. de vente: 91.II.E.26) A F R

Rapports AGRI/MECH:

No. 127: Collecte, manutention et utilisation des tiges
de maïs (FAO/ECE/AGRI/WP.2/106) A F R

No. 128: Tendances de la mécanisation de la production de
pommes de terre (FAO/ECE/AGRI/WP.2/107) A F R

No. 129: Formation des exploitants agricoles et des
techniciens à la mécanisation agricole
(FAO/ECE/AGRI/WP.2/109) A F R

Rapports AGRI/Structures agraires et rationalisation des exploitations:

No. 7: Texte de loi et mesures pour maîtriser les problèmes
écologiques résultant des pratiques agricoles
(surtout en ce qui concerne le sol, l'air et l'eau),
leurs conséquences économiques et leurs effets
sur les structures agraires et la rationalisation
des exploitations (FAO/ECE/AGRI/WP.3/31) A F R

BOIS

Le dépérissement des forêts attribué aux polluants
atmosphériques en Europe: ses effets possibles sur le
marché (ECE/TIM/57) A F R

Bulletins périodiques

Bulletin du bois, Vol. XLIV

No. 1: Annuaire du Comité du bois de la CEE, 1990 A F R

No. 3: Prix mensuels des produits forestiers A/F

No. 4: Statistiques des produits forestiers, 1986-1990 A/F

No. 5: Revue annuelle du marché des produits forestiers, 1990-1991	A F R
No. 6: Statistiques des courants commerciaux des produits forestiers, 1989-1990	A/F
No. 7: Prix mensuels des produits forestiers	A/F
No. 8: Marchés des produits forestiers en 1991 et perspectives pour 1992	A/F
No. 9: Statistiques des produits forestiers, 1986 - juin 1991	A/F

ETABLISSEMENTS HUMAINS

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques du logement et de la construction pour l'Europe, 1990, Vol. XXXIV (No. de vente: 91.II.E.11)	A/F/R
--	-------

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

A. CHIMIE

L'utilisation rationnelle de l'eau et son traitement dans l'industrie chimique (ECE/CHEM/78) (No. de vente: 91.II.E.3)	A F R
Revue annuelle de l'industrie chimique, 1989 (ECE/CHEM/79) (No. de vente: 91.II.E.20)	A F R
Produits de remplacement du tripolyphosphate dans la fabrication de détergents (ECE/CHEM/80) (No. de vente: 91.II.E.33)	A F R
Matières plastiques techniques (ECE/CHEM/81) (No. de vente: 91.II.E.32)	A F R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel du commerce des produits chimiques, 1989, Vol. XVI (No. de vente: 91.II.E.28)	A/F/R
---	-------

B. INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Les machines de l'industrie alimentaire, y compris les techniques d'emballage (ECE/ENG.AUT/43) (No. de vente: 91.II.E.30)	A F R
Revue annuelle des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, 1990: Vols. I et II (ECE/ENG.AUT/47) (No. de vente: 91.II.E.40)	A F R

Bulletins périodiques

Bulletin de statistiques du commerce mondial des produits
des industries mécaniques et électriques, 1989
(No. de vente: 91.II.E.9)

A/F/R

D. ACIER

Le marché de l'acier en 1990 (ECE/STEEL/73)
(No. de vente: 91.II.E.35)

A F R

La ferraille: Son importance et son influence sur
l'évolution de l'industrie sidérurgique - Cinquième
mise à jour (ECE/STEEL/74) (No. de vente: 91.II.E.37)

A F R

ENERGIE

Code de normes et de procédures uniformes applicables
à l'inspection des tirants d'eau des navires
charbonniers (ECE/ENERGY/19)

A F R

Bulletins périodiques

Bulletin annuel de statistiques générales de l'énergie
pour l'Europe, 1989, Vol. XXII (No. de vente: 91.II.E.14)

A/F/R

Bulletin annuel des statistiques du charbon pour l'Europe,
1991, Vol. XXIV (No. de vente: 91.II.E.15)

A/F/R

B. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA QUARANTE- SEPTIEME SESSION

Ordre du jour provisoire	E/ECE/1248
Activités de la Commission et mise en oeuvre des priorités depuis la quarante-sixième session	/1251
Activités de la CEE dans le domaine de l'environnement	/1252/Rev.1
EDIFACT	/1253
Activités visant à aider les pays de la région en transition vers une économie de marché et leur intégration à l'économie européenne et mondiale	/1254
Coopération et coordination des activités avec d'autres organisations et institutions internationales	/1255
Contribution de la Commission aux programmes des Nations Unies, programmes destinés à aider les pays de la région en développement du point de vue économique ainsi que les pays en développement d'autres régions	/1256
Résolutions et décisions intéressant les travaux de la Commission adoptées par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale	/1257

Coopération dans le domaine de l'analyse économique et l'assistance aux pays en transition	E/ECE/1258
Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer	/1259
Coopération dans le domaine de l'environnement et du développement durable	/1260
Coopération dans le domaine des transports	/1261
Coopération économique en Méditerranée à la lumière de l'Acte final de la CSCE	/1262
Activités de la Commission économique pour l'Europe visant à mettre en oeuvre les dispositions pertinentes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et d'autres documents de la CSCE, notamment la Charte de Paris pour une nouvelle Europe	/1263
Travaux futurs de la Commission concernant la coopération dans la région de la CEE, compte tenu notamment de la décision O (45) de la Commission	/1264
Programme de travail pour 1992-1996	/1265

Rapports des organes subsidiaires principaux de la Commission

Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE	ECE/EC.AD/38 + Add.1
Comité de l'agriculture	ECE/AGRI/118
Comité du bois	ECE/TIM/59
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau	ECE/ENVWA/24 + Add.1
Comité des établissements humains	ECE/HBP/83
Comité pour le développement du commerce	ECE/TRADE/178
Comité de l'énergie	ECE/ENERGY/18
Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique	ECE/SC.TECH./42
Comité des transports intérieurs	ECE/TRANS/94 + Add.1
Conférence des statisticiens européens	ECE/CES/38

* * *

Rapports d'autres organes subsidiaires

Groupe de travail de l'industrie chimique	ECE/CHEM/83
Groupe de travail des politiques de normalisation	ECE/STAND/34
Groupe de travail de l'acier	ECE/STEEL/76

ANNEXE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1992-1996

Introduction

Le programme de travail se répartit entre les catégories suivantes :

CATEGORIE	SOUS-PROGRAMME
00	Politique et coordination de l'ensemble des travaux de la Commission
01	Questions et politiques de développement
02	Alimentation et agriculture (y compris les produits forestiers) A. Agriculture B. Bois
03	Environnement
04	Etablissements humains
05	Développement industriel A. Industrie chimique */ B. Industries mécaniques et électriques et automatisation */ C. Normalisation */ D. Acier */
06	Commerce international et financement du développement A. Facilitation du commerce B. Commerce
07	Questions relatives à l'énergie
08	Science et technique
09	Transports, communications et tourisme
10	Statistiques

SOUS-PROGRAMME 00 - POLITIQUE ET COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Texte de base : Mandat de la Commission; résolutions et décisions pertinentes du Conseil économique et social et de la Commission.

*/ Dans ces domaines, les activités sont exécutées par des groupes de travail qui relèvent directement de la Commission.

ACTIVITE 00.1 : ACTIVITES DE LA COMMISSION DANS SON ENSEMBLE ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET PRIORITES

00.1.1 Examen et orientation des activités de la Commission dans son ensemble : évaluation, coordination et formulation du programme de travail

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission considérera ses travaux dans leur ensemble; elle examinera et évaluera ses propres activités ainsi que celles de ses organes subsidiaires; elle présidera à l'orientation politique, à la coordination et à la planification des travaux effectués par les organes subsidiaires sous son égide; et elle formulera et approuvera son programme de travail.

Travail fait et à faire : La Commission s'acquitte de ces fonctions avec l'aide, le cas échéant, de son Comité de session, en examinant à ses sessions annuelles les rapports de ses organes subsidiaires sur leurs travaux ainsi que les rapports du Secrétaire exécutif sur la mise en oeuvre de ses résolutions et décisions pertinentes. La Commission examine et adopte chaque année son programme de travail pour l'année suivante et approuve en principe son programme de travail à long terme pour les cinq années suivantes, sous réserve d'un réexamen à sa session suivante. Les orientations politiques définies par la Commission, y compris les mesures de coordination, sont confirmées par ses décisions en vue de leur mise en oeuvre, selon que de besoin, par les gouvernements des pays membres, les organes subsidiaires de la Commission et son secrétariat.

Durée : Activité permanente.

00.1.2 Les travaux de la Commission et ses activités futures

Exposé succinct : Dans sa décision O (45), la Commission a décidé de donner la priorité aux domaines d'activité suivants : environnement, transports, statistiques, facilitation du commerce et analyse économique. Elle a également décidé d'adopter des mesures concrètes dans ces domaines prioritaires et a adopté des grandes lignes directrices pour les secteurs non considérés comme prioritaires, afin de favoriser le processus de réforme économique et l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale. Elle a en outre adopté une série de mesures concernant ses méthodes de travail, sa structure et ses ressources.

Travail à faire : Dans sa décision A (47), la Commission a prié ses organes subsidiaires de donner effet sans tarder aux dispositions de la décision O (45) lors de l'examen et de l'exécution de leurs programmes de travail et a également prié le Secrétaire exécutif d'appliquer les dispositions de cette décision concernant le travail du secrétariat.

La Commission a prié ses organes subsidiaires de tenir compte dans leurs activités des dispositions pertinentes des documents appropriés de la CSCE qui préconisent une mise en oeuvre multilatérale dans le cadre de la CEE et a prié le Secrétaire exécutif de présenter des rapports, s'il y était invité, afin de faire en sorte que les participants aux réunions pertinentes de la CSCE soient parfaitement informés des activités pertinentes de la CEE.

Elle a approuvé son programme de travail pour 1992-1993 et entériné en principe, sous réserve de l'examen qui aura lieu à sa quarante-huitième session, son programme de travail pour 1992-1996.

Les dispositions de la décision A (47) et les autres décisions adoptées par la Commission à sa quarante-septième session seront portées à l'attention des organes subsidiaires pertinents de la Commission pour qu'ils prennent des mesures appropriées, et des rapports seront établis sur l'application de ces décisions pour examen par la Commission à sa quarante-huitième session.

Durée : Un an (1992/1993).

00.1.3 Travaux de la Commission concernant les économies en transition en Europe orientale et centrale

Exposé succinct : Compte tenu du fait que les développements récents et en cours en Europe orientale et centrale modifient les caractéristiques et le fonctionnement des sociétés et des économies des pays de la région, la Commission a estimé dans ses décisions D (45) et B (46) qu'en raison de sa composition et de la nature de la coopération qu'elle mettait en oeuvre, elle avait un rôle à jouer dans l'assistance à la transition vers des économies de marché.

Dans sa décision O (45), la Commission a noté que ses activités dans les cinq secteurs prioritaires contribuaient dans des proportions importantes à promouvoir la réforme et l'intégration ou la réintégration des économies en transition dans les économies de la région de la CEE et, par conséquent, dans l'économie mondiale. Elle a décidé, afin de favoriser le processus de réforme économique, d'adopter des grandes lignes directrices pour les secteurs non considérés comme prioritaires et a conclu que les questions de transition devaient être abordées principalement dans le cadre d'ateliers et d'autres réunions officielles analogues.

Travail fait : Depuis l'adoption de la décision D (45), 42 ateliers ont eu lieu et 59 autres sont prévus. Les organes subsidiaires principaux, lors des réunions qu'ils ont tenues durant l'année, ont procédé à un examen de leurs programmes et méthodes de travail afin de pouvoir répondre rapidement et efficacement aux besoins des économies en transition. Ces activités ont été menées à bien en collaboration étroite avec des organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celles qui sont mentionnées dans les décisions D (45), O (45) et B (46).

Travail à faire : Dans sa décision D (47), la Commission a :

a) Confirmé qu'elle est prête à encourager le processus de transition vers l'économie de marché des pays d'Europe orientale et centrale dans les limites des ressources disponibles;

b) Invité les gouvernements des pays membres, la Communauté européenne, les institutions internationales compétentes et les donateurs privés à examiner les possibilités de financer les ateliers, colloques et autres activités informelles analogues organisés sous les auspices de la CEE, ainsi que la participation d'experts des pays d'Europe orientale et centrale intéressés;

c) Prié les organes subsidiaires principaux de contribuer, dans leur domaine de compétence, à la préparation d'ateliers, de colloques et d'autres activités informelles analogues sur la transition vers l'économie de marché;

d) Invité à nouveau le Secrétaire exécutif, dans le cadre du mandat de la Commission et conformément à la décision O (45), à faciliter les consultations avec les pays et les institutions internationales intéressés afin qu'il soit possible de disposer de connaissances spécialisées sur les programmes destinés à assurer la transition vers l'économie de marché;

e) Invité le Secrétaire exécutif à étudier les questions relatives à la privatisation dans le cadre de ses travaux de recherche en cours, en s'attachant tout particulièrement à analyser les mesures fructueuses que les pays européens ont prises dans ce domaine et les expériences négatives qu'ils ont faites et de publier les résultats de cette étude selon qu'il conviendra;

f) Invité le Secrétaire exécutif, en sus du travail qu'il a déjà entrepris et compte tenu de son rapport E/ECE/1254, à établir, en coopération avec les organisateurs et d'autres participants, une étude détaillée évaluant les résultats des ateliers qui doivent être soumis à la Commission à sa réunion informelle spéciale en vue d'élaborer pour la prochaine session annuelle des recommandations concrètes concernant l'organisation et les méthodes de travail des futurs ateliers.

Durée : Activité permanente.

00.1.4 Dispositions institutionnelles concernant la CEE

Exposé succinct : Dans sa décision P (45), la Commission a prié son Président de convoquer au moins une fois par trimestre une réunion informelle spéciale de la Commission chargée entre autres : a) de tenir des consultations sur les questions de politique générale concernant les activités de la Commission, b) d'aider à préparer les sessions annuelles de la Commission, c) de suivre l'état d'avancement des programmes de travail de la Commission et d) d'offrir tous conseils nécessaires au Secrétaire exécutif au sujet des travaux de la Commission.

Travail fait : Quatre réunions informelles spéciales ont eu lieu depuis l'adoption de la décision P (45).

Travail à faire : Conformément à la décision P (45), le Président de la Commission convoquera d'autres réunions informelles spéciales.

Durée : Activité permanente.

00.1.5 Coopération économique en Méditerranée, eu égard à l'Acte final de la CSCE

Exposé succinct : La Commission et ses organes subsidiaires principaux accordent une attention particulière aux projets et activités qui intéressent les pays méditerranéens de la région de la CEE, en gardant présentes à l'esprit les dispositions pertinentes de l'Acte final et les autres documents de clôture de la CSCE. Les organes subsidiaires de la Commission définissent les secteurs, notamment dans le domaine des transports et de l'environnement, où il existe des perspectives intéressantes de coopération économique en Méditerranée dans le cadre des activités globales de la CEE et du programme de travail de la Commission. Le Secrétaire exécutif collabore avec les secrétariats de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et de la Commission économique pour l'Afrique et avec les autres organismes compétents des Nations Unies et reste en rapport avec tous les pays méditerranéens non membres de la Commission à propos de questions qui relèvent de la compétence de la CEE et présentent un intérêt commun pour les pays méditerranéens.

Travail à faire : Dans sa décision G (47), la Commission :

- a) a souligné la nécessité de consacrer un effort particulier à la protection et à l'amélioration de l'écosystème méditerranéen, mentionné dans le rapport de la Réunion sur la Méditerranée tenue par la CSCE à Palma de Majorque;
- b) a invité le Secrétaire exécutif à continuer à entreprendre des études orientées vers l'action pour explorer les moyens efficaces de coopération économique à appliquer dans la région méditerranéenne, en particulier dans les domaines prioritaires de la CEE, en vue de les soumettre aux organes subsidiaires principaux de la Commission;
- c) a prié le Secrétaire exécutif d'insister sur la participation de la CEE au projet PNUD-CEE sur le développement des transports internationaux en Méditerranée, afin que celui-ci puisse être adopté et mis en oeuvre dès que possible;
- d) s'est déclarée satisfaite des activités menées par le Centre d'étude des transports en Méditerranée orientale situé à Volos (Grèce), le Centre d'étude des transports en Méditerranée occidentale situé à Barcelone (Espagne) et le Centre de formation dans le domaine des transports situé à Istanbul (Turquie), confirmant que ces activités ont une utilité pratique non seulement pour l'étude des problèmes de transport dans la région méditerranéenne, mais aussi pour les travaux du Comité des transports intérieurs en général, et a invité le Comité à tirer pleinement parti des travaux accomplis par les centres, notamment en continuant de coopérer avec les centres d'étude des transports en Méditerranée à des programmes d'intérêt commun;
- e) a rappelé la résolution 1988/169 du Conseil économique et social et invité le Secrétaire exécutif à poursuivre ses efforts pour mettre en oeuvre cette résolution et à faire rapport à ce sujet au Comité des transports intérieurs à sa cinquante-cinquième session;

f) s'est félicitée de la décision de la Conférence des statisticiens européens d'accepter avec reconnaissance l'offre du Gouvernement italien d'accueillir en octobre 1992 la réunion des services de statistique des pays méditerranéens et a invité tous les pays membres de la CEE intéressés à participer à cette manifestation en vue d'intensifier la coopération dans ce secteur entre les pays du bassin méditerranéen;

g) a invité le Secrétaire exécutif à contribuer aux préparatifs de la prochaine Réunion d'experts des problèmes de l'habitat en Europe méridionale, qui aura lieu à Séville (Espagne) en octobre 1992, sur le thème "Architecture et planification urbaine conçues en fonction du climat méditerranéen et d'un développement durable" et invité instantment les pays membres de la CEE à participer activement à cette réunion;

h) a prié le Secrétaire exécutif de continuer à faciliter les consultations sur le Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement méditerranéen (METAP) et sur le Programme spécial d'action pour la Méditerranée (MEDSPA) en vue de renforcer encore la gestion et l'amélioration de l'environnement dans la région méditerranéenne.

Durée : Activité permanente.

00.1.6 La fourniture de ressources suffisantes pour assurer les services des secteurs prioritaires de la Commission économique pour l'Europe

Exposé succinct : Dans sa décision B (47), la Commission, consciente du fait que l'efficience et l'efficacité de la CEE, comme celles d'autres organismes de l'ONU, dépendent en grande partie de l'apport d'un personnel doté des qualifications et d'une expérience appropriées, et tenant compte de l'importance de méthodes de sélection transparentes et impartiales mises en oeuvre en temps opportun, a noté avec préoccupation que des activités particulièrement importantes pour les gouvernements des Etats membres dans des domaines définis comme étant des priorités, étaient sérieusement entravées et retardées par des postes laissés vacants et par les difficultés rencontrées dans le redéploiement de ressources humaines et matérielles essentielles dans ces domaines.

Travail à faire : Dans sa décision B (47), la Commission a :

a) demandé que le poste vacant de chef du Groupe de la facilitation du commerce et les autres postes vacants dans le secteur de la facilitation du commerce soient pourvus sans plus tarder et que des ressources supplémentaires soient, au besoin, affectées au Groupe afin qu'il puisse s'acquitter de ses fonctions;

b) exprimé sa satisfaction au sujet des mesures adoptées par le Secrétaire exécutif pour mettre en oeuvre les dispositions de la décision O (45), notamment le redéploiement des postes, et dans tous les cas où cela est possible, le transfert de personnel pour renforcer les domaines prioritaires, et l'a encouragé à poursuivre ses efforts, dans les limites des ressources existantes, pour obtenir l'appui du Département de l'administration

et de la gestion du Siège de l'ONU en vue de pourvoir les postes vacants dans les domaines prioritaires, et en particulier pour nommer un directeur de la Division de statistique, et pour fournir sans plus tarder aux divisions le matériel dont elles ont un besoin urgent dans les secteurs prioritaires;

c) invité le Secrétaire exécutif à continuer d'insister auprès du Département de l'administration et de la gestion afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour prévoir, aussi longtemps à l'avance que possible, les vacances de poste au sein de la CEE signalées à son attention et accélérer les nominations pour que des décisions puissent être prises et que les candidats en soient avisés bien avant le départ prévu des titulaires;

d) invité le Président de la Commission, ainsi que le Secrétaire exécutif, à organiser des consultations avec les bureaux ou les présidents des organes subsidiaires principaux et des groupes de travail qui relèvent directement de la Commission, afin de déterminer les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de leurs programmes de travail et de favoriser une rationalisation accrue de leurs activités, de manière à assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources existantes; invité également le Président de la Commission à faire rapport aux réunions informelles spéciales sur les résultats de ces consultations et à suggérer, le cas échéant, des propositions concrètes aux fins d'examen par les pays membres, par le secrétariat et par les organes subsidiaires principaux et les groupes de travail relevant directement de la Commission;

e) prié le Secrétaire exécutif d'appeler sans plus tarder l'attention des missions permanentes des pays membres à Genève sur les problèmes éventuels concernant les ressources humaines et financières, ainsi que, d'une façon générale, sur les difficultés de gestion rencontrées par le secrétariat, lors des réunions informelles spéciales de la Commission;

f) prié le Secrétaire exécutif de porter la présente décision à l'attention du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de faire rapport sur les mesures adoptées lors de la prochaine réunion spéciale de la Commission.

Durée : Une année (1992/93).

ACTIVITE 00.2 : EVOLUTION, PROBLEMES ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES DANS LA REGION DE LA CEE

00.2.1 Examen de l'évolution des problèmes et des perspectives économiques dans la région de la CEE

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission examine l'évolution, les problèmes et les perspectives économiques dans la région de la CEE.

Travail fait et à faire : L'étude annuelle sur la situation économique, le bulletin économique et d'autres études spéciales et bulletins statistiques établis et publiés par le secrétariat ont été mis à la disposition de la Commission pour cet examen annuel. Dans sa décision B (46), la Commission a invité les Conseillers économiques et le secrétariat, conformément aux dispositions pertinentes de la décision O (45) et en ayant à l'esprit le droit

et la responsabilité qu'a le secrétariat de faire preuve d'indépendance de jugement dans ses analyses, à poursuivre leurs consultations de manière à présenter un travail de très haute qualité dans l'Etude sur la situation économique de l'Europe qui paraît chaque année, notamment en envisageant les moyens d'améliorer l'échange de vues informel qui a lieu dans le cadre de l'élaboration des publications; elle a également insisté sur la nécessité d'assurer la publication en temps voulu de l'Etude pour qu'elle puisse être dûment prise en considération lors de la session annuelle de la Commission (par. 8).

Durée : Activité permanente.

00.2.2 Population

Exposé succinct : Conformément aux dispositions de la décision G (40), le Secrétaire exécutif poursuit les travaux entrepris dans le domaine de la population, dans la limite des ressources existantes, et continue de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en vue de mettre en oeuvre les recommandations pertinentes des réunions régionales de démographes convoquées périodiquement, mais tous les deux ans au plus, en coopération avec le FNUAP. Ces réunions ont pour objet de permettre des consultations entre les gouvernements, ainsi que la diffusion et l'échange d'informations sur les problèmes et les politiques démographiques dans la région de la CEE.

Travail fait : Une collaboration est maintenue avec le FNUAP au titre de projets concernant, respectivement, les répercussions économiques et sociales du vieillissement démographique, la population et le développement en Europe méridionale, l'intégration des politiques en matière de population et des politiques socio-économiques, les migrations et la promotion des enquêtes sur la fécondité et la famille dans la région de la CEE. Ces projets sont financés par le FNUAP.

Travail à faire : La CEE, en coopération avec le Conseil de l'Europe et le FNUAP, organisera à Genève du 23 au 26 mars 1993 une conférence démographique européenne, à titre de contribution régionale à la Conférence mondiale de la population qui aura lieu en 1994.

Durée : Activité permanente.

ACTIVITE 00.3 : RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE QUI ONT UNE INCIDENCE SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

00.3.1 Examen et application des résolutions adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale qui ont une incidence sur les travaux de la Commission

Exposé succinct : A ses sessions annuelles, la Commission examinera les résolutions et les décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui ont une incidence sur ses travaux et arrêtera les mesures à prendre compte tenu des dispositions de ces résolutions et décisions.

Travail fait et à faire : La Commission entreprend cet examen en se fondant sur la note dans laquelle le Secrétaire exécutif porte à son attention les résolutions et les décisions ayant une incidence sur les travaux de la Commission qui ont été adoptées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale depuis la précédente session de la Commission, ainsi que les travaux pertinents en cours.

Durée : Activité permanente.

00.3.2 La contribution de la Commission aux activités consécutives à la Conférence mondiale de 1985 chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme

Exposé succinct : Conformément à la décision J (40), le Secrétaire exécutif continuera d'évaluer l'évolution du rôle économique de la femme dans la région de la CEE, en liaison avec d'autres activités de recherche du secrétariat. Il tiendra compte pour ce faire du rôle et des responsabilités qui incombent aux commissions régionales s'agissant de l'établissement et de la mise en oeuvre du plan à moyen terme à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne les femmes et le développement et des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Par sa résolution 1990/12, le Conseil économique et social a décidé de tenir une conférence mondiale sur les femmes en 1995. Des travaux seront entrepris pour préparer une contribution régionale à la Conférence mondiale de 1995.

Travail fait : Le secrétariat a entrepris une étude sur l'emploi du temps des femmes dans la région de la CEE, avec l'appui financier de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Les commissions régionales, y compris la CEE, sont convenues d'entreprendre des activités parallèles touchant les femmes, en collaboration avec l'Institut.

Travail à faire : Conformément à la décision H (44), le secrétariat de la CEE s'attachera à établir un Inventaire relatif à la portée et au contenu des questionnaires sur l'emploi du temps et les budgets-temps et des études de l'emploi du temps et communiquera les données correspondantes aux pays membres. Il envisagera d'organiser une réunion régionale préparatoire à la conférence mondiale de 1995.

Durée : Activité permanente.

00.3.3 Le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement

Exposé succinct : La Commission a accueilli avec satisfaction la résolution 44/227 de l'Assemblée générale, relative à la mise en oeuvre des résolutions 42/186 sur l'étude des perspectives en matière d'environnement jusqu'à l'an 2000 et au-delà et 42/187 sur le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, ainsi que la résolution 44/288 de l'Assemblée générale relative à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992. Dans sa décision H (45), la Commission a réitéré la demande qu'elle avait faite à ses organes subsidiaires de promouvoir activement le développement durable comme principe directeur de toutes les activités pertinentes de la CEE et a décidé

de redoubler d'efforts pour promouvoir la réalisation d'un développement durable en intégrant les préoccupations et considérations relatives à l'environnement dans les projets et les programmes entrepris dans tous les secteurs.

Travail fait : Les résultats de la Conférence régionale au niveau ministériel (Bergen, 8-16 mai 1990) chargée d'examiner l'action entreprise pour donner suite à certains aspects du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement ont été communiqués aux organes subsidiaires principaux concernés. Un groupe de travail commun sur l'environnement et l'économie a été créé pour examiner les parties pertinentes des résultats de la Conférence de Bergen.

Travail à faire : Les Conseillers économiques, en coordination avec l'OCDE et le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, analyseront de manière approfondie les rapports entre l'activité économique et l'environnement, identifieront les principaux facteurs affectant le développement économique durable dans la région de la CEE et étudieront les principes directeurs qu'il conviendrait de suivre pour réaliser ce développement économique durable à l'échelon régional, compte tenu de la situation particulière des pays en transition.

Le Secrétaire exécutif continuera de porter à l'attention de ses homologues des autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies les activités entreprises par la CEE dans le but de contribuer à un développement durable et de renforcer la coopération internationale dans ce domaine, et en particulier les résultats de la Conférence de Bergen et la suite qui lui a été donnée.

Dans sa décision E (47), la Commission a :

a) lancé un appel aux gouvernements des Etats membres de la CEE et à la Communauté européenne pour qu'ils renforcent leur coopération et redoublent d'efforts pour protéger et améliorer l'environnement et pour intégrer la dimension environnementale dans leurs politiques nationales;

b) prié le Secrétaire exécutif de veiller à ce que la coordination interne nécessaire soit assurée pour les questions d'environnement et d'accroître la coopération et la coordination avec la Communauté européenne, l'OCDE, le PNUE et les organisations internationales pertinentes;

c) souligné qu'il importait d'élaborer, en étroite coopération avec l'OCDE, un programme d'examen des résultats des politiques de l'environnement pour les gouvernements des Etats membres de la CEE qui n'étaient pas membres de l'OCDE;

d) encouragé la poursuite dans toute la CEE de la campagne sur le thème "Efficacité énergétique 2000", qui visait à améliorer le commerce et la coopération dans le domaine des technologies à haut rendement énergétique ménageant l'environnement et à améliorer les pratiques des pays membres de la CEE en matière de gestion;

e) demandé aux Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau et aux autres organes compétents de la Commission de contribuer à un développement industriel durable et invité le Groupe de travail de l'industrie

chimique à donner suite aux conclusions de la Réunion de haut niveau sur la coopération et le développement durable dans l'industrie chimique (Varsovie, Pologne, 10-12 mars 1992).

D'autres dispositions de la décision E (47) s'adressaient aux Conseillers pour les problèmes de l'environnement et de l'eau (catégorie du sous-programme 03).

Durée : Cinq ans (1988-1992).

00.3.4 Evolution du climat

Exposé succinct : L'Assemblée générale a considéré l'évolution du climat comme une préoccupation commune de l'humanité et a demandé à tous les organismes et programmes compétents des Nations Unies de soutenir l'action du Groupe intergouvernemental mixte OMM/PNUC de l'évolution du climat (IPCC).

Travail fait : Conformément à la décision E (46), les questions de fond relatives aux changements climatiques ont été abordées par plusieurs organes subsidiaires principaux de la CEE.

Travail à faire : Le Secrétaire exécutif continuera à évaluer les programmes, les activités et les débats de la Commission concernant le rapport entre les activités humaines et le climat, en tenant compte aussi des travaux et des études en cours du Comité intergouvernemental de négociation, de l'IPCC, de l'OCDE et de l'AIEA.

Durée : Trois ans (1989-1992).

00.3.5 Coopération internationale pour s'attaquer aux conséquences de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl et pour les atténuer

Exposé succinct : Dans sa décision C (46), la Commission a rappelé la résolution 45/190 de l'Assemblée générale et la résolution 1990/50 du Conseil économique et social et s'est déclarée profondément préoccupée de constater que la vie et la santé de la population continuaient de se ressentir des effets de la catastrophe de Tchernobyl, qui avait eu des conséquences nationales et internationales d'une gravité et d'une ampleur sans précédent. Elle a pris acte du travail effectué par les Comités du bois, de l'agriculture et des établissements humains, par la Conférence des statisticiens européens et par les Groupes de travail de l'industrie chimique et des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation pour examiner dans quelle mesure ils pourraient élaborer, dans la limite de leurs compétences, des projets concernant les problèmes causés par l'accident de Tchernobyl.

Travail fait : Un certain nombre d'organes subsidiaires de la CEE ont continué à examiner des propositions d'activités visant à étudier les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et à les atténuer. Le secrétariat a participé aux travaux de l'Equipe spéciale intersecrétariats constituée par la Coordinatrice des Nations Unies conformément à la résolution 45/190 de l'Assemblée générale.

Travail à faire : La Commission a prié les organes subsidiaires intéressés de poursuivre leurs efforts dans ce sens et a invité d'autres de ses organes à

examiner la possibilité d'apporter une contribution à cette fin. Le Secrétaire exécutif a été prié d'appuyer les efforts des organes subsidiaires visant à appliquer la résolution 45/190 de l'Assemblée générale. Le secrétariat continuera à participer aux travaux de l'Equipe spéciale intersecrétariats.

Durée : Activité permanente.

ACTIVITE 00.4 : COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

00.4.1 Examen de la coopération de la Commission avec d'autres organismes des Nations Unies

Exposé succinct : A chaque session annuelle, la Commission examinera les activités qu'elle mène pour appuyer les autres programmes de l'ONU et y contribuer, à savoir notamment ceux de la CNUCED, du PNUD, du PNUE, du FNUAP et de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, ainsi que ceux des autres commissions régionales. Elle étudiera en outre les questions liées à sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment des institutions spécialisées telles que l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'ONUDI, ainsi que l'AIEA. Elle prêter une attention particulière aux problèmes des pays membres de la CEE qui sont en développement du point de vue économique dans le cadre de sa contribution aux programmes et objectifs généraux de l'ONU visant à favoriser le développement économique.

Travail fait et à faire : La Commission procède à cet examen tous les ans, en se fondant sur le rapport du Secrétaire exécutif concernant la participation des organisations et programmes susmentionnés aux travaux de la Commission, la contribution de la Commission aux programmes des organisations en question et la coopération du secrétariat avec les secrétariats de ces organisations, et notamment ceux des autres commissions régionales.

Durée : Activité permanente.

00.4.2 Examen de la coopération et de la coordination des activités de la Commission avec d'autres organisations et institutions internationales

Exposé succinct : A chaque session annuelle, la Commission examinera celles de ses activités qui font appel à la coopération et à la coordination avec d'autres organisations et institutions économiques internationales et avec des organisations non gouvernementales internationales participant aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, en particulier les organisations et institutions mentionnées dans la décision O (45).

Travail fait et à faire : La Commission procède à cet examen tous les ans en se fondant sur le rapport du Secrétaire exécutif concernant les activités pertinentes découlant de la participation des organisations en question et de leurs secrétariats aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, et de leur contribution à ces travaux.

Durée : Activité permanente.

SOUS-PROGRAMME 01 - QUESTIONS ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

Texte de base : Programme de travail des Conseillers économiques des gouvernements des pays de la CEE, approuvé par les Conseillers à leur vingt-septième session (ECE/EC.AD/38, par. 42 à 45 et annexe I).

Activité 01.1 : Echange d'informations sur l'évolution économique

Eléments

- 01.1.1 Echange d'informations sur l'évolution des économies nationales (1)
- 01.1.2 Echange d'informations sur les politiques, programmes et projections (1)

Activité 01.2 : Projections et perspectives à long terme

Eléments

- 01.2.1 Conditions de la croissance durant la période 1991-1995 et incidences à long terme (5)
- 01.2.2 Base de données macro-économiques spéciales à long terme et perfectionnement du système de modèles macro-économiques SEM (3)

Activité 01.3 : Etude de certains problèmes économiques structurels

Eléments

- 01.3.1 Etude des tendances et facteurs du développement des services personnels et collectifs et de leurs incidences sur la croissance économique
- 01.3.2 Commerce international et changements structurels - tendances interrégionales et intrarégionales du développement (2)
- 01.3.3 Etude des changements structurels dans l'emploi, la productivité du travail et les modes d'organisation du travail et de leurs incidences sur la croissance économique (6)
- 01.3.4 Développement économique durable (4)

SOUS-PROGRAMME 02 - ALIMENTATION ET AGRICULTURE (Y COMPRIS LES PRODUITS FORESTIERS)

02 A) - AGRICULTURE

Texte de base : Programme de travail du Comité de l'agriculture, approuvé par le Comité à sa quarante-troisième session (ECE/AGRI/118, par. 50 à 64 et annexe I).

Activité 02 A).1 : Analyse économique du secteur agro-alimentaire

Eléments

- 02 A).1.1 Examen des marchés et du commerce des produits agricoles (4)
- 02 A).1.2 Activités du Groupe de travail de l'analyse économique du secteur agro-alimentaire et de la gestion des exploitations (1)
- 02 A).1.3 Prix des produits agricoles et des moyens d'exploitation (9)
- 02 A).1.4 Comptes agricoles nationaux (13)

Activité 02 A).2 : Agriculture et environnement

Eléments

- 02 A).2.1 Mesures économiques, juridiques, technologiques et réglementaires pour la promotion d'une agriculture durable du point de vue de l'environnement et d'une production alimentaire saine : inventaire des mesures, recommandations, directives et codes en vigueur; mise en oeuvre effective et surveillance de conformité; effets économiques et sociaux; élaboration de mesures et de réglementations nouvelles (3)
- 02 A).2.2 Pratiques agricoles intégrées favorables à l'environnement (5)
- 02 A).2.3 Effets des accidents radionucléaires et mesures à prendre pour éliminer leurs conséquences sur l'agriculture (11)
- 02 A).2.4 Rapports entre les facteurs environnementaux (notamment la pollution par les industries et par les autres activités humaines) et le volume et la qualité de la production agricole : aspects économiques, réglementaires et institutionnels (8)

Activité 02 A).3 : Normalisation des produits périssables et amélioration de la qualité

Eléments

- 02 A).3.1 Activités du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (2)
- 02 A).3.2 La qualité des produits dans la filière agro-alimentaire (10)

Activité 02 A).4 : Statistiques de l'alimentation et de l'agriculture

Eléments

- 02 A).4.1 Amélioration, développement et harmonisation des statistiques de l'alimentation et de l'agriculture (6)
- 02 A).4.2 Préparation des recensements agricoles dans les pays en transition (7)
- 02 A).4.3 Etablissement d'un manuel sur les principes et les définitions utilisés pour les collectes internationales des statistiques alimentaires et agricoles (12)

SOUS-PROGRAMME 02 B) - BOIS

Texte de base : Programme de travail du Comité du bois, approuvé par le Comité à sa quarante-neuvième session (ECE/TIM/59, par. 37 à 51 et annexe I).

Activité 02 B).1 : Analyse de l'évolution à court terme, à moyen terme et à long terme de la foresterie et des produits forestiers

Eléments

- 02 B).1.1 Evaluation des tendances et des perspectives à long terme du bois (2)
- 02 B).1.2 Tendances à moyen terme de la structure de l'industrie et des marchés de certains secteurs de produits forestiers (7)
- 02 B).1.3 Etude de l'évolution et des perspectives à court terme du marché des produits forestiers (1)
- 02 B).1.4 Quantification et évaluation des avantages de la forêt pour l'environnement et des fonctions de la forêt autres que la production du bois (6)
- 02 B).1.5 Tendances, perspectives et politiques de la foresterie et des produits forestiers en Europe méridionale (22)

Activité 02 B).2 : Collecte, publication et amélioration des statistiques de la foresterie et des produits forestiers

Eléments

- 02 B).2.1 Collecte de statistiques sur les produits forestiers et publication du Bulletin du bois (3)
- 02 B).2.2 Amélioration de la qualité des statistiques des forêts et des produits forestiers (y compris des systèmes de collecte et de diffusion) (11)
- 02 B).2.3 Analyse des ressources forestières (4)
- 02 B).2.4 Statistiques des incendies de forêt (17)
- 02 B).2.5 Productivité dans le secteur forestier (12)
- 02 B).2.6 Transfert de méthodes et de données d'expérience en matière économique et statistiques dans le secteur des forêts et des produits forestiers (18)

Activité 02 B).3 : Technologie, gestion et formation forestières

Eléments

- 02 B).3.1 Travaux de sylviculture et aspects généraux de la gestion forestière (8)
- 02 B).3.2 Récolte et transport du bois (9)
- 02 B).3.3 Formation professionnelle, ergonomie appliquée, sécurité et hygiène du travail (10)

Activité 02 B).4 : Questions liées à un développement rationnel et durable du secteur de la foresterie et des produits forestiers

Eléments

- 02 B).4.1 Les économies d'énergie et l'autosuffisance dans les industries de transformation mécanique du bois (21)
- 02 B).4.2 Incidences des dommages causés aux forêts par la pollution de l'air et d'autres facteurs sur l'approvisionnement en bois et les marchés du bois (20)

- 02 B).4.3 Problèmes économiques, sylvicoles, écologiques et techniques posés par une utilisation rationnelle de la biomasse forestière (15)
- 02 B).4.4 Compétitivité du sciage (19)
- 02 B).4.5 Création de nouveaux produits, de nouveaux marchés et de nouvelles applications pour les produits forestiers (14)
- 02 B).4.6 Echange d'informations sur les dégâts forestiers soudains et graves (16)

Activité 02 B).5 : Aide aux économies en transition d'Europe orientale et d'Europe centrale

Elément

- 02 B).5.1 Programme d'aide aux économies en transition d'Europe orientale et d'Europe centrale (5)

Activité 02 B).6 : Questions auxquelles la Commission ou le Comité accordent une priorité spéciale

Elément

- 02 B).6.1 Problèmes posés par la contamination radioactive dans le secteur des forêts et des industries forestières, en particulier à la suite de la catastrophe de Tchernobyl (13)

SOUS-PROGRAMME 03 - ENVIRONNEMENT

Texte de base : Programme de travail des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour les problèmes de l'environnement et de l'eau, approuvé par les Conseillers à leur cinquième session (ECE/ENVWA/24, par. 66 à 78 et annexe II).

Activité 03.1 : Questions de politique

Eléments

- 03.1.1 Environnement et économie (A)
- 03.1.2 Examens des résultats nationaux en matière d'environnement (B)
- 03.1.3 Amélioration de la gestion de l'environnement dans les pays en transition du point de vue économique (A)
- 03.1.4 Coopération financière bilatérale et multilatérale présentant un intérêt pour la protection de l'environnement (B)
- 03.1.5 Responsabilité et obligation de réparer (C)
- 03.1.6 Droits et obligations en matière d'environnement (B)

Activité 03.2 : Evaluation de l'impact sur l'environnement

Elément

- 03.2.1 Mise en oeuvre à titre intérimaire de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (A)

Activité 03.3 : Problèmes de pollution atmosphérique

Elément

- 03.3.1 Activités de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (A)

Activité 03.4 : Technologie de l'environnement et gestion des déchets

Eléments

- 03.4.1 Stratégie régionale de gestion intégrée des déchets (B)
- 03.4.2 Techniques peu polluantes et produits écologiques (B)
- 03.4.3 Profils environnementaux de produits (B)
- 03.4.4 Application des techniques peu polluantes (C)
- 03.4.5 Gestion des substances chimiques dangereuses (A)

Activité 03.5 : Gestion des eaux

Eléments

- 03.5.1 Application transitoire de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (A)
- 03.5.2 Principes directeurs pour une gestion écosystémique de l'eau (B)
- 03.5.3 Qualité de l'eau : objectifs et critères (A)
- 03.5.4 Prévention et maîtrise de la pollution de l'eau due aux engrais et aux pesticides (B)

Activité 03.6 : Accidents industriels

Elément

- 03.6.1 Mise en oeuvre à titre intérimaire de la Convention sur l'impact transfrontière des accidents industriels (A)

SOUS-PROGRAMME 04 - ETABLISSEMENTS HUMAINS

Texte de base : Programme de travail du Comité des établissements humains approuvé par le Comité à sa cinquante-deuxième session (ECE/HBP/83, par. 57 à 64 et annexe II).

Activité 04.1 : Questions fondamentales

Eléments

- 04.1.1 Situation, tendances et politiques actuelles de l'habitat (1)
- 04.1.2 Politiques du logement (2)
- 04.1.3 Développement des statistiques des établissements humains (7)
- 04.1.4 Harmonisation internationale du contenu technique des règlements de construction (12)
- 04.1.5 Promotion du commerce international des produits employés dans la construction (16)

Activité 04.2 : Développement durable des établissements humains

Eléments

- 04.2.1 Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la recherche urbaine et régionale (4)
- 04.2.2 Aspects socio-économiques des politiques de modernisation du parc immobilier (8)
- 04.2.3 Promotion des économies d'énergie et d'un climat intérieur sain dans les immeubles (10)
- 04.2.4 Planification pour le développement viable du tourisme dans la région de la CEE (11)
- 04.2.5 Impact du progrès technique sur l'aménagement urbain et régional (technopoles) (13)
- 04.2.6 Pathologie du bâtiment et prévention des désordres (14)
- 04.2.7 Problèmes de l'habitat en Europe méridionale (15)
- 04.2.8 Construction en zone sismique (17)

Activité 04.3 : Processus de transition socio-économique

Eléments

- 04.3.1 Administration de l'enregistrement des biens fonciers bâtis et non bâtis en vue de la promotion du développement économique et de l'amélioration de la gestion et de l'aménagement urbains (3)
- 04.3.2 Politiques globales de rénovation et de modernisation des établissements humains (5)
- 04.3.3 Prévision et programmation en matière de logement (6)
- 04.3.4 Questions de répartition dans la politique du logement et la politique fiscale (9)

SOUS-PROGRAMME 05 - DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

05 A) - INDUSTRIE CHIMIQUE

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail de l'industrie chimique, approuvé par le Groupe de travail à sa première session (ECE/CHEM/83, par. 36 et annexe II).

Activité 05 A).1 : Tendances à long et à moyen terme et perspectives d'un développement durable dans l'industrie chimique

Eléments

- 05 A).1.1 Tendances et perspectives du marché de certains produits chimiques (6)
- 05 A).1.2 Développement durable dans l'industrie chimique et dans les industries apparentées (1)

Activité 05 A).2 : Statistiques et faits nouveaux dans l'industrie chimique, y compris le commerce international

Eléments

- 05 A).2.1 Revue annuelle de l'industrie chimique (3)
- 05 A).2.2 Etude de l'évolution de l'industrie chimique dans certains pays (9)
- 05 A).2.3 Mise au point de statistiques internationalement comparables, y compris de données sur les produits spécialisés (7)
- 05 A).2.4 Publication du Bulletin annuel du commerce des produits chimiques (8)

Activité 05 A).3 : Problèmes économiques et informations concernant l'industrie chimique, y compris l'aide aux pays en transition

Elément

- 05 A).3.1 Répertoire CEE de l'industrie chimique (2)

Activité 05 A).4 : Questions liées à l'environnement et aux ressources dans l'industrie chimique

Eléments

- 05 A).4.1 Produits de substitution des tripolyphosphates dans les détergents (10)
- 05 A).4.2 Gestion de déchets de matière plastique dans la région de la CEE (4)
- 05 A).4.3 Traitement des déchets dans les zones industrielles (5)

Activité 05 A).5 : Procédés et produits chimiques évolués

Eléments

Néant

05 B) - INDUSTRIES MECANIQUES ET ELECTRIQUES ET AUTOMATISATION

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation, approuvé par le Groupe de travail à sa onzième session (ECE/ENG.AUT/46, par. 35 et annexe I).

Activité 05 B).1 : Tendances et perspectives à moyen et à long terme qui se dégagent actuellement dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation

Eléments

- 05 B).1.1 Evaluation à moyen et à long terme des industries mécaniques et électriques dans le contexte des économies nationales, régionales et mondiale (A)
- 05 B).1.2 Situation actuelle et perspectives dans les industries mécaniques et électriques et l'automatisation, y compris certains aspects de la coopération internationale dans ce secteur (A)

Activité 05 B).2 : Le rôle des industries mécaniques et électriques dans la protection de l'environnement et les économies de ressources

Eléments

- 05 B).2.1 Fonderie et écologie (B)
- 05 B).2.2 Procédés produisant peu de déchets et matériel automatisé pour la fabrication d'outillages de précision pour les industries mécaniques et électriques (C)

Activité 05 B).3 : Problèmes particuliers des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation intéressant les économies en transition

Elément

- 05 B).3.1 Adaptation des industries mécaniques et électriques dans les économies en transition (A)

Activité 05 B).4 : Quelques problèmes des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments

- 05 B).4.1 Machines pour l'industrie alimentaire, y compris les techniques d'emballage (C)
- 05 B).4.2 Techniques de réadaptation (A)
- 05 B).4.3 Nouveaux matériaux et leur application dans les industries mécaniques et électriques (B)

Activité 05 B).5 : Statistiques des industries mécaniques et électriques et de l'automatisation

Eléments

- 05 B).5.1 Etablissement de statistiques internationalement comparables (A)
- 05 B).5.2 Publication du Bulletin de statistiques du commerce mondial des produits des industries mécaniques et électriques (C)

05 C) - NORMALISATION

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail des politiques de normalisation, approuvé par le Groupe de travail à sa première réunion (ECE/STAND/34, par. 26 à 28 et annexe).

Activité 05 C).1 : Coordination

Eléments

- 05 C).1.1 Identification des problèmes (6)
- 05 C).1.2 Définition régulière des orientations pour la mise au point du programme de travail en matière de normalisation internationale par l'identification des secteurs présentant de l'intérêt pour les gouvernements des pays membres (7)
- 05 C).1.3 Elaboration et mise en oeuvre de recommandations (8)
- 05 C).1.4 Identification des secteurs qui pourraient faire en priorité l'objet de l'élaboration d'accords multilatéraux ou bilatéraux de reconnaissance de résultats d'essais et de recommandations dans ce sens aux gouvernements et organismes intéressés (9)

Activité 05 C).2 : Harmonisation

Eléments

- 05 C).2.1 Examen des faits nouveaux, des perspectives et des problèmes aux niveaux international, régional et national (10)
- 05 C).2.2 Mesures propres à faciliter l'harmonisation des principes et des pratiques dans le domaine de la normalisation et des activités connexes (11)
- 05 C).2.3 Mesures propres à faciliter l'application des normes et règlements techniques (12)
- 05 C).2.4 Approbation des définitions de termes utilisés sur le plan international dans les domaines de la normalisation et des activités connexes (13)
- 05 C).2.5 Présentation des normes recommandées par la CEE et des règlements techniques harmonisés (14)
- 05 C).2.6 Elaboration et mise en oeuvre de recommandations (15)

Activité 05 C).3 : Evaluation de la conformité

Eléments

- 05 C).3.1 Identification des besoins et des problèmes (1)
- 05 C).3.2 Promotion de systèmes et de mécanismes internationaux de certification (2)
- 05 C).3.3 Mesures visant à instaurer une confiance mutuelle dans la compétence technique et la fiabilité des systèmes nationaux de certification (3)
- 05 C).3.4 Elaboration de recommandations relatives aux activités d'essais et à l'agrément des laboratoires d'essais (4)
- 05 C).3.5 Aspects de la métrologie intéressant les essais (5)

05 D) - ACIER

Texte de base : Programme de travail du Groupe de travail de l'acier, approuvé par le Groupe de travail à sa première session (ECE/STEEL/76, par. 76 à 79 et annexe II).

Activité 05 D).1 : Tendances et perspectives à long terme de l'industrie sidérurgique

Elément

05 D).1.1 Perspectives à long terme de l'industrie sidérurgique (11)

Activité 05 D).2 : Situation actuelle et perspectives à moyen terme de l'industrie sidérurgique, y compris celles du commerce international

Eléments

05 D).2.1 Tendances et perspectives à court terme de l'industrie sidérurgique et du marché de l'acier (1)

05 D).2.2 Etude de l'évolution de l'industrie sidérurgique dans les pays (6)

Activité 05 D).3 : Problèmes économiques et technologiques de la sidérurgie

Eléments

05 D).3.1 La restructuration et les techniques de gestion dans la sidérurgie des pays en transition vers l'économie de marché (7)

05 D).3.2 Aspects économiques de l'évolution de la qualité des produits sidérurgiques (10)

Activité 05 D).4 : Problèmes d'environnement et de ressources dans l'industrie de la sidérurgie

Eléments

05 D).4.1 Métallurgie et écologie (5)

05 D).4.2 Qualité des produits sidérurgiques et utilisation maximale de la ferraille (8)

05 D).4.3 Problèmes découlant de l'utilisation de la ferraille (9)

Activité 05 D).5 : Statistiques de la sidérurgie

Eléments

05 D).5.1 Développement des statistiques de l'acier (2)

05 D).5.2 Publication de statistiques de l'acier (3)

05 D).5.3 Statistiques de la ferraille (4)

SOUS-PROGRAMME 06 - COMMERCE INTERNATIONAL ET FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Texte de base : Programme de travail du Comité pour le développement du commerce, approuvé par le Comité à sa quarantième session (ECE/TRADE/178, par. 23 à 25 et annexe I).

06 A) - FACILITATION DU COMMERCE

Activité 06 A).1 : Procédures du commerce international

Elément

- 06 A).1.1 Facilitation des procédures du commerce international, y compris la documentation, les éléments de données commerciales et la télématique (1)

06 B) - COMMERCE

Activité 06 B).1 : Analyse et examen des tendances, des politiques et des problèmes récents, ainsi que des perspectives du commerce

Elément

- 06 B).1.1 Examen des tendances, des politiques et des problèmes récents ainsi que des perspectives du commerce intrarégional, y compris le financement et le commerce de compensation (2)

Activité 06 B).2 : Développement et transparence de l'information relative aux marchés et des techniques de commercialisation et de financement et amélioration des contacts d'affaires

Eléments

- 06 B).2.1 Informations relatives à la promotion des échanges et de la coopération industrielle (5)
06 B).2.2 Possibilités de relations d'affaires et promotion et diversification du commerce intrarégional (7)

Activité 06 B).3 : Promotion du commerce par l'investissement et la coopération industrielle

Eléments

- 06 B).3.1 Examen des tendances et politiques récentes et des perspectives concernant l'investissement étranger, les coentreprises et les autres formes de coopération industrielle, et étude des moyens de créer des conditions favorables à l'investissement étranger et à la coopération industrielle (3)
06 B).3.2 Elaboration et révision de guides et de conditions générales applicables aux contrats relatifs à des transactions commerciales internationales (4)

Activité 06 B).4 : Problèmes commerciaux des pays membres de la CEE qui sont en développement du point de vue économique

Elément

- 06 B).4.1 Examen des problèmes commerciaux propres à ces pays membres et étude des mesures à prendre pour régler les problèmes identifiés et améliorer les efforts de promotion du commerce (6)

SOUS-PROGRAMME 07 - QUESTIONS RELATIVES A L'ENERGIE

Texte de base : Programme de travail du Comité de l'énergie, approuvé par le Comité à sa première session (ECE/ENERGY/18, par. 24 et 25 et annexe III).

Activité 07.1 : Réformes dans le domaine de l'énergie en Europe centrale et orientale

Eléments

- 07.1.1 Adaptation au marché des industries à forte consommation d'énergie en Europe centrale et orientale (1)
- 07.1.2 Transition de l'industrie charbonnière de la planification centralisée à l'économie de marché
- 07.1.3 L'incidence des réformes économiques en Europe centrale et orientale sur la demande et l'offre d'énergie électrique et la coopération dans le secteur de l'énergie électrique
- 07.1.4 Réformes économiques et restructuration en Europe orientale et centrale - leurs incidences et leur importance pour les marchés du gaz et l'industrie gazière dans la région de la CEE

Activité 07.2 : Utilisation rationnelle de l'énergie, efficacité énergétique et économies d'énergie

Eléments

- 07.2.1 "Efficacité énergétique 2000" (2)
- 07.2.2 Normes d'efficacité énergétique (5)
- 07.2.3 Economies d'énergie : évolution, politiques et perspectives dans la région (7)
- 07.2.4 Utilisation rationnelle du charbon, efficacité et mesures d'économie
- 07.2.5 Efficacité énergétique de l'énergie électrique
- 07.2.6 Utilisation rationnelle du gaz, y compris les mesures d'économie et d'amélioration du rendement

Activité 07.3 : Relations énergie-environnement

Eléments

- 07.3.1 Relations énergie-environnement : développement durable (4)
- 07.3.2 Techniques d'évaluation de différents instruments à la lumière d'un développement écologiquement durable (9)
- 07.3.3 Exploitation durable du charbon
- 07.3.4 Protection de l'environnement dans l'exploitation et l'utilisation du charbon
- 07.3.5 Energie électrique et environnement
- 07.3.6 Développement durable de l'énergie électrique
- 07.3.7 Industrie du gaz et environnement, y compris le changement de climat et le développement durable

Activité 07.4 : Politiques et perspectives énergétiques et statistiques et projections y relatives

Eléments

- 07.4.1 Programmes, politiques et perspectives énergétiques sur le plan national, bilans connexes, projections et banques de données (3)
- 07.4.2 Bulletin annuel de statistiques générales de l'énergie pour l'Europe (11)
- 07.4.3 Aperçu des activités de la CEE concernant l'énergie (12)

Activité 07.5 : Questions d'offre et de demande d'énergie pour un développement durable

Eléments

- 07.5.1 Faits nouveaux significatifs affectant l'offre et la demande d'énergie à court terme et à moyen terme (6)
- 07.5.2 Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (8)
- 07.5.3 Evolution de l'industrie charbonnière
- 07.5.4 Evolution de l'énergie électrique
- 07.5.5 Evolution de l'industrie du gaz

Activité 07.6 : Commerce dans le domaine de l'énergie, facilitation du commerce et infrastructure commerciale

Eléments

- 07.6.1 Le commerce de l'énergie dans la région de la CEE vu dans le contexte mondial (10)
- 07.6.2 Evolution du marché et facilitation du commerce dans l'industrie charbonnière
- 07.6.3 Interconnexion des réseaux en Europe
- 07.6.4 Commerce du gaz et interconnexions et extension des réseaux de gaz en Europe

SOUS-PROGRAMME 08 - SCIENCE ET TECHNIQUE

Texte de base : Programme de travail des Conseillers des gouvernements des pays de la CEE pour la science et la technique, approuvé par les Conseillers à leur dix-neuvième session (ECE/SC.TECH/42, par. 23 à 25 et annexe I).

Activité 08.1 : Evolution actuelle des politiques scientifiques et technologiques

Eléments

- 08.1.1 Examen des changements intervenus dans les politiques, priorités et institutions nationales et la coopération internationale (1)
- 08.1.2 Politique publique visant à promouvoir l'innovation dans les économies en transition (3)

Activité 08.2 : Questions particulières dans le domaine de la science et de la technique

Elément

- 08.2.1 Inventaire des directives de sécurité en vigueur en biotechnologie (2)

SOUS-PROGRAMME 09 - TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET TOURISME

Texte de base : Programme de travail du Comité des transports intérieurs, approuvé par le Comité à sa cinquante-quatrième session (ECE/TRANS/94, par. 128 et 129 et Add.1).

Activité 09.1 : Tendances et économie des transports

Eléments

- 09.1.1 Examen des tendances générales de l'évolution et de la politique des transports (1)
- 09.1.2 Analyse d'aspects particuliers de l'économie des transports (2)
- 09.1.3 Développement des transports dans la région méditerranéenne (3)

Activité 09.2 : Transport routier

Eléments

- 09.2.1 Infrastructure routière (1)
- 09.2.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par route et facilitation de ces opérations (1)
- 09.2.3 Sécurité du transport routier (1)
- 09.2.4 Construction des véhicules (1)

Activité 09.3 : Transport ferroviaire

Eléments

- 09.3.1 Infrastructure ferroviaire (1)
- 09.3.2 Raccordement du réseau de transport européen à celui d'autres régions (3)
- 09.3.3 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par chemin de fer et facilitation de ces opérations (1)

Activité 09.4 : Transport par voie navigable

Eléments

- 09.4.1 Infrastructure des voies navigables intérieures (2)
- 09.4.2 Harmonisation des prescriptions applicables aux opérations de transport international par voie navigable et facilitation de ces opérations, y compris l'étude de régimes juridiques (2)
- 09.4.3 Harmonisation et amélioration des normes relatives aux bateaux de navigation intérieure (3)
- 09.4.4 Sécurité du transport par voie navigable (1)

Activité 09.5 : Transport des marchandises dangereuses

Elément

- 09.5.1 Règlements relatifs au transport des marchandises dangereuses par route, chemin de fer, voie navigable et transport combiné (1)

Activité 09.6 : Protection de l'environnement et économies d'énergie dans les transports

Eléments

- 09.6.1 Incidences de l'infrastructure et des opérations de transport sur l'environnement, notamment la pollution et le bruit (1)
- 09.6.2 Encouragement aux économies et à l'efficacité dans les transports (2)

Activité 09.7 : Transport combiné

Éléments

- 09.7.1 Promotion du transport combiné et du transport multimodal (1)
- 09.7.2 Prescriptions de sécurité applicables à la construction, à l'entretien et à la manutention du matériel de transport combiné (2)

Activité 09.8 : Problèmes douaniers intéressant les transports

Élément

- 09.8.1 Harmonisation des prescriptions concernant plusieurs modes de transport et facilitation de ces opérations (2)

Activité 09.9 : Transport de denrées périssables

Élément

- 09.9.1 Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement (2)

Activité 09.10 : Statistiques et informations sur les transports

Éléments

- 09.10.1 Méthodes de rassemblement et définition des statistiques sur le transport intérieur et les accidents de la circulation (2)
- 09.10.2 Harmonisation des statistiques de transport en Europe (3)
- 09.10.3 Publication de statistiques dans le domaine des transports (3)

Activité 09.11 : Facilitation des déplacements et du transport des personnes handicapées

Élément

- 09.11.1 Aspects relatifs au transport routier, au transport ferroviaire et au transport par voie navigable (3)

Activité 09.12 : Questions générales

Élément

- 09.12.1 Diffusion périodique de certaines informations sur les transports (3)

SOUS-PROGRAMME 10 - STATISTIQUES

Texte de base : Programme de travail de la Conférence des statisticiens européens, approuvé par la Conférence à sa trente-neuvième réunion plénière (ECE/CES/38, par. 89 à 94 et annexe III).

Activité 10.1 : Organisation et fonctionnement des services de statistique

Eléments

- 10.1.1 Questions de politique statistique (A)
- 10.1.2 Adaptation des services de statistique aux processus de transition et d'intégration en cours en Europe (A)
- 10.1.3 Promotion de la coordination des travaux statistiques internationaux (A)

Activité 10.2 : Technologie de l'information statistique

Eléments

- 10.2.1 Utilisation du traitement électronique de l'information à des fins statistiques (A)
- 10.2.2 Projet d'informatique statistique (SCP)
- 10.2.3 Conception et mise au point de bases de données statistiques
- 10.2.4 Production de statistiques destinées à être diffusées aux moyens d'information (C)

Activité 10.3 : Statistiques économiques

Eléments

- 10.3.1 Développement de la comptabilité nationale
- 10.3.2 Statistiques du commerce extérieur (C)
- 10.3.3 Indicateurs des changements économiques et techniques à court terme (A)
- 10.3.4 Statistiques des industries manufacturières (C)
- 10.3.5 Statistiques agricoles (A)
- 10.3.6 Statistiques des forêts et de l'industrie forestière (A)
- 10.3.7 Statistiques des services (A)
- 10.3.8 Statistiques des transports (A)
- 10.3.9 Statistiques du revenu des ménages (A)
- 10.3.10 Statistiques des prix et des quantités
- 10.3.11 Comparaisons internationales
- 10.3.12 Utilisation de registres des activités industrielles et commerciales dans les services nationaux de statistique (C)
- 10.3.13 Questions méthodologiques relatives à la collecte, au traitement, à la diffusion et à l'analyse des statistiques économiques (C)

Activité 10.4 : Statistiques sociales et démographiques

Eléments

- 10.4.1 Coordination des statistiques sociales et démographiques
- 10.4.2 Questions méthodologiques relatives à la collecte, au traitement, à la diffusion et à l'analyse des statistiques sociales et démographiques (C)
- 10.4.3 Utilisation de registres des statistiques sociales et démographiques dans les services nationaux de statistique (C)
- 10.4.4 Statistiques de la main-d'oeuvre (B)
- 10.4.5 Statistiques des migrations (A)

- 10.4.6 Recensements de la population et des habitations (A)
- 10.4.7 Statistiques concernant les femmes (A)
- 10.4.8 Statistiques des établissements humains (A)
- 10.4.9 Projections démographiques (B)
- 10.4.10 Enquêtes sur la fécondité (B)

Activité 10.5 : Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement

Eléments

- 10.5.1 Statistiques de l'énergie (A)
- 10.5.2 Mise au point de concepts, définitions et classifications dans différents domaines des statistiques de l'environnement
- 10.5.3 Création d'un service international de données sur l'environnement
- 10.5.4 Problèmes méthodologiques concernant les statistiques de l'environnement
- 10.5.5 Cadres pour les statistiques de l'environnement

Activité 10.6 : Appui aux publications, études et projets de la CEE

Eléments

- 10.6.1 Publication de bulletins statistiques (A)
 - 10.6.2 Appui aux travaux statistiques d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE (A)
 - 10.6.3 Fourniture de données statistiques pour des études et projets de la CEE (A)
 - 10.6.4 Appui technique à des activités statistiques bénéficiant de l'appui financier du PNUD (C)
-

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
